

DIRECTION DE LA VIE INSTITUTIONNELLE
Service des Assemblées

CONSEIL MUNICIPAL DU

JEUDI 3 FÉVRIER 2022

DÉLIBÉRATIONS EXÉCUTOIRES

Nombre de membres dont le
Conseil est composé : 59

Présent(s) : 51
Représenté(s) : 8
Votant(s) : 59
Excusé(s) : 0
Absent(s) : 0

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU Conseil Municipal DE LA VILLE DE REIMS

SEANCE DU JEUDI 3 FÉVRIER 2022

Le jeudi 3 février 2022 à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal régulièrement convoqué par lettre ou courriel du vendredi 28 janvier 2022, s'est réuni à la Salle des Fêtes de l'Hôtel de Ville sous la présidence de M. Arnaud ROBINET, Maire de Reims.

Étaient présents :

M. Xavier ALBERTINI, Mme Badia ALLARD, M. Jacques AMMOURA, M. Edouard BARON, Mme Caroline BARRÉ, Mme Valérie BEAUVAIS, Mme Laurence BILLY, M. Raphaël BLANCHARD, Mme Brigitte BLONDEAU, M. David CHATILLON, M. Dany CHRISTOPHE, Mme Catherine COUTANT, Mme Marie DEPAQUY, Mme Charlotte D'HARCOURT, Mme Touria DOUAH, Mme Kim DUNTZE, M. Claude GACHET, M. Charles GERMAIN, M. Laurent GOBINET, Mme Patricia GRAIN, M. Pascal LABELLE, M. Stéphane LANG, M. Dominique LEDEME, Mme Zabbaou LIMAN, Mme Véronique MARCHET, M. Emmanuel MAZINGUE, Mme Laure MILLER, Mme Nathalie MIRAVETE, Mme Agathe MOUGENOT, M. Franck NOEL, M. Dimitri OUDIN, M. Jean-Claude PHILIPOT, Mme Marie-Thérèse PICOT, M. Claude PIQUARD, M. Kevin PONCIN, M. Eric QUENARD, M. Arnaud ROBINET, Mme Marie-Inès ROMELLE, M. Mario ROSSI, M. Jean-Marc ROZE, Mme Silvana SAHO-NUZZO, Mme Armelle SIMON, Mme Mounya TAGGAE, M. Patrick TCHANGA, M. Freddy THOMAS, M. Léo TYBURCE, Mme Elizabeth VASSEUR, Mme Catherine VAUTRIN, M. Yann VELLY, M. Vincent VERSTRAETE, M. Philippe WATTIER

Étaient représenté-e-s :

Mme Catherine CHOPART a donné pouvoir à Pascal LABELLE, Mme Sarah DA COSTA a donné pouvoir à Dany CHRISTOPHE, M. Eric DELFORGE a donné pouvoir à Laurence BILLY, M. Alban DOMINICY a donné pouvoir à Charlotte D'HARCOURT, Mme Bénédicte LE PANSE a donné pouvoir à Laurent GOBINET, M. Tarik MAZOUJ a donné pouvoir à Claude PIQUARD, Mme Orélie MINGOLLA a donné pouvoir à Emmanuel MAZINGUE, Mme Aline POUDRAS a donné pouvoir à Silvana SAHO-NUZZO

Secrétaire : Marie-Inès ROMELLE

Vice Secrétaire : Kim DUNTZE

Votes :

Pour : 59 Contre : 0 Abstention : 0

PROCÈS VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 13 DÉCEMBRE 2021 APPROBATION

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2121-15 et L.2121-23,

Vu la Loi n°2021-1465 du 10 novembre 2021 portant diverses dispositions de vigilance sanitaire,

Vu le procès-verbal de la séance du 13 décembre 2021,

Considérant qu'il convient de l'adopter,

Vu la note explicative de synthèse, jointe à la convocation et valant exposé des motifs,

Après en avoir délibéré,

DECIDE

d'adopter le procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 13 décembre 2021.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil
Municipal de la Ville de Reims,

Le Maire de Reims



Arnaud ROBINET

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage en Mairie le 7 février 2022 et de la réception en
Préfecture le 7 février 2022.

Identifiant : 051-215104217-20220203-139531-DE-1-1

Nombre de membres dont le
Conseil est composé : 59

Présent(s) : 51
Représenté(s) : 8
Votant(s) : 59
Excusé(s) : 0
Absent(s) : 0

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU Conseil Municipal DE LA VILLE DE REIMS

SEANCE DU JEUDI 3 FÉVRIER 2022

Le jeudi 3 février 2022 à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal régulièrement convoqué par lettre ou courriel du vendredi 28 janvier 2022, s'est réuni à la Salle des Fêtes de l'Hôtel de Ville sous la présidence de M. Arnaud ROBINET, Maire de Reims.

Étaient présents :

M. Xavier ALBERTINI, Mme Badia ALLARD, M. Jacques AMMOURA, M. Edouard BARON, Mme Caroline BARRÉ, Mme Valérie BEAUVAIS, Mme Laurence BILLY, M. Raphaël BLANCHARD, Mme Brigitte BLONDEAU, M. David CHATILLON, M. Dany CHRISTOPHE, Mme Catherine COUTANT, Mme Marie DEPAQUY, Mme Charlotte D'HARCOURT, Mme Touria DOUAH, Mme Kim DUNTZE, M. Claude GACHET, M. Charles GERMAIN, M. Laurent GOBINET, Mme Patricia GRAIN, M. Pascal LABELLE, M. Stéphane LANG, M. Dominique LEDEME, Mme Zabbaou LIMAN, Mme Véronique MARCHET, M. Emmanuel MAZINGUE, Mme Laure MILLER, Mme Nathalie MIRAVETE, Mme Agathe MOUGENOT, M. Franck NOEL, M. Dimitri OUDIN, M. Jean-Claude PHILIPOT, Mme Marie-Thérèse PICOT, M. Claude PIQUARD, M. Kevin PONCIN, M. Eric QUENARD, M. Arnaud ROBINET, Mme Marie-Inès ROMELLE, M. Mario ROSSI, M. Jean-Marc ROZE, Mme Silvana SAHO-NUZZO, Mme Armelle SIMON, Mme Mounya TAGGAE, M. Patrick TCHANGA, M. Freddy THOMAS, M. Léo TYBURCE, Mme Elizabeth VASSEUR, Mme Catherine VAUTRIN, M. Yann VELLY, M. Vincent VERSTRAETE, M. Philippe WATTIER

Étaient représenté-e-s :

Mme Catherine CHOPART a donné pouvoir à Pascal LABELLE, Mme Sarah DA COSTA a donné pouvoir à Dany CHRISTOPHE, M. Eric DELFORGE a donné pouvoir à Laurence BILLY, M. Alban DOMINICY a donné pouvoir à Charlotte D'HARCOURT, Mme Bénédicte LE PANSE a donné pouvoir à Laurent GOBINET, M. Tarik MAZOUJ a donné pouvoir à Claude PIQUARD, Mme Orélie MINGOLLA a donné pouvoir à Emmanuel MAZINGUE, Mme Aline POUDRAS a donné pouvoir à Silvana SAHO-NUZZO

N'ont pas pris part au débat et au vote :

CIS : Dimitri OUDIN - SPE : Kim DUNTZE - AMQR : Charles GERMAIN, Philippe WATTIER, Mario ROSSI-CCAS : Badia ALLARD, Kim DUNTZE, Dominique LEDEME, Franck NOEL, Marie Thérèse PICOT-Marie DEPAQUY, Philippe WATTIER - Le Manège : Armelle SIMON, Philippe WATTIER, Pascal LABELLE - Maison hôtelière des Familles et des Patients : Monsieur Claude GACHET, Les Amis du Fort de la Pompelle : Dimitri OUDIN - Comité de jumelage Aix la Chapelle : Dimitri OUDIN - Comité de jumelage Salzburg : Dimitri OUDIN - Comité de jumelage Arlington : Dimitri OUDIN

Secrétaire : Marie-Inès ROMELLE

Vice Secrétaire : Kim DUNTZE

Votes :

Pour : 59 Contre : 0 Abstention : 0

Détails des votes : Le Manège :1 vote contre (Jean Claude PHILIPOT) - La Comédie : 1 vote contre (Jean Claude PHILIPOT)- Frac : 1 vote contre (Jean Claude PHILIPOT)

ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 1111-2 et L 2311-7,

Vu le Code des Relations entre le Public et l'Administration,

Vu la Loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations et son décret d'application n° 2001-495 du 6 juin 2001 relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques,

Vu la Loi n° 2021-1465 du 10 novembre 2021 portant diverses dispositions de vigilance sanitaire,

Vu ses délibérations n°CM-2021-13 et CM-2021-14 du 8 février 2021 adoptant la charte de la laïcité de la Ville et le règlement d'attribution de subventions aux associations, modifié,

Vu les conventions annuelles et pluriannuelles signées avec les différents organismes,

Vu les crédits inscrits au budget 2022,

Vu les demandes de subventions présentées par les structures,

Considérant que les subventions des structures conventionnées doivent faire l'objet d'un vote spécifique,

Considérant l'intérêt local des actions financées par les subventions et qu'il convient de répondre aux demandes des organismes afin d'assurer la continuité des activités et des services offerts aux habitants,

Vu l'avis de la commission Finances, ressources humaines, administration générale du mercredi 26 janvier 2022,

Vu la note explicative de synthèse, jointe à la convocation et valant exposé des motifs,

Après en avoir délibéré,

DECIDE

d'attribuer les subventions permettant d'assurer le fonctionnement et les actions des structures désignées en annexe.

Les subventions seront versées en une seule fois sauf autres dispositions figurant dans les différentes notifications de subventions.

Les dépenses correspondantes seront imputées au budget principal.

**Pour le Maire de Reims,
Par délégation,**



Jean-Marc ROZE

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage en Mairie le 7 février 2022 et de la réception en Préfecture le 7 février 2022.

Identifiant : 051-215104217-20220203-138693-DE-1-1

Nombre de membres dont le
Conseil est composé : 59

Présent(s) : 51
Représenté(s) : 8
Votant(s) : 59
Excusé(s) : 0
Absent(s) : 0

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU Conseil Municipal DE LA VILLE DE REIMS

SEANCE DU JEUDI 3 FÉVRIER 2022

Le jeudi 3 février 2022 à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal régulièrement convoqué par lettre ou courriel du vendredi 28 janvier 2022, s'est réuni à la Salle des Fêtes de l'Hôtel de Ville sous la présidence de M. Arnaud ROBINET, Maire de Reims.

Étaient présents :

M. Xavier ALBERTINI, Mme Badia ALLARD, M. Jacques AMMOURA, M. Edouard BARON, Mme Caroline BARRÉ, Mme Valérie BEAUVAIS, Mme Laurence BILLY, M. Raphaël BLANCHARD, Mme Brigitte BLONDEAU, M. David CHATILLON, M. Dany CHRISTOPHE, Mme Catherine COUTANT, Mme Marie DEPAQUY, Mme Charlotte D'HARCOURT, Mme Touria DOUAH, Mme Kim DUNTZE, M. Claude GACHET, M. Charles GERMAIN, M. Laurent GOBINET, Mme Patricia GRAIN, M. Pascal LABELLE, M. Stéphane LANG, M. Dominique LEDEME, Mme Zabbaou LIMAN, Mme Véronique MARCHET, M. Emmanuel MAZINGUE, Mme Laure MILLER, Mme Nathalie MIRAVETE, Mme Agathe MOUGENOT, M. Franck NOEL, M. Dimitri OUDIN, M. Jean-Claude PHILIPOT, Mme Marie-Thérèse PICOT, M. Claude PIQUARD, M. Kevin PONCIN, M. Eric QUENARD, M. Arnaud ROBINET, Mme Marie-Inès ROMELLE, M. Mario ROSSI, M. Jean-Marc ROZE, Mme Silvana SAHO-NUZZO, Mme Armelle SIMON, Mme Mounya TAGGAE, M. Patrick TCHANGA, M. Freddy THOMAS, M. Léo TYBURCE, Mme Elizabeth VASSEUR, Mme Catherine VAUTRIN, M. Yann VELLY, M. Vincent VERSTRAETE, M. Philippe WATTIER

Étaient représenté-e-s :

Mme Catherine CHOPART a donné pouvoir à Pascal LABELLE, Mme Sarah DA COSTA a donné pouvoir à Dany CHRISTOPHE, M. Eric DELFORGE a donné pouvoir à Laurence BILLY, M. Alban DOMINICY a donné pouvoir à Charlotte D'HARCOURT, Mme Bénédicte LE PANSE a donné pouvoir à Laurent GOBINET, M. Tarik MAZOUJ a donné pouvoir à Claude PIQUARD, Mme Orélie MINGOLLA a donné pouvoir à Emmanuel MAZINGUE, Mme Aline POUDRAS a donné pouvoir à Silvana SAHO-NUZZO

Secrétaire : Marie-Inès ROMELLE

Vice Secrétaire : Kim DUNTZE

Votes :

Pour : 59 Contre : 0 Abstention : 0

**AIDE À LA PRÉVENTION DU RISQUE D'INONDATION À DESTINATION DES COMMERÇANTS ET
ARTISANS
ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION**

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code Monétaire et Financier et notamment ses articles L.313-1 et L.511-5,

Vu la loi n°2021-1465 du 10 novembre 2021 portant diverses dispositions de vigilance sanitaire,

Vu la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations et son décret d'application n°2001-495 du 6 juin 2001 relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques,

Vu l'arrêté du 30 juin 2021 du Ministère de l'Intérieur portant reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle,

Vu ses délibérations n°CM-2021-13 et n°CM-2021-14 du 8 février 2021 adoptant la Charte de la laïcité de la Ville et le règlement d'attribution des subventions modifié,

Vu sa délibération n°CM 2021-201 du 22 juin 2021 portant création d'une subvention permettant de soutenir les investissements et travaux des commerçants et artisans afin de se prémunir de futures inondations,

Considérant le caractère exceptionnel des intempéries qui ont touché la Ville et qui ont provoqué des inondations importantes notamment les 4, 19 et 21 juin 2021,

Considérant les dégâts occasionnés directement par les intempéries et les coûts afférents aux réparations des dommages subis par les commerçants et artisans du fait de ces inondations,

Considérant que les commerçants et artisans ont déjà été lourdement impactés par la crise sanitaire liée à la Covid-19,

Considérant la compétence de la Ville en matière de commerce et d'artisanat,

Considérant la nécessité pour les commerçants et artisans de se prémunir de potentielles futures inondations en adaptant leurs locaux en conséquence,

Considérant la demande de subvention adressée aux services de la Ville,

Vu l'avis de la commission Finances, ressources humaines, administration générale du mercredi 26 janvier 2022,

Vu l'avis de la commission Cadre de vie, écologie, urbanisme, aménagement, activités économiques du lundi 24 janvier 2022,

Vu la note explicative de synthèse, jointe à la convocation et valant exposé des motifs,

Après en avoir délibéré,

DECIDE

d'attribuer la subvention maximale permettant de soutenir les travaux et les investissements à la société Lumideco Reims, sis 5 avenue Jean Jaurès, pour un montant de 280 €.

Les dépenses correspondantes seront imputées au budget principal.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil Municipal de la Ville de Reims,

Le Maire de Reims



Arnaud ROBINET

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage en Mairie le 7 février 2022 et de la réception en Préfecture le 7 février 2022.

Identifiant : 051-215104217-20220203-139030-DE-1-1

Nombre de membres dont le
Conseil est composé : 59

Présent(s) : 51
Représenté(s) : 8
Votant(s) : 59
Excusé(s) : 0
Absent(s) : 0

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU Conseil Municipal DE LA VILLE DE REIMS

SEANCE DU JEUDI 3 FÉVRIER 2022

Le jeudi 3 février 2022 à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal régulièrement convoqué par lettre ou courriel du vendredi 28 janvier 2022, s'est réuni à la Salle des Fêtes de l'Hôtel de Ville sous la présidence de M. Arnaud ROBINET, Maire de Reims.

Étaient présents :

M. Xavier ALBERTINI, Mme Badia ALLARD, M. Jacques AMMOURA, M. Edouard BARON, Mme Caroline BARRÉ, Mme Valérie BEAUVAIS, Mme Laurence BILLY, M. Raphaël BLANCHARD, Mme Brigitte BLONDEAU, M. David CHATILLON, M. Dany CHRISTOPHE, Mme Catherine COUTANT, Mme Marie DEPAQUY, Mme Charlotte D'HARCOURT, Mme Touria DOUAH, Mme Kim DUNTZE, M. Claude GACHET, M. Charles GERMAIN, M. Laurent GOBINET, Mme Patricia GRAIN, M. Pascal LABELLE, M. Stéphane LANG, M. Dominique LEDEME, Mme Zabbaou LIMAN, Mme Véronique MARCHET, M. Emmanuel MAZINGUE, Mme Laure MILLER, Mme Nathalie MIRAVETE, Mme Agathe MOUGENOT, M. Franck NOEL, M. Dimitri OUDIN, M. Jean-Claude PHILIPOT, Mme Marie-Thérèse PICOT, M. Claude PIQUARD, M. Kevin PONCIN, M. Eric QUENARD, M. Arnaud ROBINET, Mme Marie-Inès ROMELLE, M. Mario ROSSI, M. Jean-Marc ROZE, Mme Silvana SAHO-NUZZO, Mme Armelle SIMON, Mme Mounya TAGGAE, M. Patrick TCHANGA, M. Freddy THOMAS, M. Léo TYBURCE, Mme Elizabeth VASSEUR, Mme Catherine VAUTRIN, M. Yann VELLY, M. Vincent VERSTRAETE, M. Philippe WATTIER

Étaient représenté-e-s :

Mme Catherine CHOPART a donné pouvoir à Pascal LABELLE, Mme Sarah DA COSTA a donné pouvoir à Dany CHRISTOPHE, M. Eric DELFORGE a donné pouvoir à Laurence BILLY, M. Alban DOMINICY a donné pouvoir à Charlotte D'HARCOURT, Mme Bénédicte LE PANSE a donné pouvoir à Laurent GOBINET, M. Tarik MAZOUJ a donné pouvoir à Claude PIQUARD, Mme Orélie MINGOLLA a donné pouvoir à Emmanuel MAZINGUE, Mme Aline POUDRAS a donné pouvoir à Silvana SAHO-NUZZO

Secrétaire : Marie-Inès ROMELLE

Vice Secrétaire : Kim DUNTZE

Votes :

Pour : 59 Contre : 0 Abstention : 0

**FOIRE DE NOËL ET DES ROIS 2021
TARIFS DES SERVICES MUNICIPAUX
EXONÉRATION PARTIELLE DES DROITS ET REDEVANCES DES OCCUPATIONS DU DOMAINE
PUBLIC**

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de la Propriété des Personnes Publiques,

Vu sa délibération n°CM-2020-291 du 14 décembre 2020, fixant les tarifs des services publics municipaux pour l'année 2021,

Considérant que le lieu d'accueil de vie des industriels forains est particulièrement dégradé,

Considérant la volonté de la Ville de soutenir les industriels forains,

Vu l'avis de la commission Cadre de vie, écologie, urbanisme, aménagement, activités économiques du lundi 24 janvier 2022,

Vu l'avis de la commission Finances, ressources humaines, administration générale du mercredi 26 janvier 2022,

Vu la note explicative de synthèse, jointe à la convocation et valant exposé des motifs,

Après en avoir délibéré,

DECIDE

d'exonérer, à hauteur de 50%, les droits et redevances dus au titre de l'occupation du domaine public par les industriels forains, pour le tarif II. Foires de Noël et des Rois b) de la rubrique 8. Foires, comme suit :

II – FOIRES DE NOEL ET DES ROIS : durée réglementaire de 6 semaines			
b) Voiture d'habitation :		Tarifs 2021	Exonération 50%
Voiture d'habitation principale	l'unité, pour une durée de la foire	215,30 €	107,65 €
Voiture d'habitation principale	l'unité, pour toute semaine supplémentaire	35,90 €	17,95 €
Voiture d'habitation secondaire	l'unité, pour une durée de la foire	61,50 €	30,75 €
Voiture d'habitation secondaire	l'unité, pour toute semaine supplémentaire	10,25 €	5,12 €
Voiture d'habitation des forains sans activité sur le champ de foire	l'unité, pour une durée de la foire	369,00 €	184,50 €
Voiture d'habitation des forains sans activité sur le champ de foire	l'unité, pour toute semaine supplémentaire	61,25 €	30,75 €

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil
Municipal de la Ville de Reims,

**Pour le Maire de Reims,
Par délégation,**



Xavier ALBERTINI

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage en Mairie le 7 février 2022 et de la réception en
Préfecture le 7 février 2022.

Identifiant : 051-215104217-20220203-139989-DE-1-1

Nombre de membres dont le
Conseil est composé : 59

Présent(s) : 51
Représenté(s) : 8
Votant(s) : 59
Excusé(s) : 0
Absent(s) : 0

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU Conseil Municipal DE LA VILLE DE REIMS

SEANCE DU JEUDI 3 FÉVRIER 2022

Le jeudi 3 février 2022 à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal régulièrement convoqué par lettre ou courriel du vendredi 28 janvier 2022, s'est réuni à la Salle des Fêtes de l'Hôtel de Ville sous la présidence de M. Arnaud ROBINET, Maire de Reims.

Étaient présents :

M. Xavier ALBERTINI, Mme Badia ALLARD, M. Jacques AMMOURA, M. Edouard BARON, Mme Caroline BARRÉ, Mme Valérie BEAUVAIS, Mme Laurence BILLY, M. Raphaël BLANCHARD, Mme Brigitte BLONDEAU, M. David CHATILLON, M. Dany CHRISTOPHE, Mme Catherine COUTANT, Mme Marie DEPAQUY, Mme Charlotte D'HARCOURT, Mme Touria DOUAH, Mme Kim DUNTZE, M. Claude GACHET, M. Charles GERMAIN, M. Laurent GOBINET, Mme Patricia GRAIN, M. Pascal LABELLE, M. Stéphane LANG, M. Dominique LEDEME, Mme Zabbaou LIMAN, Mme Véronique MARCHET, M. Emmanuel MAZINGUE, Mme Laure MILLER, Mme Nathalie MIRAVETE, Mme Agathe MOUGENOT, M. Franck NOEL, M. Dimitri OUDIN, M. Jean-Claude PHILIPOT, Mme Marie-Thérèse PICOT, M. Claude PIQUARD, M. Kevin PONCIN, M. Eric QUENARD, M. Arnaud ROBINET, Mme Marie-Inès ROMELLE, M. Mario ROSSI, M. Jean-Marc ROZE, Mme Silvana SAHO-NUZZO, Mme Armelle SIMON, Mme Mounya TAGGAE, M. Patrick TCHANGA, M. Freddy THOMAS, M. Léo TYBURCE, Mme Elizabeth VASSEUR, Mme Catherine VAUTRIN, M. Yann VELLY, M. Vincent VERSTRAETE, M. Philippe WATTIER

Étaient représenté-e-s :

Mme Catherine CHOPART a donné pouvoir à Pascal LABELLE, Mme Sarah DA COSTA a donné pouvoir à Dany CHRISTOPHE, M. Eric DELFORGE a donné pouvoir à Laurence BILLY, M. Alban DOMINICY a donné pouvoir à Charlotte D'HARCOURT, Mme Bénédicte LE PANSE a donné pouvoir à Laurent GOBINET, M. Tarik MAZOUJ a donné pouvoir à Claude PIQUARD, Mme Orélie MINGOLLA a donné pouvoir à Emmanuel MAZINGUE, Mme Aline POUDRAS a donné pouvoir à Silvana SAHO-NUZZO

Secrétaire : Marie-Inès ROMELLE

Vice Secrétaire : Kim DUNTZE

Votes :

Pour : 59 Contre : 0 Abstention : 0

**MÉCÉNAT
PROJETS 2022
COMPLÉMENT
CONVENTIONS**

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la Loi n°2003-709 du 1^{er} août 2003 relative au mécénat, aux associations et aux fondations,

Vu la Loi n° 2021-1465 du 10 novembre 2021 portant diverses dispositions de vigilance sanitaire,

Vu sa délibération n°CM-2015-11 du 26 janvier 2015 autorisant l'adhésion de la Ville à la Fondation du Patrimoine,

Vu sa délibération n°CM-2021-291 du 8 novembre 2021 autorisant Monsieur le Maire à signer la convention d'objectifs 2021-2024 avec la Fondation du Patrimoine,

Vu sa délibération n°CM-2021-336 du 13 décembre 2021 sollicitant une aide sous forme de mécénat dans le cadre de différents projets 2022 d'intérêt général, qu'il convient de compléter,

Considérant que la Fondation du Patrimoine a pour but de promouvoir la connaissance, la conservation et la mise en valeur du Patrimoine,

Considérant l'intérêt de la Ville de développer le mécénat en faveur de la conservation, de la restauration et de la valorisation du patrimoine de la Ville dans le cadre de différents projets d'intérêt général,

Considérant le projet de restauration de la Fontaine des Carmes,

Considérant le lancement d'une souscription publique avec la Fondation du Patrimoine dans le cadre de la restauration de la Fontaine des Carmes,

Vu l'avis de la commission Finances, ressources humaines, administration générale du mercredi 26 janvier 2022,

Vu la note explicative de synthèse, jointe à la convocation et valant exposé des motifs,

Après en avoir délibéré,

DECIDE

de solliciter une aide sous forme de mécénat, dans le cadre de la restauration de la fontaine des Carmes,

d'autoriser Monsieur le Maire à accepter les dons effectués à ce titre en nature, espèces, ou compétences et à signer les conventions afférentes avec tous les mécènes,

d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention de collecte de fonds avec la Fondation du patrimoine régissant en faveur de la restauration de la Fontaine des Carmes.

Les recettes correspondantes seront imputées au budget principal.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil
Municipal de la Ville de Reims,

**Pour le Maire de Reims,
Par délégation,**



Jean-Marc ROZE

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage en Mairie le 7 février 2022 et de la réception en
Préfecture le 7 février 2022.

Identifiant : 051-215104217-20220203-137216-DE-1-1

Nombre de membres dont le
Conseil est composé : 59

Présent(s) : 51
Représenté(s) : 8
Votant(s) : 59
Excusé(s) : 0
Absent(s) : 0

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU Conseil Municipal DE LA VILLE DE REIMS

SEANCE DU JEUDI 3 FÉVRIER 2022

Le jeudi 3 février 2022 à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal régulièrement convoqué par lettre ou courriel du vendredi 28 janvier 2022, s'est réuni à la Salle des Fêtes de l'Hôtel de Ville sous la présidence de M. Arnaud ROBINET, Maire de Reims.

Étaient présents :

M. Xavier ALBERTINI, Mme Badia ALLARD, M. Jacques AMMOURA, M. Edouard BARON, Mme Caroline BARRÉ, Mme Valérie BEAUVAIS, Mme Laurence BILLY, M. Raphaël BLANCHARD, Mme Brigitte BLONDEAU, M. David CHATILLON, M. Dany CHRISTOPHE, Mme Catherine COUTANT, Mme Marie DEPAQUY, Mme Charlotte D'HARCOURT, Mme Touria DOUAH, Mme Kim DUNTZE, M. Claude GACHET, M. Charles GERMAIN, M. Laurent GOBINET, Mme Patricia GRAIN, M. Pascal LABELLE, M. Stéphane LANG, M. Dominique LEDEME, Mme Zabbaou LIMAN, Mme Véronique MARCHET, M. Emmanuel MAZINGUE, Mme Laure MILLER, Mme Nathalie MIRAVETE, Mme Agathe MOUGENOT, M. Franck NOEL, M. Dimitri OUDIN, M. Jean-Claude PHILIPOT, Mme Marie-Thérèse PICOT, M. Claude PIQUARD, M. Kevin PONCIN, M. Eric QUENARD, M. Arnaud ROBINET, Mme Marie-Inès ROMELLE, M. Mario ROSSI, M. Jean-Marc ROZE, Mme Silvana SAHO-NUZZO, Mme Armelle SIMON, Mme Mounya TAGGAE, M. Patrick TCHANGA, M. Freddy THOMAS, M. Léo TYBURCE, Mme Elizabeth VASSEUR, Mme Catherine VAUTRIN, M. Yann VELLY, M. Vincent VERSTRAETE, M. Philippe WATTIER

Étaient représenté-e-s :

Mme Catherine CHOPART a donné pouvoir à Pascal LABELLE, Mme Sarah DA COSTA a donné pouvoir à Dany CHRISTOPHE, M. Eric DELFORGE a donné pouvoir à Laurence BILLY, M. Alban DOMINICY a donné pouvoir à Charlotte D'HARCOURT, Mme Bénédicte LE PANSE a donné pouvoir à Laurent GOBINET, M. Tarik MAZOUJ a donné pouvoir à Claude PIQUARD, Mme Orélie MINGOLLA a donné pouvoir à Emmanuel MAZINGUE, Mme Aline POUDRAS a donné pouvoir à Silvana SAHO-NUZZO

Secrétaire : Marie-Inès ROMELLE

Vice Secrétaire : Kim DUNTZE

Votes :

Pour : 53 Contre : 0 Abstention : 6

**DÉCISION MODIFICATIVE N°1
EXERCICE 2022
BUDGET PRINCIPAL**

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment en ses articles L.1612-11 et suivants, relatif à l'adoption du budget communal,

Vu la Loi n° 2021-1465 du 10 novembre 2021 portant diverses dispositions de vigilance sanitaire,

Vu sa délibération n°CM-2021-331 du 13 décembre 2021 adoptant le budget primitif,

Vu sa délibération n°CM-2021-367 du 13 décembre 2021 approuvant la constitution de la Société Publique Locale Agencia et la souscription, par la Ville, de 2 000 actions d'une valeur nominale de 100 euros, soit 200 000 euros,

Vu sa délibération n°CM-2021-368 du 13 décembre 2021 approuvant l'augmentation de capital de la Société d'Économie Mixte Agencia et la souscription, par la Ville, de 12 000 actions pour un montant total de 1 500 000 euros,

Vu les demandes et justifications présentées par les services intéressés tendant à obtenir des crédits pour adaptations de dotations budgétaires,

Considérant la nécessité de procéder à certaines adaptations budgétaires pour l'année 2022,

Considérant, qu'après débat effectif, dans la mesure où un vote formel sur chacun des chapitres n'est pas obligatoire, il appartient cependant au conseil de se prononcer sur les modalités de vote,

Vu l'avis de la commission Finances, ressources humaines, administration générale du mercredi 26 janvier 2022,

Vu la note explicative de synthèse, jointe à la convocation et valant exposé des motifs,

Après en avoir délibéré,

DECIDE

de recourir, pour la première décision modificative pour l'exercice 2022, à un vote global des adaptations de crédits, sans vote formel sur chacun des chapitres,

d'adopter la première décision modificative, pour le budget principal telle qu'annexée.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil
Municipal de la Ville de Reims,



**Pour le Maire de Reims,
Par délégation,**

Jean-Marc ROZE

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage en Mairie le 7 février 2022 et de la réception en Préfecture le 7 février 2022.

Nombre de membres dont le
Conseil est composé : 59

Présent(s) : 51
Représenté(s) : 8
Votant(s) : 59
Excusé(s) : 0
Absent(s) : 0

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU Conseil Municipal DE LA VILLE DE REIMS

SEANCE DU JEUDI 3 FÉVRIER 2022

Le jeudi 3 février 2022 à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal régulièrement convoqué par lettre ou courriel du vendredi 28 janvier 2022, s'est réuni à la Salle des Fêtes de l'Hôtel de Ville sous la présidence de M. Arnaud ROBINET, Maire de Reims.

Étaient présents :

M. Xavier ALBERTINI, Mme Badia ALLARD, M. Jacques AMMOURA, M. Edouard BARON, Mme Caroline BARRÉ, Mme Valérie BEAUVAIS, Mme Laurence BILLY, M. Raphaël BLANCHARD, Mme Brigitte BLONDEAU, M. David CHATILLON, M. Dany CHRISTOPHE, Mme Catherine COUTANT, Mme Marie DEPAQUY, Mme Charlotte D'HARCOURT, Mme Touria DOUAH, Mme Kim DUNTZE, M. Claude GACHET, M. Charles GERMAIN, M. Laurent GOBINET, Mme Patricia GRAIN, M. Pascal LABELLE, M. Stéphane LANG, M. Dominique LEDEME, Mme Zabbaou LIMAN, Mme Véronique MARCHET, M. Emmanuel MAZINGUE, Mme Laure MILLER, Mme Nathalie MIRAVETE, Mme Agathe MOUGENOT, M. Franck NOEL, M. Dimitri OUDIN, M. Jean-Claude PHILIPOT, Mme Marie-Thérèse PICOT, M. Claude PIQUARD, M. Kevin PONCIN, M. Eric QUENARD, M. Arnaud ROBINET, Mme Marie-Inès ROMELLE, M. Mario ROSSI, M. Jean-Marc ROZE, Mme Silvana SAHO-NUZZO, Mme Armelle SIMON, Mme Mounya TAGGAE, M. Patrick TCHANGA, M. Freddy THOMAS, M. Léo TYBURCE, Mme Elizabeth VASSEUR, Mme Catherine VAUTRIN, M. Yann VELLY, M. Vincent VERSTRAETE, M. Philippe WATTIER

Étaient représenté-e-s :

Mme Catherine CHOPART a donné pouvoir à Pascal LABELLE, Mme Sarah DA COSTA a donné pouvoir à Dany CHRISTOPHE, M. Eric DELFORGE a donné pouvoir à Laurence BILLY, M. Alban DOMINICY a donné pouvoir à Charlotte D'HARCOURT, Mme Bénédicte LE PANSE a donné pouvoir à Laurent GOBINET, M. Tarik MAZOUJ a donné pouvoir à Claude PIQUARD, Mme Orélie MINGOLLA a donné pouvoir à Emmanuel MAZINGUE, Mme Aline POUDRAS a donné pouvoir à Silvana SAHO-NUZZO

N'ont pas pris part au débat et au vote :

MILO : Marie DEPAQUY- Philippe WATTIER - Dominique LEDEME - Dany CHRISTOPHE - Charlotte D'HARCOURT - Charles GERMAIN

Secrétaire : Marie-Inès ROMELLE

Vice Secrétaire : Kim DUNTZE

Votes :

Pour : 59 Contre : 0 Abstention : 0

**ORGANISMES EXTÉRIEURS
REPRÉSENTATION DE LA VILLE
COMPLÉMENT**

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de l'Environnement,

Vu les textes régissant l'association Mission locale pour la jeunesse de Reims et la Commission de suivi du site Remival,

Vu ses délibérations n°CM-2020-88 et CM-2020-121 des 16 juin et 6 juillet 2020 désignant les représentants de la Ville au sein du Conseil d'administration de la Mission locale pour la jeunesse,

Vu les statuts de l'association Mission locale pour la jeunesse,

Considérant la volonté de Monsieur Mario Rossi de quitter le Conseil d'administration de la Mission Locale pour la jeunesse de Reims,

Considérant qu'il convient de remplacer Monsieur Mario Rossi en qualité de membre du conseil d'administration,

Considérant la nécessité de désigner les représentants de la Ville au sein de la Commission de suivi du site Remival,

Vu l'avis de la commission Finances, ressources humaines, administration générale du mercredi 26 janvier 2022,

Vu la note explicative de synthèse, jointe à la convocation et valant exposé des motifs,

Après en avoir délibéré,

DECIDE

de renoncer, à l'unanimité, au scrutin secret pour la désignation de ces membres,

de désigner, pour représenter la Ville, sauf cas particuliers, pour la durée du mandat, au sein des structures suivantes :

Organismes	Représentation de la Ville	Désignation
Mission Locale de la jeunesse	Conseil d'Administration : 1 Conseiller municipal	Monsieur Kévin PONCIN en remplacement de Monsieur Mario ROSSI
Comité de suivi du Site Remival	2 Conseillers municipaux titulaires	Mme Laure MILLER M Xavier ALBERTINI

	2 Conseillers municipaux suppléants	M Charles GERMAIN M Jacques AMMOURA
--	--	--

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil
Municipal de la Ville de Reims,

Le Maire de Reims



Arnaud ROBINET

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage en Mairie le 7 février 2022 et de la réception en
Préfecture le 7 février 2022.

Identifiant : 051-215104217-20220203-139510-DE-1-1

Nombre de membres dont le
Conseil est composé : 59

Présent(s) : 51
Représenté(s) : 8
Votant(s) : 59
Excusé(s) : 0
Absent(s) : 0

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU Conseil Municipal DE LA VILLE DE REIMS

SEANCE DU JEUDI 3 FÉVRIER 2022

Le jeudi 3 février 2022 à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal régulièrement convoqué par lettre ou courriel du vendredi 28 janvier 2022, s'est réuni à la Salle des Fêtes de l'Hôtel de Ville sous la présidence de M. Arnaud ROBINET, Maire de Reims.

Étaient présents :

M. Xavier ALBERTINI, Mme Badia ALLARD, M. Jacques AMMOURA, M. Edouard BARON, Mme Caroline BARRÉ, Mme Valérie BEAUVAIS, Mme Laurence BILLY, M. Raphaël BLANCHARD, Mme Brigitte BLONDEAU, M. David CHATILLON, M. Dany CHRISTOPHE, Mme Catherine COUTANT, Mme Marie DEPAQUY, Mme Charlotte D'HARCOURT, Mme Touria DOUAH, Mme Kim DUNTZE, M. Claude GACHET, M. Charles GERMAIN, M. Laurent GOBINET, Mme Patricia GRAIN, M. Pascal LABELLE, M. Stéphane LANG, M. Dominique LEDEME, Mme Zabbaou LIMAN, Mme Véronique MARCHET, M. Emmanuel MAZINGUE, Mme Laure MILLER, Mme Nathalie MIRAVETE, Mme Agathe MOUGENOT, M. Franck NOEL, M. Dimitri OUDIN, M. Jean-Claude PHILIPOT, Mme Marie-Thérèse PICOT, M. Claude PIQUARD, M. Kevin PONCIN, M. Eric QUENARD, M. Arnaud ROBINET, Mme Marie-Inès ROMELLE, M. Mario ROSSI, M. Jean-Marc ROZE, Mme Silvana SAHO-NUZZO, Mme Armelle SIMON, Mme Mounya TAGGAE, M. Patrick TCHANGA, M. Freddy THOMAS, M. Léo TYBURCE, Mme Elizabeth VASSEUR, Mme Catherine VAUTRIN, M. Yann VELLY, M. Vincent VERSTRAETE, M. Philippe WATTIER

Étaient représenté-e-s :

Mme Catherine CHOPART a donné pouvoir à Pascal LABELLE, Mme Sarah DA COSTA a donné pouvoir à Dany CHRISTOPHE, M. Eric DELFORGE a donné pouvoir à Laurence BILLY, M. Alban DOMINICY a donné pouvoir à Charlotte D'HARCOURT, Mme Bénédicte LE PANSE a donné pouvoir à Laurent GOBINET, M. Tarik MAZOUJ a donné pouvoir à Claude PIQUARD, Mme Orélie MINGOLLA a donné pouvoir à Emmanuel MAZINGUE, Mme Aline POUDRAS a donné pouvoir à Silvana SAHO-NUZZO

N'ont pas pris part au débat et au vote :

M. Claude GACHET, Mme Catherine VAUTRIN

Secrétaire : Marie-Inès ROMELLE

Vice Secrétaire : Kim DUNTZE

Votes :

Pour : 57 Contre : 0 Abstention : 0

**CONSTRUCTION D'UN PÔLE DE SANTÉ
ATTRIBUTION DE SUBVENTION D'ÉQUIPEMENT
CONVENTION D'OBJECTIFS AVEC L'ASSOCIATION ROSACE
AVENANT 1**

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de la Santé Publique et notamment ses articles L.1434-2 et L.1434-10 IV,

Vu la Loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations et son décret d'application n° 2001-495 du 6 juin 2001 relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques,

Vu la Loi n° 2021-1465 du 10 novembre 2021 portant diverses dispositions de vigilance sanitaire,

Vu ses délibérations n°CM-2021-13 et CM-2021-14 du 8 février 2021 adoptant la charte de la laïcité de la Ville et le règlement d'attribution de subventions aux associations, modifié,

Vu sa délibération n° CM-2021-19 du 8 février 2021 autorisant Monsieur le Maire à signer la convention pluriannuelle d'objectifs 2021-2023 avec l'association Rosace, signée le 11 mars 2021,

Vu ses délibérations n°CM-2021-117 et n°CM-2021-118 du 10 mai 2021 autorisant Monsieur le Maire à signer, en tant que caution, les contrats de prêt entre les prêteurs et l'association Rosace en vue de la construction d'un pôle de santé et d'un centre maternel,

Vu la demande de l'association Rosace sollicitant la Ville d'une demande de subvention d'équipement pour la construction du pôle de santé,

Considérant que l'association Rosace souhaite mener deux opérations, à savoir la construction d'un pôle de santé, réunissant des médecins, les centres de soins ex-Louvois et ex-Plateau des trois Piliers, et d'autres professions médicales et paramédicales et celle d'un foyer d'accueil, Centre maternel de la Marne, quartier Sainte-Anne à Reims,

Considérant la volonté de la Ville de soutenir le projet de construction d'un pôle de santé et d'un centre maternel qui permettront de diversifier l'offre médicale sur un secteur sous-équipé, de faciliter l'accès aux soins et développer des actions de prévention,

Vu l'avis de la commission Solidarité, santé, famille, petite enfance, seniors et citoyenneté du mardi 25 janvier 2022,

Vu l'avis de la commission Finances, ressources humaines, administration générale du mercredi 26 janvier 2022,

Vu la note explicative de synthèse, jointe à la convocation et valant exposé des motifs,

Après en avoir délibéré,

DECIDE

d'attribuer une subvention d'équipement de 50 000 € à l'association Rosace, pour la création d'un pôle de santé en qualité de porteur d'actions de prévention en santé publique,

d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'avenant n°1 à la convention d'objectifs 2021-2023.

Les dépenses correspondantes seront imputées au budget principal.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil
Municipal de la Ville de Reims,

**Pour le Maire de Reims,
Par délégation,**



Marie DEPAQUY

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage en Mairie le 7 février 2022 et de la réception en
Préfecture le 7 février 2022.

Identifiant : 051-215104217-20220203-139246-DE-1-1

Nombre de membres dont le
Conseil est composé : 59

Présent(s) : 51
Représenté(s) : 8
Votant(s) : 59
Excusé(s) : 0
Absent(s) : 0

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU Conseil Municipal DE LA VILLE DE REIMS

SEANCE DU JEUDI 3 FÉVRIER 2022

Le jeudi 3 février 2022 à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal régulièrement convoqué par lettre ou courriel du vendredi 28 janvier 2022, s'est réuni à la Salle des Fêtes de l'Hôtel de Ville sous la présidence de M. Arnaud ROBINET, Maire de Reims.

Étaient présents :

M. Xavier ALBERTINI, Mme Badia ALLARD, M. Jacques AMMOURA, M. Edouard BARON, Mme Caroline BARRÉ, Mme Valérie BEAUVAIS, Mme Laurence BILLY, M. Raphaël BLANCHARD, Mme Brigitte BLONDEAU, M. David CHATILLON, M. Dany CHRISTOPHE, Mme Catherine COUTANT, Mme Marie DEPAQUY, Mme Charlotte D'HARCOURT, Mme Touria DOUAH, Mme Kim DUNTZE, M. Claude GACHET, M. Charles GERMAIN, M. Laurent GOBINET, Mme Patricia GRAIN, M. Pascal LABELLE, M. Stéphane LANG, M. Dominique LEDEME, Mme Zabbaou LIMAN, Mme Véronique MARCHET, M. Emmanuel MAZINGUE, Mme Laure MILLER, Mme Nathalie MIRAVETE, Mme Agathe MOUGENOT, M. Franck NOEL, M. Dimitri OUDIN, M. Jean-Claude PHILIPOT, Mme Marie-Thérèse PICOT, M. Claude PIQUARD, M. Kevin PONCIN, M. Eric QUENARD, M. Arnaud ROBINET, Mme Marie-Inès ROMELLE, M. Mario ROSSI, M. Jean-Marc ROZE, Mme Silvana SAHO-NUZZO, Mme Armelle SIMON, Mme Mounya TAGGAE, M. Patrick TCHANGA, M. Freddy THOMAS, M. Léo TYBURCE, Mme Elizabeth VASSEUR, Mme Catherine VAUTRIN, M. Yann VELLY, M. Vincent VERSTRAETE, M. Philippe WATTIER

Étaient représenté-e-s :

Mme Catherine CHOPART a donné pouvoir à Pascal LABELLE, Mme Sarah DA COSTA a donné pouvoir à Dany CHRISTOPHE, M. Eric DELFORGE a donné pouvoir à Laurence BILLY, M. Alban DOMINICY a donné pouvoir à Charlotte D'HARCOURT, Mme Bénédicte LE PANSE a donné pouvoir à Laurent GOBINET, M. Tarik MAZOUJ a donné pouvoir à Claude PIQUARD, Mme Orélie MINGOLLA a donné pouvoir à Emmanuel MAZINGUE, Mme Aline POUDRAS a donné pouvoir à Silvana SAHO-NUZZO

N'ont pas pris part au débat et au vote :

CRIJ : Raphael BLANCHARD, Dimitri OUDIN, Kim DUNTZE - Centre loisirs sécurité publique : Eric DELFORGE - MILO : Marie DEPAQUY, Philippe WATTIER, Dominique LEDEME, Charlotte D'HARCOURT, Charles GERMAIN, Dany CHRISTOPHE

Secrétaire : Marie-Inès ROMELLE

Vice Secrétaire : Kim DUNTZE

Votes :

Pour : 59 Contre : 0 Abstention : 0

**ASSOCIATIONS JEUNESSE
CONVENTIONS CADRE PLURIANNUELLES 2022/2024 ET CONVENTIONS ANNUELLES
D'OBJECTIFS ET DE MOYENS POUR L'EXERCICE 2022
ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS**

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la Loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations et son décret d'application n° 2001-495 du 6 juin 2001 relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques,

Vu la Loi n° 2021-1465 du 10 novembre 2021 portant diverses dispositions de vigilance sanitaire,

Vu sa délibération n° CM 2019-17 du 4 février 2019 autorisant la signature des conventions cadre triennales avec, l'Association de la Fondation Etudiante pour la Ville (AFEV), le Centre de Loisirs Jeunes (CLJ) et l'association Unis-cité,

Vu sa délibération n° CM 2021-61 du 29 mars 2021 autorisant la signature des conventions annuelles d'objectifs 2021 avec les associations jeunesse,

Vu ses délibérations n°CM-2021-13 et CM-2021-14 du 8 février 2021 adoptant la charte de la laïcité de la Ville et le règlement d'attribution de subventions aux associations, modifié,

Vu la convention cadre conclue avec AFEV, pour les années 2019/2021 et la convention annuelle d'objectifs et de moyens du 16 juillet 2021, arrivées à échéance,

Vu la convention cadre conclue avec le CLJ de la Sécurité Publique de Reims pour les années 2019/2021 et la convention annuelle d'objectifs et de moyens du 8 avril 2021, arrivées à échéance,

Vu la convention cadre conclue avec l'Association Unis-cité pour les années 2019/2021 et la convention annuelle d'objectifs et de moyens du 8 avril 2021, arrivées à échéance,

Vu la convention annuelle d'objectifs conclue avec la Mission Locale pour la Jeunesse de Reims du 8 avril 2021, arrivée à échéance,

Vu la convention annuelle d'objectifs conclue avec le Centre Régional Information Jeunesse Grand Est du 17 mai 2021, arrivée à échéance,

Considérant que la Ville souhaite développer sa politique jeunesse en particulier sur les axes de citoyenneté, de lutte contre le décrochage scolaire, de cohésion sociale, d'insertion professionnelle et affirmer son partenariat avec les associations qui par leurs actions répondent à ces objectifs,

Considérant le projet d'intérêt général initié et conçu par les associations sus-évoquées,

Considérant l'intérêt, pour la Ville, de soutenir les actions de ces associations qui œuvrent quotidiennement en faveur de la jeunesse,

Vu l'avis de la commission Sport, éducation, jeunesse du vendredi 21 janvier 2022,

Vu l'avis de la commission Finances, ressources humaines, administration générale du mercredi 26 janvier 2022,

Vu l'avis de la commission Culture, relations internationales et européennes, évènements culturels, festivals et animations de rue du mardi 25 janvier 2022,

Vu la note explicative de synthèse, jointe à la convocation et valant exposé des motifs,

Après en avoir délibéré,

DECIDE

d'attribuer, pour l'exercice 2022, les subventions de fonctionnement suivantes :

- 360 000 € à la Mission Locale pour la Jeunesse de Reims ainsi qu'une subvention de 20 000 € pour le financement des titres de transport destinés aux jeunes rémois en difficulté,
- 168 000 € au Centre Régional Information Jeunesse Grand-Est,
- 120 000 € au Centre de Loisirs Jeunes de la Sécurité Publique de Reims,
- 29 500 € à l'association Unis-cité,
- 24 000 € à l'Association de la Fondation Etudiante pour la Ville,

d'autoriser Monsieur le Maire à signer :

- les conventions cadres pluriannuelles 2022/2024 avec l'Association de la Fondation Etudiante pour la Ville, le Centre de Loisirs Jeunes de la Sécurité Publique de Reims et l'association Unis-cité,
- les conventions annuelles d'objectifs et de moyens, pour l'année 2022, avec l'Association de la Fondation Etudiante pour la Ville, le Centre Régional Information Jeunesse Grand Est, le Centre de Loisirs Jeunes de la Sécurité Publique de Reims, Unis-cité, et la Mission Locale pour la Jeunesse de Reims.

Les dépenses correspondantes seront imputées au budget principal.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil Municipal de la Ville de Reims,

**Pour le Maire de Reims,
Par délégation,**



Véronique MARCHET

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage en Mairie le 7 février 2022 et de la réception en Préfecture le 7 février 2022.

Identifiant : 051-215104217-20220203-138877-DE-1-1

Nombre de membres dont le
Conseil est composé : 59

Présent(s) : 51
Représenté(s) : 8
Votant(s) : 59
Excusé(s) : 0
Absent(s) : 0

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU Conseil Municipal DE LA VILLE DE REIMS

SEANCE DU JEUDI 3 FÉVRIER 2022

Le jeudi 3 février 2022 à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal régulièrement convoqué par lettre ou courriel du vendredi 28 janvier 2022, s'est réuni à la Salle des Fêtes de l'Hôtel de Ville sous la présidence de M. Arnaud ROBINET, Maire de Reims.

Étaient présents :

M. Xavier ALBERTINI, Mme Badia ALLARD, M. Jacques AMMOURA, M. Edouard BARON, Mme Caroline BARRÉ, Mme Valérie BEAUVAIS, Mme Laurence BILLY, M. Raphaël BLANCHARD, Mme Brigitte BLONDEAU, M. David CHATILLON, M. Dany CHRISTOPHE, Mme Catherine COUTANT, Mme Marie DEPAQUY, Mme Charlotte D'HARCOURT, Mme Touria DOUAH, Mme Kim DUNTZE, M. Claude GACHET, M. Charles GERMAIN, M. Laurent GOBINET, Mme Patricia GRAIN, M. Pascal LABELLE, M. Stéphane LANG, M. Dominique LEDEME, Mme Zabbaou LIMAN, Mme Véronique MARCHET, M. Emmanuel MAZINGUE, Mme Laure MILLER, Mme Nathalie MIRAVETE, Mme Agathe MOUGENOT, M. Franck NOEL, M. Dimitri OUDIN, M. Jean-Claude PHILIPOT, Mme Marie-Thérèse PICOT, M. Claude PIQUARD, M. Kevin PONCIN, M. Eric QUENARD, M. Arnaud ROBINET, Mme Marie-Inès ROMELLE, M. Mario ROSSI, M. Jean-Marc ROZE, Mme Silvana SAHO-NUZZO, Mme Armelle SIMON, Mme Mounya TAGGAE, M. Patrick TCHANGA, M. Freddy THOMAS, M. Léo TYBURCE, Mme Elizabeth VASSEUR, Mme Catherine VAUTRIN, M. Yann VELLY, M. Vincent VERSTRAETE, M. Philippe WATTIER

Étaient représenté-e-s :

Mme Catherine CHOPART a donné pouvoir à Pascal LABELLE, Mme Sarah DA COSTA a donné pouvoir à Dany CHRISTOPHE, M. Eric DELFORGE a donné pouvoir à Laurence BILLY, M. Alban DOMINICY a donné pouvoir à Charlotte D'HARCOURT, Mme Bénédicte LE PANSE a donné pouvoir à Laurent GOBINET, M. Tarik MAZOUJ a donné pouvoir à Claude PIQUARD, Mme Orélie MINGOLLA a donné pouvoir à Emmanuel MAZINGUE, Mme Aline POUDRAS a donné pouvoir à Silvana SAHO-NUZZO

Secrétaire : Marie-Inès ROMELLE

Vice Secrétaire : Kim DUNTZE

Votes :

Pour : 59 Contre : 0 Abstention : 0

**ACCUEIL D'ATHLÈTES OLYMPIQUES BRITANNIQUES DANS LES CENTRES DE PRÉPARATION
RÉMOIS LABELLISÉS TERRES DE JEUX 2024
MISE À DISPOSITION DE MOYENS
PROTOCOLE D'ACCORD AVEC LA BRITISH OLYMPIC ASSOCIATION**

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la Loi n°2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations et son décret d'application n°2001-495 du 6 juin 2001 relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques,

Vu la Loi n°2021-1465 du 10 novembre 2021 portant sur les diverses dispositions de vigilance sanitaire,

Vu sa délibération n°CM-2019-277 du 21 novembre 2019, relative à la candidature de la Ville pour la candidature au label Terre de Jeux 2024 et comme centre de préparation,

Vu sa délibération n°CM-2021-13 du 8 février 2021 adoptant la charte de la laïcité de la Ville,

Vu sa délibération n°CM-2021-208 du 27 septembre 2021 adoptant la Charte du sport de la Ville,

Vu sa délibération n°CM-202-337 du 13 décembre 2021 fixant, pour 2022, les tarifs des services municipaux,

Considérant que la British Olympic Association participera aux Jeux Olympiques Paris 2024,

Considérant que la British Olympic Association sollicite la Ville pour l'accueil de la Team GB, la mise à disposition d'équipements sportifs comme centres de préparation,

Considérant que l'association sollicite le soutien logistique de la Ville pour la mise à disposition du complexe UCPA Sport Station du Grand Reims, du Reims Aréna et du complexe René Tys, qui revêt un caractère d'intérêt général,

Considérant l'intérêt de la Ville de soutenir cette association,

Considérant qu'il convient de déterminer les moyens mis en œuvre par la Ville pour soutenir cette manifestation,

Vu l'avis de la commission Sport, éducation, jeunesse du vendredi 21 janvier 2022,

Vu la note explicative de synthèse, jointe à la convocation et valant exposé des motifs,

Après en avoir délibéré,

DECIDE

d'autoriser Monsieur le Maire à signer le Protocole d'accord avec la British Olympic Association précisant les modalités de mise à disposition et d'accès à certaines installations avant et pendant les jeux Olympiques et Paralympiques d'été de Paris 2024.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil
Municipal de la Ville de Reims,

**Pour le Maire de Reims,
Par délégation,**



Raphaël BLANCHARD

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage en Mairie le 7 février 2022 et de la réception en
Préfecture le 7 février 2022.

Identifiant : 051-215104217-20220203-140366-DE-1-1

Nombre de membres dont le
Conseil est composé : 59

Présent(s) : 51
Représenté(s) : 8
Votant(s) : 59
Excusé(s) : 0
Absent(s) : 0

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU Conseil Municipal DE LA VILLE DE REIMS

SEANCE DU JEUDI 3 FÉVRIER 2022

Le jeudi 3 février 2022 à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal régulièrement convoqué par lettre ou courriel du vendredi 28 janvier 2022, s'est réuni à la Salle des Fêtes de l'Hôtel de Ville sous la présidence de M. Arnaud ROBINET, Maire de Reims.

Étaient présents :

M. Xavier ALBERTINI, Mme Badia ALLARD, M. Jacques AMMOURA, M. Edouard BARON, Mme Caroline BARRÉ, Mme Valérie BEAUVAIS, Mme Laurence BILLY, M. Raphaël BLANCHARD, Mme Brigitte BLONDEAU, M. David CHATILLON, M. Dany CHRISTOPHE, Mme Catherine COUTANT, Mme Marie DEPAQUY, Mme Charlotte D'HARCOURT, Mme Touria DOUAH, Mme Kim DUNTZE, M. Claude GACHET, M. Charles GERMAIN, M. Laurent GOBINET, Mme Patricia GRAIN, M. Pascal LABELLE, M. Stéphane LANG, M. Dominique LEDEME, Mme Zabbaou LIMAN, Mme Véronique MARCHET, M. Emmanuel MAZINGUE, Mme Laure MILLER, Mme Nathalie MIRAVETE, Mme Agathe MOUGENOT, M. Franck NOEL, M. Dimitri OUDIN, M. Jean-Claude PHILIPOT, Mme Marie-Thérèse PICOT, M. Claude PIQUARD, M. Kevin PONCIN, M. Eric QUENARD, M. Arnaud ROBINET, Mme Marie-Inès ROMELLE, M. Mario ROSSI, M. Jean-Marc ROZE, Mme Silvana SAHO-NUZZO, Mme Armelle SIMON, Mme Mounya TAGGAE, M. Patrick TCHANGA, M. Freddy THOMAS, M. Léo TYBURCE, Mme Elizabeth VASSEUR, Mme Catherine VAUTRIN, M. Yann VELLY, M. Vincent VERSTRAETE, M. Philippe WATTIER

Étaient représenté-e-s :

Mme Catherine CHOPART a donné pouvoir à Pascal LABELLE, Mme Sarah DA COSTA a donné pouvoir à Dany CHRISTOPHE, M. Eric DELFORGE a donné pouvoir à Laurence BILLY, M. Alban DOMINICY a donné pouvoir à Charlotte D'HARCOURT, Mme Bénédicte LE PANSE a donné pouvoir à Laurent GOBINET, M. Tarik MAZOUJ a donné pouvoir à Claude PIQUARD, Mme Orélie MINGOLLA a donné pouvoir à Emmanuel MAZINGUE, Mme Aline POUDRAS a donné pouvoir à Silvana SAHO-NUZZO

N'ont pas pris part au débat et au vote :

Mme Mounya TAGGAE

Secrétaire : Marie-Inès ROMELLE

Vice Secrétaire : Kim DUNTZE

Votes :

Pour : 58 Contre : 0 Abstention : 0

**JOURNÉE NATIONALE DU SPORT ET DU HANDICAP 2022
SENSIBILISATION AU HANDICAP PAR LE SPORT
MISE À DISPOSITION DE MOYENS
CONVENTION AVEC L'ASSOCIATION RÉMOISE DES ETUDIANTS EN STAPS**

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la Loi n°2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations et son décret d'application n°2001-495 du 6 juin 2001 relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques,

Vu la Loi n°2021-1465 du 10 novembre 2021 portant sur les diverses dispositions de vigilance sanitaire,

Vu sa délibération n°CM-2021-13 du 8 février 2021 adoptant la charte de la laïcité de la Ville,

Vu sa délibération n°CM-2021-208 du 27 septembre 2021 adoptant la Charte du sport de la Ville,

Vu sa délibération n°CM-2021-337 du 13 décembre 2021 fixant la tarification des services publics municipaux pour l'année 2022,

Considérant que l'Association Rémoise des Etudiants en STAPS organise, le mercredi 23 mars 2022, la Journée Nationale du Sport et du Handicap au complexe René Tys,

Considérant que l'association sollicite le soutien logistique de la Ville pour l'organisation de cette manifestation qui revêt un caractère d'intérêt général,

Considérant l'intérêt de la Ville de soutenir cette association,

Considérant qu'il convient de déterminer les moyens mis en œuvre par la Ville pour soutenir cette manifestation,

Vu l'avis de la commission Sport, éducation, jeunesse du vendredi 21 janvier 2022,

Vu la note explicative de synthèse, jointe à la convocation et valant exposé des motifs,

Après en avoir délibéré,

DECIDE

d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention avec l'Association Rémoise des Etudiants en STAPS (ARES) précisant les modalités de mise à disposition de matériel et de moyens humains, à titre gracieux, nécessaires au bon déroulement de la journée nationale du sport et du handicap 2022 au Complexe René Tys, le 23 mars 2022.

**Pour le Maire de Reims,
Par délégation,**



Raphaël BLANCHARD

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage en Mairie le 7 février 2022 et de la réception en Préfecture le 7 février 2022.

Identifiant : 051-215104217-20220203-138442-DE-1-1

Nombre de membres dont le
Conseil est composé : 59

Présent(s) : 51
Représenté(s) : 8
Votant(s) : 59
Excusé(s) : 0
Absent(s) : 0

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU Conseil Municipal DE LA VILLE DE REIMS

SEANCE DU JEUDI 3 FÉVRIER 2022

Le jeudi 3 février 2022 à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal régulièrement convoqué par lettre ou courriel du vendredi 28 janvier 2022, s'est réuni à la Salle des Fêtes de l'Hôtel de Ville sous la présidence de M. Arnaud ROBINET, Maire de Reims.

Étaient présents :

M. Xavier ALBERTINI, Mme Badia ALLARD, M. Jacques AMMOURA, M. Edouard BARON, Mme Caroline BARRÉ, Mme Valérie BEAUVAIS, Mme Laurence BILLY, M. Raphaël BLANCHARD, Mme Brigitte BLONDEAU, M. David CHATILLON, M. Dany CHRISTOPHE, Mme Catherine COUTANT, Mme Marie DEPAQUY, Mme Charlotte D'HARCOURT, Mme Touria DOUAH, Mme Kim DUNTZE, M. Claude GACHET, M. Charles GERMAIN, M. Laurent GOBINET, Mme Patricia GRAIN, M. Pascal LABELLE, M. Stéphane LANG, M. Dominique LEDEME, Mme Zabbaou LIMAN, Mme Véronique MARCHET, M. Emmanuel MAZINGUE, Mme Laure MILLER, Mme Nathalie MIRAVETE, Mme Agathe MOUGENOT, M. Franck NOEL, M. Dimitri OUDIN, M. Jean-Claude PHILIPOT, Mme Marie-Thérèse PICOT, M. Claude PIQUARD, M. Kevin PONCIN, M. Eric QUENARD, M. Arnaud ROBINET, Mme Marie-Inès ROMELLE, M. Mario ROSSI, M. Jean-Marc ROZE, Mme Silvana SAHO-NUZZO, Mme Armelle SIMON, Mme Mounya TAGGAE, M. Patrick TCHANGA, M. Freddy THOMAS, M. Léo TYBURCE, Mme Elizabeth VASSEUR, Mme Catherine VAUTRIN, M. Yann VELLY, M. Vincent VERSTRAETE, M. Philippe WATTIER

Étaient représenté-e-s :

Mme Catherine CHOPART a donné pouvoir à Pascal LABELLE, Mme Sarah DA COSTA a donné pouvoir à Dany CHRISTOPHE, M. Eric DELFORGE a donné pouvoir à Laurence BILLY, M. Alban DOMINICY a donné pouvoir à Charlotte D'HARCOURT, Mme Bénédicte LE PANSE a donné pouvoir à Laurent GOBINET, M. Tarik MAZOUJ a donné pouvoir à Claude PIQUARD, Mme Orélie MINGOLLA a donné pouvoir à Emmanuel MAZINGUE, Mme Aline POUDRAS a donné pouvoir à Silvana SAHO-NUZZO

Secrétaire : Marie-Inès ROMELLE

Vice Secrétaire : Kim DUNTZE

Votes :

Pour : 59 Contre : 0 Abstention : 0

**CHALLENGE URBAIN BUSINESS ÉTUDIANT
MISE À DISPOSITION DE MOYENS
CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC LE MEDEF MARNE ET LA FÉDÉRATION FRANÇAISE
DU SPORT UNIVERSITAIRE**

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la Loi n°2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations et son décret d'application n°2001-495 du 6 juin 2001 relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques,

Vu la Loi n°2021-1465 du 10 novembre 2021 portant sur les diverses dispositions de vigilance sanitaire,

Vu ses délibérations n°CM-2021-13 et CM-2021-14 du 8 février 2021 adoptant la charte de la laïcité de la Ville et le règlement d'attribution de subventions aux associations, modifié,

Vu sa délibération n°CM-2021-208 du 27 septembre 2021 adoptant la Charte du Sport de la Ville,

Vu sa délibération n°CM-2021-337 du 13 décembre 2021 fixant, pour 2022, les tarifs des services municipaux,

Considérant que la Ville, le Medef Marne et la Fédération Française du Sport Universitaire organisent, les 7 et 8 avril 2022, le Challenge Urbain Business Etudiants au Centre Sports Nature de la Ville,

Considérant que le Centre Sports Nature sera mis à disposition à titre gracieux des partenaires,

Considérant que cette manifestation revêt un caractère d'intérêt général,

Considérant qu'il est nécessaire d'établir une convention fixant les engagements respectifs des parties,

Vu l'avis de la commission Sport, éducation, jeunesse du vendredi 21 janvier 2022,

Vu la note explicative de synthèse, jointe à la convocation et valant exposé des motifs,

Après en avoir délibéré,

DECIDE

d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention de partenariat avec le Medef Marne et la Fédération Française du Sport Universitaire permettant la mise à disposition, à titre gracieux, du Centre Sports Nature les 7 et 8 avril 2022 pour l'organisation du Challenge Urbain Business Etudiant.

**Pour le Maire de Reims,
Par délégation,**



Raphaël BLANCHARD

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage en Mairie le 7 février 2022 et de la réception en Préfecture le 7 février 2022.

Identifiant : 051-215104217-20220203-138655-DE-1-1

Nombre de membres dont le
Conseil est composé : 59

Présent(s) : 51
Représenté(s) : 8
Votant(s) : 59
Excusé(s) : 0
Absent(s) : 0

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU Conseil Municipal DE LA VILLE DE REIMS

SEANCE DU JEUDI 3 FÉVRIER 2022

Le jeudi 3 février 2022 à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal régulièrement convoqué par lettre ou courriel du vendredi 28 janvier 2022, s'est réuni à la Salle des Fêtes de l'Hôtel de Ville sous la présidence de M. Arnaud ROBINET, Maire de Reims.

Étaient présents :

M. Xavier ALBERTINI, Mme Badia ALLARD, M. Jacques AMMOURA, M. Edouard BARON, Mme Caroline BARRÉ, Mme Valérie BEAUVAIS, Mme Laurence BILLY, M. Raphaël BLANCHARD, Mme Brigitte BLONDEAU, M. David CHATILLON, M. Dany CHRISTOPHE, Mme Catherine COUTANT, Mme Marie DEPAQUY, Mme Charlotte D'HARCOURT, Mme Touria DOUAH, Mme Kim DUNTZE, M. Claude GACHET, M. Charles GERMAIN, M. Laurent GOBINET, Mme Patricia GRAIN, M. Pascal LABELLE, M. Stéphane LANG, M. Dominique LEDEME, Mme Zabbaou LIMAN, Mme Véronique MARCHET, M. Emmanuel MAZINGUE, Mme Laure MILLER, Mme Nathalie MIRAVETE, Mme Agathe MOUGENOT, M. Franck NOEL, M. Dimitri OUDIN, M. Jean-Claude PHILIPOT, Mme Marie-Thérèse PICOT, M. Claude PIQUARD, M. Kevin PONCIN, M. Eric QUENARD, M. Arnaud ROBINET, Mme Marie-Inès ROMELLE, M. Mario ROSSI, M. Jean-Marc ROZE, Mme Silvana SAHO-NUZZO, Mme Armelle SIMON, Mme Mounya TAGGAE, M. Patrick TCHANGA, M. Freddy THOMAS, M. Léo TYBURCE, Mme Elizabeth VASSEUR, Mme Catherine VAUTRIN, M. Yann VELLY, M. Vincent VERSTRAETE, M. Philippe WATTIER

Étaient représenté-e-s :

Mme Catherine CHOPART a donné pouvoir à Pascal LABELLE, Mme Sarah DA COSTA a donné pouvoir à Dany CHRISTOPHE, M. Eric DELFORGE a donné pouvoir à Laurence BILLY, M. Alban DOMINICY a donné pouvoir à Charlotte D'HARCOURT, Mme Bénédicte LE PANSE a donné pouvoir à Laurent GOBINET, M. Tarik MAZOUJ a donné pouvoir à Claude PIQUARD, Mme Orélie MINGOLLA a donné pouvoir à Emmanuel MAZINGUE, Mme Aline POUDRAS a donné pouvoir à Silvana SAHO-NUZZO

Secrétaire : Marie-Inès ROMELLE

Vice Secrétaire : Kim DUNTZE

Votes :

Pour : 59 Contre : 0 Abstention : 0

**MATCH DE WORLD LEAGUE DE WATER-POLO - FRANCE - ESPAGNE
MISE À DISPOSITION DE MOYENS
ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION
CONVENTION AVEC L'ASSOCIATION STADE DE REIMS NATATION**

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la Loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations et son décret d'application n° 2001-495 du 6 juin 2001 relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques,

Vu la Loi n° 2021-1465 du 10 novembre 2021 portant sur les diverses dispositions de vigilance sanitaire,

Vu ses délibérations n°CM-2021-13 et CM-2021-14 du 8 février 2021 adoptant la charte de la laïcité de la Ville et le règlement d'attribution de subventions aux associations, modifié,

Vu sa délibération n° CM-2021- 337 du 13 décembre 2021 fixant, pour 2022, les tarifs des services municipaux,

Vu sa délibération n°CM-2021-208 du 27 septembre 2021 adoptant la charte du sport et de la Ville,

Considérant que l'Association Stade de Reims Natation accueille le match de World League de water-polo, qui opposera l'équipe de France à l'équipe d'Espagne, le mardi 15 février 2022 au sein du complexe UCPA sport station Grand Reims,

Considérant que l'association sollicite le soutien financier et logistique de la Ville pour l'organisation de cette manifestation qui revêt un caractère d'intérêt général,

Considérant l'intérêt de la Ville de soutenir cette association,

Considérant qu'il convient de déterminer les moyens mis en œuvre par la Ville pour soutenir cette manifestation,

Vu l'avis de la commission Sport, éducation, jeunesse du vendredi 21 janvier 2022,

Vu l'avis de la commission Finances, ressources humaines, administration générale du mercredi 26 janvier 2022,

Vu la note explicative de synthèse, jointe à la convocation et valant exposé des motifs,

Après en avoir délibéré,

DECIDE

d'attribuer une subvention de 8 000 € à l'association Stade de Reims Natation en vue de l'organisation du match de World League de water-polo, le mardi 15 février 2022 au sein du complexe UCPA sport station Grand Reims,

d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention avec le Stade de Reims Natation précisant les modalités de mise à disposition de matériel et de moyens humains, à titre gracieux, nécessaires au bon

déroulement de cette manifestation.

Les dépenses correspondantes seront imputées au budget principal.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil
Municipal de la Ville de Reims,

**Pour le Maire de Reims,
Par délégation,**



Raphaël BLANCHARD

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage en Mairie le 7 février 2022 et de la réception en
Préfecture le 7 février 2022.

Identifiant : 051-215104217-20220203-139881-DE-1-1

Nombre de membres dont le
Conseil est composé : 59

Présent(s) : 51
Représenté(s) : 8
Votant(s) : 59
Excusé(s) : 0
Absent(s) : 0

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU Conseil Municipal DE LA VILLE DE REIMS

SEANCE DU JEUDI 3 FÉVRIER 2022

Le jeudi 3 février 2022 à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal régulièrement convoqué par lettre ou courriel du vendredi 28 janvier 2022, s'est réuni à la Salle des Fêtes de l'Hôtel de Ville sous la présidence de M. Arnaud ROBINET, Maire de Reims.

Étaient présents :

M. Xavier ALBERTINI, Mme Badia ALLARD, M. Jacques AMMOURA, M. Edouard BARON, Mme Caroline BARRÉ, Mme Valérie BEAUVAIS, Mme Laurence BILLY, M. Raphaël BLANCHARD, Mme Brigitte BLONDEAU, M. David CHATILLON, M. Dany CHRISTOPHE, Mme Catherine COUTANT, Mme Marie DEPAQUY, Mme Charlotte D'HARCOURT, Mme Touria DOUAH, Mme Kim DUNTZE, M. Claude GACHET, M. Charles GERMAIN, M. Laurent GOBINET, Mme Patricia GRAIN, M. Pascal LABELLE, M. Stéphane LANG, M. Dominique LEDEME, Mme Zabbaou LIMAN, Mme Véronique MARCHET, M. Emmanuel MAZINGUE, Mme Laure MILLER, Mme Nathalie MIRAVETE, Mme Agathe MOUGENOT, M. Franck NOEL, M. Dimitri OUDIN, M. Jean-Claude PHILIPOT, Mme Marie-Thérèse PICOT, M. Claude PIQUARD, M. Kevin PONCIN, M. Eric QUENARD, M. Arnaud ROBINET, Mme Marie-Inès ROMELLE, M. Mario ROSSI, M. Jean-Marc ROZE, Mme Silvana SAHO-NUZZO, Mme Armelle SIMON, Mme Mounya TAGGAE, M. Patrick TCHANGA, M. Freddy THOMAS, M. Léo TYBURCE, Mme Elizabeth VASSEUR, Mme Catherine VAUTRIN, M. Yann VELLY, M. Vincent VERSTRAETE, M. Philippe WATTIER

Étaient représenté-e-s :

Mme Catherine CHOPART a donné pouvoir à Pascal LABELLE, Mme Sarah DA COSTA a donné pouvoir à Dany CHRISTOPHE, M. Eric DELFORGE a donné pouvoir à Laurence BILLY, M. Alban DOMINICY a donné pouvoir à Charlotte D'HARCOURT, Mme Bénédicte LE PANSE a donné pouvoir à Laurent GOBINET, M. Tarik MAZOUJ a donné pouvoir à Claude PIQUARD, Mme Orélie MINGOLLA a donné pouvoir à Emmanuel MAZINGUE, Mme Aline POUDRAS a donné pouvoir à Silvana SAHO-NUZZO

Secrétaire : Marie-Inès ROMELLE

Vice Secrétaire : Kim DUNTZE

Votes :

Pour : 59 Contre : 0 Abstention : 0

**JUMPING INTERNATIONAL DE REIMS 3 ÉTOILES
CONCOURS JEUNES CHEVAUX ET CONCOURS CLUB PONEY
MISE À DISPOSITION DE MOYENS
ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION
CONVENTION AVEC L'ASSOCIATION SOCIÉTÉ HIPPIQUE DE REIMS**

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la Loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations et son décret d'application n° 2001-495 du 6 juin 2001 relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques,

Vu la Loi n° 2021-1465 du 10 novembre 2021 portant diverses dispositions de vigilance sanitaire,

Vu ses délibérations n°CM-2021-13 et CM-2021-14 du 8 février 2021 adoptant la charte de la laïcité de la Ville et le règlement d'attribution de subventions aux associations, modifié,

Vu sa délibération n°CM-2021-208 du 27 septembre 2021 adoptant la Charte du Sport de la Ville,

Vu sa délibération n°CM-202-337 du 13 décembre 2021 fixant, pour 2022, les tarifs des services municipaux,

Considérant que l'association sportive Société Hippique de Reims organise du jeudi 26 mai au lundi 6 juin 2022 le jumping international de Reims 3 étoiles au parc de Champagne, un concours jeunes chevaux, le concours national et régional (Pro2, Amateur) et le concours club poney,

Considérant que l'association sportive Société Hippique de Reims sollicite le soutien financier et logistique de la Ville pour l'organisation de ces manifestations qui revêtent un caractère d'intérêt général,

Considérant l'intérêt de la Ville de soutenir cette association sportive,

Considérant qu'il convient de déterminer les moyens humains et logistiques mis en œuvre par la Ville pour soutenir ces manifestations,

Vu l'avis de la commission Sport, éducation, jeunesse du vendredi 21 janvier 2022,

Vu l'avis de la commission Finances, ressources humaines, administration générale du mercredi 26 janvier 2022,

Vu la note explicative de synthèse, jointe à la convocation et valant exposé des motifs,

Après en avoir délibéré,

DECIDE

d'attribuer une subvention de 40 000 € à l'association sportive Société Hippique de Reims, en vue de l'organisation du jumping international de Reims 3 étoiles, des concours jeunes chevaux et du concours national et régional (Pro2, amateur) ainsi que du concours club poney, qui auront lieu du jeudi 26 mai au lundi 6 juin 2022 au parc de Champagne,

d'autoriser Monsieur le Maire à signer, avec l'association sportive Société Hippique de Reims, la convention de mise à disposition d'équipements, de matériels et des moyens humains, à titre gracieux, nécessaires au bon déroulement de la manifestation.

Les dépenses correspondantes seront imputées au budget principal.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil Municipal de la Ville de Reims,

**Pour le Maire de Reims,
Par délégation,**



Raphaël BLANCHARD

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage en Mairie le 7 février 2022 et de la réception en Préfecture le 7 février 2022.

Identifiant : 051-215104217-20220203-138318-DE-1-1

Nombre de membres dont le
Conseil est composé : 59

Présent(s) : 51
Représenté(s) : 8
Votant(s) : 59
Excusé(s) : 0
Absent(s) : 0

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU Conseil Municipal DE LA VILLE DE REIMS

SEANCE DU JEUDI 3 FÉVRIER 2022

Le jeudi 3 février 2022 à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal régulièrement convoqué par lettre ou courriel du vendredi 28 janvier 2022, s'est réuni à la Salle des Fêtes de l'Hôtel de Ville sous la présidence de M. Arnaud ROBINET, Maire de Reims.

Étaient présents :

M. Xavier ALBERTINI, Mme Badia ALLARD, M. Jacques AMMOURA, M. Edouard BARON, Mme Caroline BARRÉ, Mme Valérie BEAUVAIS, Mme Laurence BILLY, M. Raphaël BLANCHARD, Mme Brigitte BLONDEAU, M. David CHATILLON, M. Dany CHRISTOPHE, Mme Catherine COUTANT, Mme Marie DEPAQUY, Mme Charlotte D'HARCOURT, Mme Touria DOUAH, Mme Kim DUNTZE, M. Claude GACHET, M. Charles GERMAIN, M. Laurent GOBINET, Mme Patricia GRAIN, M. Pascal LABELLE, M. Stéphane LANG, M. Dominique LEDEME, Mme Zabbaou LIMAN, Mme Véronique MARCHET, M. Emmanuel MAZINGUE, Mme Laure MILLER, Mme Nathalie MIRAVETE, Mme Agathe MOUGENOT, M. Franck NOEL, M. Dimitri OUDIN, M. Jean-Claude PHILIPOT, Mme Marie-Thérèse PICOT, M. Claude PIQUARD, M. Kevin PONCIN, M. Eric QUENARD, M. Arnaud ROBINET, Mme Marie-Inès ROMELLE, M. Mario ROSSI, M. Jean-Marc ROZE, Mme Silvana SAHO-NUZZO, Mme Armelle SIMON, Mme Mounya TAGGAE, M. Patrick TCHANGA, M. Freddy THOMAS, M. Léo TYBURCE, Mme Elizabeth VASSEUR, Mme Catherine VAUTRIN, M. Yann VELLY, M. Vincent VERSTRAETE, M. Philippe WATTIER

Étaient représenté-e-s :

Mme Catherine CHOPART a donné pouvoir à Pascal LABELLE, Mme Sarah DA COSTA a donné pouvoir à Dany CHRISTOPHE, M. Eric DELFORGE a donné pouvoir à Laurence BILLY, M. Alban DOMINICY a donné pouvoir à Charlotte D'HARCOURT, Mme Bénédicte LE PANSE a donné pouvoir à Laurent GOBINET, M. Tarik MAZOUJ a donné pouvoir à Claude PIQUARD, Mme Orélie MINGOLLA a donné pouvoir à Emmanuel MAZINGUE, Mme Aline POUDRAS a donné pouvoir à Silvana SAHO-NUZZO

N'ont pas pris part au débat et au vote :

Reims Champagne Basket : Nathalie MIRAVETE

Secrétaire : Marie-Inès ROMELLE

Vice Secrétaire : Kim DUNTZE

Votes :

Pour : 59 Contre : 0 Abstention : 0

**CLUBS SPORTIFS AMATEURS
CONVENTIONS TRIENNALES 2022-2024
ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS**

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code du Sport,

Vu la Loi n°2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations et son décret d'application n°2001-495 du 6 juin 2001 relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques,

Vu la Loi n° 2021-1465 du 10 novembre 2021 portant diverses dispositions de vigilance sanitaire,

Vu ses délibérations n°CM-2018-68 du 29 mars 2018 et n°CM-2021-24 du 8 février 2021 autorisant la signature de conventions avec différentes associations sportives,

Vu ses délibérations n°CM-2021-13 et CM-2021-14 du 8 février 2021 adoptant la charte de la laïcité de la Ville et le règlement d'attribution de subventions aux associations, modifié,

Vu sa délibération n°CM-2021-208 du 27 septembre 2021 adoptant la Charte du Sport de la Ville,

Vu les demandes de subventions des associations pour l'année 2022,

Considérant que les conventions des associations les liant à la Ville sont arrivées à échéance,

Considérant les projets initiés par ces associations et le souhait de la Ville de les soutenir,

Considérant qu'il convient dès lors de signer de nouvelles conventions,

Vu l'avis de la commission Sport, éducation, jeunesse du vendredi 21 janvier 2022,

Vu l'avis de la commission Finances, ressources humaines, administration générale du mercredi 26 janvier 2022,

Vu la note explicative de synthèse, jointe à la convocation et valant exposé des motifs,

Après en avoir délibéré,

DECIDE

d'attribuer les subventions aux associations sportives suivantes :

Association Croix Rouge pour l'Animation et la Promotion, pour un montant de 39 550 €,
Aéroclub de Champagne, pour un montant de 21 613 €,
Amicale Sportive Municipale, pour un montant de 37 000 €,
Association Gymnique Rémoise, pour un montant de 29 450 €,
Cercle d'Escrime de Reims, pour un montant de 26 000 €,
Cercle Nautique des Régates Rémoises, pour un montant de 199 500 €,
Champagne Basket Féminin, pour un montant de 295 000 €,
Club des Lutteurs Rémois, pour un montant de 17 100 €,
Club de Patinage Artistique de Reims, pour un montant de 38 000 €,

Cercle Rémois d'Arts Martiaux, pour un montant de 19 000 €,
District Athlétique Club de Reims, pour un montant de 28 500 €,
Entente Family Stade de Reims Athlétisme, pour un montant de 218 500 €,
Football Club de Formation la Neuville Jamin, pour un montant de 22 000 €,
Olympique Rémois de Tennis de Table, pour un montant de 42 826 €,
Reims Avenir Patinage, pour un montant de 24 700 €,
Reims Champagne Basket, pour un montant de 22 800 €,
Reims Champagne Handball, pour un montant de 46 000 €,
Reims Europe Club, pour un montant de 27 500 €,
Reims Haltérophilie Musculation, pour un montant de 19 950 €,
Reims Métropole Hockey, pour un montant de 34 000 €,
Reims Métropole Volley, pour un montant de 46 000 €,
Reims Murigny FP, pour un montant de 18 810 €,
Reims Patinage de Vitesse, pour un montant de 20 830 €,
Reims Sainte Anne, pour un montant de 120 840 €,
Roller Hockey Reims, pour un montant de 25 000 €,
Stade de Reims Natation, pour un montant de 253 000 €,
Stade de Reims Rugby, pour un montant de 30 900 €,
Tennis Club Géo André, pour un montant de 29 000 €,
Section départementale de l'Union nationale du sport scolaire en qualité de tête de réseau, pour reversement aux associations sportives scolaires, pour un montant de 36 700 €,
Union Sportive de l'Enseignement du premier Degré de Reims, pour un montant de 59 180 €,

d'autoriser Monsieur le Maire à signer, à cet effet, les conventions afférentes.

Les dépenses correspondantes seront imputées au budget principal.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil
Municipal de la Ville de Reims,

**Pour le Maire de Reims,
Par délégation,**



Raphaël BLANCHARD

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage en Mairie le 7 février 2022 et de la réception en
Préfecture le 7 février 2022.

Identifiant : 051-215104217-20220203-138671-DE-1-1

Nombre de membres dont le
Conseil est composé : 59

Présent(s) : 51
Représenté(s) : 8
Votant(s) : 59
Excusé(s) : 0
Absent(s) : 0

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU Conseil Municipal DE LA VILLE DE REIMS

SEANCE DU JEUDI 3 FÉVRIER 2022

Le jeudi 3 février 2022 à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal régulièrement convoqué par lettre ou courriel du vendredi 28 janvier 2022, s'est réuni à la Salle des Fêtes de l'Hôtel de Ville sous la présidence de M. Arnaud ROBINET, Maire de Reims.

Étaient présents :

M. Xavier ALBERTINI, Mme Badia ALLARD, M. Jacques AMMOURA, M. Edouard BARON, Mme Caroline BARRÉ, Mme Valérie BEAUVAIS, Mme Laurence BILLY, M. Raphaël BLANCHARD, Mme Brigitte BLONDEAU, M. David CHATILLON, M. Dany CHRISTOPHE, Mme Catherine COUTANT, Mme Marie DEPAQUY, Mme Charlotte D'HARCOURT, Mme Touria DOUAH, Mme Kim DUNTZE, M. Claude GACHET, M. Charles GERMAIN, M. Laurent GOBINET, Mme Patricia GRAIN, M. Pascal LABELLE, M. Stéphane LANG, M. Dominique LEDEME, Mme Zabbaou LIMAN, Mme Véronique MARCHET, M. Emmanuel MAZINGUE, Mme Laure MILLER, Mme Nathalie MIRAVETE, Mme Agathe MOUGENOT, M. Franck NOEL, M. Dimitri OUDIN, M. Jean-Claude PHILIPOT, Mme Marie-Thérèse PICOT, M. Claude PIQUARD, M. Kevin PONCIN, M. Eric QUENARD, M. Arnaud ROBINET, Mme Marie-Inès ROMELLE, M. Mario ROSSI, M. Jean-Marc ROZE, Mme Silvana SAHO-NUZZO, Mme Armelle SIMON, Mme Mounya TAGGAE, M. Patrick TCHANGA, M. Freddy THOMAS, M. Léo TYBURCE, Mme Elizabeth VASSEUR, Mme Catherine VAUTRIN, M. Yann VELLY, M. Vincent VERSTRAETE, M. Philippe WATTIER

Étaient représenté-e-s :

Mme Catherine CHOPART a donné pouvoir à Pascal LABELLE, Mme Sarah DA COSTA a donné pouvoir à Dany CHRISTOPHE, M. Eric DELFORGE a donné pouvoir à Laurence BILLY, M. Alban DOMINICY a donné pouvoir à Charlotte D'HARCOURT, Mme Bénédicte LE PANSE a donné pouvoir à Laurent GOBINET, M. Tarik MAZOUJ a donné pouvoir à Claude PIQUARD, Mme Orélie MINGOLLA a donné pouvoir à Emmanuel MAZINGUE, Mme Aline POUDRAS a donné pouvoir à Silvana SAHO-NUZZO

N'ont pas pris part au débat et au vote :

Mme Véronique MARCHET, M. Eric QUENARD, M. Arnaud ROBINET

Secrétaire : Marie-Inès ROMELLE

Vice Secrétaire : Kim DUNTZE

Votes :

Pour : 56 Contre : 0 Abstention : 0

**ACCUEIL DE TOURNAGES EN GRAND EST
PLATO - CONVENTION CADRE DE PARTENARIAT 2022-2024 AVEC LA RÉGION GRAND EST,
L'AGENCE CULTURELLE GRAND EST ET LA COMMUNAUTÉ URBAINE DU GRAND REIMS
PARTICIPATION DE LA VILLE
ANNEXE FINANCIÈRE 2022-2024**

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la Loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations et son décret d'application n° 2001-495 du 06 juin 2001 relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques,

Vu la Loi n° 2021-1465 du 10 novembre 2021 portant diverses dispositions de vigilance sanitaire,

Vu les dispositions du Règlement général d'exemption par catégorie (RGEC) (UE) n°651/2014 de la Commission européenne déclarant certaines catégories d'aides compatibles avec le marché intérieur en application des articles 107 et 108 du traité du 17 juin 2014 publié au Journal officiel de l'Union européenne le 26 juin 2014 et prolongé par le règlement (UE) 2020/972 de la Commission du 2 juillet 2020 modifiant le règlement (UE) n.1407/2013 en ce qui concerne sa prolongation et modifiant le règlement (UE) n.651/2014 en ce qui concerne sa prolongation et les adaptations à y apporter,

Vu la Convention de coopération pour le cinéma et l'image entre l'Etat (DRAC Grand Est) - CNC - Région Grand Est - Eurométropole de Strasbourg pour la période 2020-2022 et ses modalités techniques,

Vu sa délibération n°CM-2018-228 du 24 septembre 2018 autorisant la signature de la convention cadre PLATO 2019-2021, avec la Région Grand Est, l'Agence culturelle Grand Est et la Communauté urbaine du Grand Reims, signée le 19 décembre 2018, arrivée à échéance,

Vu ses délibérations n°CM-2021-13 et CM-2021-14 du 8 février 2021 adoptant la charte de la laïcité de la Ville et le règlement d'attribution de subventions aux associations, modifié,

Vu la délibération n°22CP15 du 4 février 2022 du Conseil régional du Grand Est autorisant son Président à signer la convention cadre de partenariat et son annexe financière 2022,

Considérant que la Région Grand Est et l'Agence Culturelle Grand Est poursuivent un but d'intérêt général au bénéfice des administrés des collectivités en soutenant l'activité cinématographique et en favorisant l'accueil de tournages dans la région Grand Est,

Considérant la politique publique locale relative à l'animation culturelle de la Ville et au développement économique des collectivités,

Considérant l'intérêt pour la Ville d'abonder le fonds régional dédié au soutien à la production audiovisuelle et cinématographique à hauteur de 30 000 €,

Vu l'avis de la commission Culture, relations internationales et européennes, événements culturels, festivals et animations de rue du mardi 25 janvier 2022,

Vu l'avis de la commission Finances, ressources humaines, administration générale du mercredi 26 janvier 2022,

Vu la note explicative de synthèse, jointe à la convocation et valant exposé des motifs,

Après en avoir délibéré,

DECIDE

d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention cadre de partenariat 2022-2024 - PLATO (réseau de collectivités favorisant l'accueil de tournages en Grand Est) avec la Région Grand Est, l'Agence culturelle Grand Est et la Communauté urbaine du Grand Reims en vue de développer un réseau de collectivités favorisant l'accueil de tournages cinéma et audiovisuel en Grand Est et contribuant à la structuration de ce secteur culturel stratégique,

de participer auprès de la Région Grand Est au titre du Fonds de soutien régional au cinéma et à l'audiovisuel, à hauteur de 30 000 € pour l'année 2022,

d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'annexe financière 2022 à la convention cadre de partenariat 2022-2024 – PLATO (réseau de collectivités favorisant l'accueil de tournages en Grand Est).

Les dépenses correspondantes seront imputées au budget principal.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil
Municipal de la Ville de Reims,

**Pour le Maire de Reims,
Par délégation,**



Pascal LABELLE

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage en Mairie le 7 février 2022 et de la réception en
Préfecture le 7 février 2022.

Identifiant : 051-215104217-20220203-138974-DE-1-1

Nombre de membres dont le
Conseil est composé : 59

Présent(s) : 51
Représenté(s) : 8
Votant(s) : 59
Excusé(s) : 0
Absent(s) : 0

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU Conseil Municipal DE LA VILLE DE REIMS

SEANCE DU JEUDI 3 FÉVRIER 2022

Le jeudi 3 février 2022 à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal régulièrement convoqué par lettre ou courriel du vendredi 28 janvier 2022, s'est réuni à la Salle des Fêtes de l'Hôtel de Ville sous la présidence de M. Arnaud ROBINET, Maire de Reims.

Étaient présents :

M. Xavier ALBERTINI, Mme Badia ALLARD, M. Jacques AMMOURA, M. Edouard BARON, Mme Caroline BARRÉ, Mme Valérie BEAUVAIS, Mme Laurence BILLY, M. Raphaël BLANCHARD, Mme Brigitte BLONDEAU, M. David CHATILLON, M. Dany CHRISTOPHE, Mme Catherine COUTANT, Mme Marie DEPAQUY, Mme Charlotte D'HARCOURT, Mme Touria DOUAH, Mme Kim DUNTZE, M. Claude GACHET, M. Charles GERMAIN, M. Laurent GOBINET, Mme Patricia GRAIN, M. Pascal LABELLE, M. Stéphane LANG, M. Dominique LEDEME, Mme Zabbaou LIMAN, Mme Véronique MARCHET, M. Emmanuel MAZINGUE, Mme Laure MILLER, Mme Nathalie MIRAVETE, Mme Agathe MOUGENOT, M. Franck NOEL, M. Dimitri OUDIN, M. Jean-Claude PHILIPOT, Mme Marie-Thérèse PICOT, M. Claude PIQUARD, M. Kevin PONCIN, M. Eric QUENARD, M. Arnaud ROBINET, Mme Marie-Inès ROMELLE, M. Mario ROSSI, M. Jean-Marc ROZE, Mme Silvana SAHO-NUZZO, Mme Armelle SIMON, Mme Mounya TAGGAE, M. Patrick TCHANGA, M. Freddy THOMAS, M. Léo TYBURCE, Mme Elizabeth VASSEUR, Mme Catherine VAUTRIN, M. Yann VELLY, M. Vincent VERSTRAETE, M. Philippe WATTIER

Étaient représenté-e-s :

Mme Catherine CHOPART a donné pouvoir à Pascal LABELLE, Mme Sarah DA COSTA a donné pouvoir à Dany CHRISTOPHE, M. Eric DELFORGE a donné pouvoir à Laurence BILLY, M. Alban DOMINICY a donné pouvoir à Charlotte D'HARCOURT, Mme Bénédicte LE PANSE a donné pouvoir à Laurent GOBINET, M. Tarik MAZOUJ a donné pouvoir à Claude PIQUARD, Mme Orélie MINGOLLA a donné pouvoir à Emmanuel MAZINGUE, Mme Aline POUDRAS a donné pouvoir à Silvana SAHO-NUZZO

N'ont pas pris part au débat et au vote :

Mme Sarah DA COSTA, M. Alban DOMINICY, M. Pascal LABELLE, Mme Zabbaou LIMAN, M. Kevin PONCIN, Mme Mounya TAGGAE

Secrétaire : Marie-Inès ROMELLE

Vice Secrétaire : Kim DUNTZE

Votes :

Pour : 53 Contre : 0 Abstention : 0

**RÉGIE DES MUSIQUES ET CULTURES ACTUELLES
SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT 2022
AJUSTEMENT**

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la Loi n°2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations et son décret d'application n°2001-495 du 6 juin 2001 relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques,

Vu la Loi n°2021-1465 du 10 novembre 2021 portant diverses dispositions de vigilance sanitaire,

Vu ses délibérations n°CM-2021-13 et CM-2021-14 du 8 février 2021 adoptant la charte de la laïcité de la Ville et le règlement d'attribution de subventions aux associations, modifié,

Vu sa délibération n°CM-2021-331 du 13 décembre 2021 approuvant le budget principal primitif pour l'exercice 2022, et notamment la subvention de fonctionnement pour la REMCA d'un montant de 1 390 000,00 €,

Vu sa délibération n°CM-2020-200 du 21 septembre autorisant Monsieur le Maire à signer la Convention Pluriannuelle d'Objectifs et de Moyens multipartenariale 2020-2023 avec la REMCA, l'Etat – DRAC Grand-Est, la Région Grand-Est,

Vu sa délibération n°CM-2021-310 du 8 novembre 2021 autorisant Monsieur le Maire à signer de la convention financière d'application de la Convention Pluriannuelle d'Objectifs et de Moyens multipartenariale 2020-2023 avec la REMCA,

Considérant que la REMCA a bénéficié, en 2021, d'aides sociales spécifiques financées par l'Etat pour un montant de 197 093,85 € et que ces aides ne peuvent se cumuler avec les subventions de fonctionnement perçues au titre des mêmes charges salariales,

Considérant le versement intégral, au cours de l'exercice 2021, de la subvention de fonctionnement pour cette même année 2021,

Considérant la possibilité identifiée en lien avec la REMCA, de déduire le montant des aides spécifiques perçues au titre de l'année 2021 du montant de la subvention de fonctionnement attribuée pour l'année 2022,

Considérant le bail conclu par la REMCA afin de disposer de locaux de stockage, dont le montant s'élève à 78 000 € par an,

Considérant qu'il convient de fixer, en application de l'article 3 de la convention financière d'application susvisée, le montant de la participation financière de la Ville pour le loyer de locaux de stockage à 36 000 €,

Vu l'avis de la commission Culture, relations internationales et européennes, événements culturels, festivals et animations de rue du mardi 25 janvier 2022,

Vu l'avis de la commission Finances, ressources humaines, administration générale du mercredi 26 janvier 2022,

Vu la note explicative de synthèse, jointe à la convocation et valant exposé des motifs,

Après en avoir délibéré,

DECIDE

de déduire la somme de 197 093,85 € de la subvention de fonctionnement perçue par l'état au titre de l'année 2022,

de fixer le montant de la participation de la Ville au loyer de locaux de stockage à 36 000 € au titre de l'année 2022,

de modifier, en conséquence, le montant de la subvention de fonctionnement attribuée à la REMCA pour l'exercice 2022 dans le cadre du budget principal primitif 2022, soit 1 188 906,15 € en lieu et place de 1 390 000 €.

Les dépenses correspondantes seront imputées au budget principal.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil Municipal de la Ville de Reims,

Le Maire de Reims



Arnaud ROBINET

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage en Mairie le 7 février 2022 et de la réception en Préfecture le 7 février 2022.

Identifiant : 051-215104217-20220203-138527-DE-1-1

Nombre de membres dont le
Conseil est composé : 59

Présent(s) : 51
Représenté(s) : 8
Votant(s) : 59
Excusé(s) : 0
Absent(s) : 0

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU Conseil Municipal DE LA VILLE DE REIMS

SEANCE DU JEUDI 3 FÉVRIER 2022

Le jeudi 3 février 2022 à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal régulièrement convoqué par lettre ou courriel du vendredi 28 janvier 2022, s'est réuni à la Salle des Fêtes de l'Hôtel de Ville sous la présidence de M. Arnaud ROBINET, Maire de Reims.

Étaient présents :

M. Xavier ALBERTINI, Mme Badia ALLARD, M. Jacques AMMOURA, M. Edouard BARON, Mme Caroline BARRÉ, Mme Valérie BEAUVAIS, Mme Laurence BILLY, M. Raphaël BLANCHARD, Mme Brigitte BLONDEAU, M. David CHATILLON, M. Dany CHRISTOPHE, Mme Catherine COUTANT, Mme Marie DEPAQUY, Mme Charlotte D'HARCOURT, Mme Touria DOUAH, Mme Kim DUNTZE, M. Claude GACHET, M. Charles GERMAIN, M. Laurent GOBINET, Mme Patricia GRAIN, M. Pascal LABELLE, M. Stéphane LANG, M. Dominique LEDEME, Mme Zabbaou LIMAN, Mme Véronique MARCHET, M. Emmanuel MAZINGUE, Mme Laure MILLER, Mme Nathalie MIRAVETE, Mme Agathe MOUGENOT, M. Franck NOEL, M. Dimitri OUDIN, M. Jean-Claude PHILIPOT, Mme Marie-Thérèse PICOT, M. Claude PIQUARD, M. Kevin PONCIN, M. Eric QUENARD, M. Arnaud ROBINET, Mme Marie-Inès ROMELLE, M. Mario ROSSI, M. Jean-Marc ROZE, Mme Silvana SAHO-NUZZO, Mme Armelle SIMON, Mme Mounya TAGGAE, M. Patrick TCHANGA, M. Freddy THOMAS, M. Léo TYBURCE, Mme Elizabeth VASSEUR, Mme Catherine VAUTRIN, M. Yann VELLY, M. Vincent VERSTRAETE, M. Philippe WATTIER

Étaient représenté-e-s :

Mme Catherine CHOPART a donné pouvoir à Pascal LABELLE, Mme Sarah DA COSTA a donné pouvoir à Dany CHRISTOPHE, M. Eric DELFORGE a donné pouvoir à Laurence BILLY, M. Alban DOMINICY a donné pouvoir à Charlotte D'HARCOURT, Mme Bénédicte LE PANSE a donné pouvoir à Laurent GOBINET, M. Tarik MAZOUJ a donné pouvoir à Claude PIQUARD, Mme Orélie MINGOLLA a donné pouvoir à Emmanuel MAZINGUE, Mme Aline POUDRAS a donné pouvoir à Silvana SAHO-NUZZO

Secrétaire : Marie-Inès ROMELLE

Vice Secrétaire : Kim DUNTZE

Votes :

Pour : 59 Contre : 0 Abstention : 0

**BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE
PARTENARIAT AVEC L'ASSOCIATION SOS AMITIÉ REIMS
CONVENTION**

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la Loi n°2021-1465 du 10 novembre 2021 portant diverses dispositions de vigilance sanitaire,

Vu sa délibération n°CM-2019-109 du 13 mai 2019 adoptant la politique culturelle de la Ville et le schéma d'orientations pour la Culture,

Vu sa délibération n°CM-2021-337 du 13 décembre 2021 fixant les tarifs municipaux pour l'année 2022,

Considérant la politique culturelle de la Ville pour les années 2020-2026, visant à favoriser l'accès à la culture pour tous et partout,

Considérant que l'association SOS Amitié Reims organise depuis plusieurs années des manifestations avec la Bibliothèque Municipale pour lutter contre le suicide,

Considérant l'intérêt pour la Ville d'accueillir ces manifestations au sein de la Médiathèque Jean Falala et à la Bibliothèque Municipale et de participer à leur programmation dans un cadre partenarial,

Vu l'avis de la commission Culture, relations internationales et européennes, événements culturels, festivals et animations de rue du mardi 25 janvier 2022,

Vu l'avis de la commission Finances, ressources humaines, administration générale du mercredi 26 janvier 2022,

Vu la note explicative de synthèse, jointe à la convocation et valant exposé des motifs,

Après en avoir délibéré,

DECIDE

d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention de partenariat avec l'association SOS Amitié Reims pour l'organisation de diverses manifestations à la Bibliothèque Municipale, pour une durée d'un an renouvelable quatre fois, ainsi que l'ensemble des documents afférents.

Les dépenses correspondantes seront imputées au budget principal.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil Municipal de la Ville de Reims,



**Pour le Maire de Reims,
Par délégation,**

Pascal LABELLE

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage en Mairie le 7 février 2022 et de la réception en
Préfecture le 7 février 2022.

Identifiant : 051-215104217-20220203-138236-DE-1-1

Nombre de membres dont le
Conseil est composé : 59

Présent(s) : 51
Représenté(s) : 8
Votant(s) : 59
Excusé(s) : 0
Absent(s) : 0

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU Conseil Municipal DE LA VILLE DE REIMS

SEANCE DU JEUDI 3 FÉVRIER 2022

Le jeudi 3 février 2022 à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal régulièrement convoqué par lettre ou courriel du vendredi 28 janvier 2022, s'est réuni à la Salle des Fêtes de l'Hôtel de Ville sous la présidence de M. Arnaud ROBINET, Maire de Reims.

Étaient présents :

M. Xavier ALBERTINI, Mme Badia ALLARD, M. Jacques AMMOURA, M. Edouard BARON, Mme Caroline BARRÉ, Mme Valérie BEAUVAIS, Mme Laurence BILLY, M. Raphaël BLANCHARD, Mme Brigitte BLONDEAU, M. David CHATILLON, M. Dany CHRISTOPHE, Mme Catherine COUTANT, Mme Marie DEPAQUY, Mme Charlotte D'HARCOURT, Mme Touria DOUAH, Mme Kim DUNTZE, M. Claude GACHET, M. Charles GERMAIN, M. Laurent GOBINET, Mme Patricia GRAIN, M. Pascal LABELLE, M. Stéphane LANG, M. Dominique LEDEME, Mme Zabbaou LIMAN, Mme Véronique MARCHET, M. Emmanuel MAZINGUE, Mme Laure MILLER, Mme Nathalie MIRAVETE, Mme Agathe MOUGENOT, M. Franck NOEL, M. Dimitri OUDIN, M. Jean-Claude PHILIPOT, Mme Marie-Thérèse PICOT, M. Claude PIQUARD, M. Kevin PONCIN, M. Eric QUENARD, M. Arnaud ROBINET, Mme Marie-Inès ROMELLE, M. Mario ROSSI, M. Jean-Marc ROZE, Mme Silvana SAHO-NUZZO, Mme Armelle SIMON, Mme Mounya TAGGAE, M. Patrick TCHANGA, M. Freddy THOMAS, M. Léo TYBURCE, Mme Elizabeth VASSEUR, Mme Catherine VAUTRIN, M. Yann VELLY, M. Vincent VERSTRAETE, M. Philippe WATTIER

Étaient représenté-e-s :

Mme Catherine CHOPART a donné pouvoir à Pascal LABELLE, Mme Sarah DA COSTA a donné pouvoir à Dany CHRISTOPHE, M. Eric DELFORGE a donné pouvoir à Laurence BILLY, M. Alban DOMINICY a donné pouvoir à Charlotte D'HARCOURT, Mme Bénédicte LE PANSE a donné pouvoir à Laurent GOBINET, M. Tarik MAZOUJ a donné pouvoir à Claude PIQUARD, Mme Orélie MINGOLLA a donné pouvoir à Emmanuel MAZINGUE, Mme Aline POUDRAS a donné pouvoir à Silvana SAHO-NUZZO

N'ont pas pris part au débat et au vote :

Mme Badia ALLARD, Mme Marie DEPAQUY, Mme Kim DUNTZE, M. Dominique LEDEME, M. Franck NOEL, Mme Marie-Thérèse PICOT, M. Philippe WATTIER

Secrétaire : Marie-Inès ROMELLE

Vice Secrétaire : Kim DUNTZE

Votes :

Pour : 52 Contre : 0 Abstention : 0

**BIBLIOTHÈQUES DE REIMS
INTERVENTIONS AU SEIN DU MULTI-ACCUEIL JEAN-JACQUES ROUSSEAU
CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC LE CCAS DE REIMS**

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la Loi n° 2021-1465 du 10 novembre 2021 portant diverses dispositions de vigilance sanitaire,

Considérant la politique culturelle de la Ville pour le mandat 2020-2026, visant à favoriser l'accès à la culture pour tous et partout,

Considérant la vocation des bibliothèques de Reims de favoriser le goût de la lecture, d'aider à son apprentissage et de lutter contre l'illettrisme,

Considérant la politique hors-les-murs déployée par les bibliothèques de Reims afin, notamment, d'aller à la rencontre des publics éloignés de la lecture,

Considérant que l'éveil à la lecture se fait dès le plus jeune âge,

Considérant que le Multi-Accueil Jean-Jacques Rousseau est géré par le Comité Communale d'Action Sociale (CCAS) de Reims,

Considérant l'intérêt pour la Ville et le CCAS de Reims de définir, dans un cadre partenarial, les modalités d'interventions des bibliothèques de Reims au sein du Multi-accueil Jean-Jacques Rousseau,

Vu l'avis de la commission Culture, relations internationales et européennes, événements culturels, festivals et animations de rue du mardi 25 janvier 2022,

Vu la note explicative de synthèse, jointe à la convocation et valant exposé des motifs,

Après en avoir délibéré,

DECIDE

d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention de partenariat avec le CCAS de Reims, relative aux interventions d'un bibliothécaire des bibliothèques de Reims au sein du Multi-accueil Jean-Jacques Rousseau, pour une durée d'un an reconductible trois fois.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil Municipal de la Ville de Reims,



**Pour le Maire de Reims,
Par délégation,**

Pascal LABELLE

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage en Mairie le 7 février 2022 et de la réception en
Préfecture le 7 février 2022.

Identifiant : 051-215104217-20220203-138645-DE-1-1

Nombre de membres dont le
Conseil est composé : 59

Présent(s) : 51
Représenté(s) : 8
Votant(s) : 59
Excusé(s) : 0
Absent(s) : 0

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU Conseil Municipal DE LA VILLE DE REIMS

SEANCE DU JEUDI 3 FÉVRIER 2022

Le jeudi 3 février 2022 à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal régulièrement convoqué par lettre ou courriel du vendredi 28 janvier 2022, s'est réuni à la Salle des Fêtes de l'Hôtel de Ville sous la présidence de M. Arnaud ROBINET, Maire de Reims.

Étaient présents :

M. Xavier ALBERTINI, Mme Badia ALLARD, M. Jacques AMMOURA, M. Edouard BARON, Mme Caroline BARRÉ, Mme Valérie BEAUVAIS, Mme Laurence BILLY, M. Raphaël BLANCHARD, Mme Brigitte BLONDEAU, M. David CHATILLON, M. Dany CHRISTOPHE, Mme Catherine COUTANT, Mme Marie DEPAQUY, Mme Charlotte D'HARCOURT, Mme Touria DOUAH, Mme Kim DUNTZE, M. Claude GACHET, M. Charles GERMAIN, M. Laurent GOBINET, Mme Patricia GRAIN, M. Pascal LABELLE, M. Stéphane LANG, M. Dominique LEDEME, Mme Zabbaou LIMAN, Mme Véronique MARCHET, M. Emmanuel MAZINGUE, Mme Laure MILLER, Mme Nathalie MIRAVETE, Mme Agathe MOUGENOT, M. Franck NOEL, M. Dimitri OUDIN, M. Jean-Claude PHILIPOT, Mme Marie-Thérèse PICOT, M. Claude PIQUARD, M. Kevin PONCIN, M. Eric QUENARD, M. Arnaud ROBINET, Mme Marie-Inès ROMELLE, M. Mario ROSSI, M. Jean-Marc ROZE, Mme Silvana SAHO-NUZZO, Mme Armelle SIMON, Mme Mounya TAGGAE, M. Patrick TCHANGA, M. Freddy THOMAS, M. Léo TYBURCE, Mme Elizabeth VASSEUR, Mme Catherine VAUTRIN, M. Yann VELLY, M. Vincent VERSTRAETE, M. Philippe WATTIER

Étaient représenté-e-s :

Mme Catherine CHOPART a donné pouvoir à Pascal LABELLE, Mme Sarah DA COSTA a donné pouvoir à Dany CHRISTOPHE, M. Eric DELFORGE a donné pouvoir à Laurence BILLY, M. Alban DOMINICY a donné pouvoir à Charlotte D'HARCOURT, Mme Bénédicte LE PANSE a donné pouvoir à Laurent GOBINET, M. Tarik MAZOUJ a donné pouvoir à Claude PIQUARD, Mme Orélie MINGOLLA a donné pouvoir à Emmanuel MAZINGUE, Mme Aline POUDRAS a donné pouvoir à Silvana SAHO-NUZZO

Secrétaire : Marie-Inès ROMELLE

Vice Secrétaire : Kim DUNTZE

Votes :

Pour : 59 Contre : 0 Abstention : 0

**BIBLIOTHÈQUES DE REIMS
PROJET NUMOOK
CONVENTION DE PARTENARIAT**

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la Loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations et son décret d'application n° 2001-495 du 6 juin 2001 relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques,

Vu la Loi n° 2021-1465 du 10 novembre 2021 portant diverses dispositions de vigilance sanitaire,

Vu sa délibération n°CM-2019-109 du 13 mai 2019 adoptant la politique culturelle de la Ville et le schéma d'orientation pour la Culture,

Considérant la politique culturelle de la Ville pour le mandat 2020-2026 donnant la priorité à l'éducation artistique et culturelle, dans l'objectif du « 100 % EAC »,

Considérant le dispositif Numook, créé par l'association Lecture Jeunesse autour de l'écriture et de la création artistique, dont l'objectif est la réalisation, par des élèves, d'un livre numérique,

Considérant les missions des bibliothèques de Reims en matière d'éducation artistique et culturelle et plus particulièrement en faveur de la lecture et de la création littéraire,

Considérant que l'association Lecture Jeunesse et le lycée professionnel Gustave Eiffel sont les partenaires du projet rémois, pour l'année scolaire 2021-2022,

Vu l'avis de la commission Culture, relations internationales et européennes, événements culturels, festivals et animations de rue du mardi 25 janvier 2022,

Vu la note explicative de synthèse, jointe à la convocation et valant exposé des motifs,

Après en avoir délibéré,

DECIDE

d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention de partenariat Numook avec l'association Lecture Jeunesse et le lycée professionnel Gustave Eiffel pour l'année scolaire 2021-2022, ainsi que l'ensemble des documents afférents.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil Municipal de la Ville de Reims,



**Pour le Maire de Reims,
Par délégation,**

Pascal LABELLE

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage en Mairie le 7 février 2022 et de la réception en
Préfecture le 7 février 2022.

Identifiant : 051-215104217-20220203-138629-DE-1-1

Nombre de membres dont le
Conseil est composé : 59

Présent(s) : 51
Représenté(s) : 8
Votant(s) : 59
Excusé(s) : 0
Absent(s) : 0

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU Conseil Municipal DE LA VILLE DE REIMS

SEANCE DU JEUDI 3 FÉVRIER 2022

Le jeudi 3 février 2022 à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal régulièrement convoqué par lettre ou courriel du vendredi 28 janvier 2022, s'est réuni à la Salle des Fêtes de l'Hôtel de Ville sous la présidence de M. Arnaud ROBINET, Maire de Reims.

Étaient présents :

M. Xavier ALBERTINI, Mme Badia ALLARD, M. Jacques AMMOURA, M. Edouard BARON, Mme Caroline BARRÉ, Mme Valérie BEAUVAIS, Mme Laurence BILLY, M. Raphaël BLANCHARD, Mme Brigitte BLONDEAU, M. David CHATILLON, M. Dany CHRISTOPHE, Mme Catherine COUTANT, Mme Marie DEPAQUY, Mme Charlotte D'HARCOURT, Mme Touria DOUAH, Mme Kim DUNTZE, M. Claude GACHET, M. Charles GERMAIN, M. Laurent GOBINET, Mme Patricia GRAIN, M. Pascal LABELLE, M. Stéphane LANG, M. Dominique LEDEME, Mme Zabbaou LIMAN, Mme Véronique MARCHET, M. Emmanuel MAZINGUE, Mme Laure MILLER, Mme Nathalie MIRAVETE, Mme Agathe MOUGENOT, M. Franck NOEL, M. Dimitri OUDIN, M. Jean-Claude PHILIPOT, Mme Marie-Thérèse PICOT, M. Claude PIQUARD, M. Kevin PONCIN, M. Eric QUENARD, M. Arnaud ROBINET, Mme Marie-Inès ROMELLE, M. Mario ROSSI, M. Jean-Marc ROZE, Mme Silvana SAHO-NUZZO, Mme Armelle SIMON, Mme Mounya TAGGAE, M. Patrick TCHANGA, M. Freddy THOMAS, M. Léo TYBURCE, Mme Elizabeth VASSEUR, Mme Catherine VAUTRIN, M. Yann VELLY, M. Vincent VERSTRAETE, M. Philippe WATTIER

Étaient représenté-e-s :

Mme Catherine CHOPART a donné pouvoir à Pascal LABELLE, Mme Sarah DA COSTA a donné pouvoir à Dany CHRISTOPHE, M. Eric DELFORGE a donné pouvoir à Laurence BILLY, M. Alban DOMINICY a donné pouvoir à Charlotte D'HARCOURT, Mme Bénédicte LE PANSE a donné pouvoir à Laurent GOBINET, M. Tarik MAZOUJ a donné pouvoir à Claude PIQUARD, Mme Orélie MINGOLLA a donné pouvoir à Emmanuel MAZINGUE, Mme Aline POUDRAS a donné pouvoir à Silvana SAHO-NUZZO

Secrétaire : Marie-Inès ROMELLE

Vice Secrétaire : Kim DUNTZE

Votes :

Pour : 59 Contre : 0 Abstention : 0

**BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE
COOPÉRATION NUMÉRIQUE AVEC LA BIBLIOTHÈQUE NATIONALE DE FRANCE
PATRIMOINE SPORTIF DE LA VILLE
CONVENTION**

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la Loi n°2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations et son décret d'application n° 2001-495 du 6 juin 2001 relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques,

Vu la Loi n°2021-1465 du 10 novembre 2021 portant diverses dispositions de vigilance sanitaire,

Vu le décret constitutif n°94-3 du 3 janvier 1994 de la Bibliothèque nationale de France (BnF),

Vu sa délibération n°CM-2019-109 du 13 mai 2019 adoptant la politique culturelle de la Ville et le schéma d'orientations pour la Culture,

Considérant l'appel à projet lancé par la BnF autour d'un programme de numérisation et de valorisation concertées en sport,

Considérant la vocation de la Bibliothèque d'étude et de recherche Carnegie à collecter, conserver et valoriser les documents patrimoniaux et les documents représentant un intérêt local,

Considérant les ressources patrimoniales de la bibliothèque Carnegie en lien avec l'histoire du sport autour du rôle précurseur de la Ville dans le développement des pratiques sportives dès le début du XX^{ème} siècle, en particulier autour du football féminin dès les années 1910,

Considérant la réponse de la Ville à l'appel à projet lancé par la BnF,

Considérant la possibilité pour la BnF d'allouer des subventions dans le cadre de cet appel à projet,

Considérant la nécessité de fixer les modalités de mise en œuvre du projet de coopération documentaire entre la Ville et la BnF,

Vu l'avis de la commission Culture, relations internationales et européennes, événements culturels, festivals et animations de rue du mardi 25 janvier 2022,

Vu l'avis de la commission Finances, ressources humaines, administration générale du mercredi 26 janvier 2022,

Vu la note explicative de synthèse, jointe à la convocation et valant exposé des motifs,

Après en avoir délibéré,

DECIDE

d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention de coopération numérique ainsi que l'ensemble des documents afférents d'une durée de 18 mois avec la Bibliothèque nationale de France concernant les fonds patrimoniaux relatifs à l'histoire du sport.

Les dépenses correspondantes seront imputées au budget principal.

Les recettes correspondantes seront imputées au budget principal.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil
Municipal de la Ville de Reims,

**Pour le Maire de Reims,
Par délégation,**



Pascal LABELLE

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage en Mairie le 7 février 2022 et de la réception en
Préfecture le 7 février 2022.

Identifiant : 051-215104217-20220203-127764-DE-1-1

Nombre de membres dont le
Conseil est composé : 59

Présent(s) : 51
Représenté(s) : 8
Votant(s) : 59
Excusé(s) : 0
Absent(s) : 0

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU Conseil Municipal DE LA VILLE DE REIMS

SEANCE DU JEUDI 3 FÉVRIER 2022

Le jeudi 3 février 2022 à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal régulièrement convoqué par lettre ou courriel du vendredi 28 janvier 2022, s'est réuni à la Salle des Fêtes de l'Hôtel de Ville sous la présidence de M. Arnaud ROBINET, Maire de Reims.

Étaient présents :

M. Xavier ALBERTINI, Mme Badia ALLARD, M. Jacques AMMOURA, M. Edouard BARON, Mme Caroline BARRÉ, Mme Valérie BEAUVAIS, Mme Laurence BILLY, M. Raphaël BLANCHARD, Mme Brigitte BLONDEAU, M. David CHATILLON, M. Dany CHRISTOPHE, Mme Catherine COUTANT, Mme Marie DEPAQUY, Mme Charlotte D'HARCOURT, Mme Touria DOUAH, Mme Kim DUNTZE, M. Claude GACHET, M. Charles GERMAIN, M. Laurent GOBINET, Mme Patricia GRAIN, M. Pascal LABELLE, M. Stéphane LANG, M. Dominique LEDEME, Mme Zabbaou LIMAN, Mme Véronique MARCHET, M. Emmanuel MAZINGUE, Mme Laure MILLER, Mme Nathalie MIRAVETE, Mme Agathe MOUGENOT, M. Franck NOEL, M. Dimitri OUDIN, M. Jean-Claude PHILIPOT, Mme Marie-Thérèse PICOT, M. Claude PIQUARD, M. Kevin PONCIN, M. Eric QUENARD, M. Arnaud ROBINET, Mme Marie-Inès ROMELLE, M. Mario ROSSI, M. Jean-Marc ROZE, Mme Silvana SAHO-NUZZO, Mme Armelle SIMON, Mme Mounya TAGGAE, M. Patrick TCHANGA, M. Freddy THOMAS, M. Léo TYBURCE, Mme Elizabeth VASSEUR, Mme Catherine VAUTRIN, M. Yann VELLY, M. Vincent VERSTRAETE, M. Philippe WATTIER

Étaient représenté-e-s :

Mme Catherine CHOPART a donné pouvoir à Pascal LABELLE, Mme Sarah DA COSTA a donné pouvoir à Dany CHRISTOPHE, M. Eric DELFORGE a donné pouvoir à Laurence BILLY, M. Alban DOMINICY a donné pouvoir à Charlotte D'HARCOURT, Mme Bénédicte LE PANSE a donné pouvoir à Laurent GOBINET, M. Tarik MAZOUJ a donné pouvoir à Claude PIQUARD, Mme Orélie MINGOLLA a donné pouvoir à Emmanuel MAZINGUE, Mme Aline POUDRAS a donné pouvoir à Silvana SAHO-NUZZO

Secrétaire : Marie-Inès ROMELLE

Vice Secrétaire : Kim DUNTZE

Votes :

Pour : 59 Contre : 0 Abstention : 0

**CONSERVATOIRE À RAYONNEMENT RÉGIONAL
CONTRAT DE RÉSIDENCE ET DE PARTENARIAT
AVEC LES ASSOCIATIONS "LE BUREAU DU CLASSIQUE" ET "ENSEMBLE DIAGONAL"**

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la Loi n° 2021-1465 du 10 novembre 2021 portant diverses dispositions de vigilance sanitaire,

Vu sa délibération n°CM-2019-109 du 13 mai 2019 adoptant la politique culturelle de la Ville et le schéma d'orientations pour la Culture,

Considérant la volonté de la Ville de soutenir la création artistique, de développer la production, d'accompagner la diffusion et de renforcer les actions de proximité et de médiation en direction des publics mais aussi la rencontre entre les créateurs et le public,

Considérant la vocation du Conservatoire à Rayonnement Régional (CRR) de Reims à accueillir des équipes artistiques en recherche, expérimentation, répétition, construction et à associer les enseignants et leurs élèves à travers des projets pédagogiques,

Considérant l'intérêt pour la Ville d'accueillir au CRR, dans le cadre de résidences, des ensembles musicaux pour faire bénéficier les élèves de la présence des artistes et compositeurs en organisant rencontres, tables rondes, masterclasses et concerts,

Considérant les projets artistiques présentés par les ensembles « Les Connivences Sonores » et « Diagonal »,

Vu l'avis de la commission Culture, relations internationales et européennes, événements culturels, festivals et animations de rue du mardi 25 janvier 2022,

Vu l'avis de la commission Finances, ressources humaines, administration générale du mercredi 26 janvier 2022,

Vu la note explicative de synthèse, jointe à la convocation et valant exposé des motifs,

Après en avoir délibéré,

DECIDE

d'autoriser Monsieur le Maire à signer les contrats de résidence et de partenariat avec l'association « Le Bureau du Classique », représentant l'ensemble « Les Connivences Sonores », et l'association « Ensemble diagonal » pour les années 2022 et 2023 ainsi que l'ensemble des documents afférents.

Les dépenses correspondantes seront imputées au budget principal.

**Pour le Maire de Reims,
Par délégation,**



Pascal LABELLE

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage en Mairie le 7 février 2022 et de la réception en Préfecture le 7 février 2022.

Identifiant : 051-215104217-20220203-138605-DE-1-1

Nombre de membres dont le
Conseil est composé : 59

Présent(s) : 51
Représenté(s) : 8
Votant(s) : 59
Excusé(s) : 0
Absent(s) : 0

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU Conseil Municipal DE LA VILLE DE REIMS

SEANCE DU JEUDI 3 FÉVRIER 2022

Le jeudi 3 février 2022 à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal régulièrement convoqué par lettre ou courriel du vendredi 28 janvier 2022, s'est réuni à la Salle des Fêtes de l'Hôtel de Ville sous la présidence de M. Arnaud ROBINET, Maire de Reims.

Étaient présents :

M. Xavier ALBERTINI, Mme Badia ALLARD, M. Jacques AMMOURA, M. Edouard BARON, Mme Caroline BARRÉ, Mme Valérie BEAUVAIS, Mme Laurence BILLY, M. Raphaël BLANCHARD, Mme Brigitte BLONDEAU, M. David CHATILLON, M. Dany CHRISTOPHE, Mme Catherine COUTANT, Mme Marie DEPAQUY, Mme Charlotte D'HARCOURT, Mme Touria DOUAH, Mme Kim DUNTZE, M. Claude GACHET, M. Charles GERMAIN, M. Laurent GOBINET, Mme Patricia GRAIN, M. Pascal LABELLE, M. Stéphane LANG, M. Dominique LEDEME, Mme Zabbaou LIMAN, Mme Véronique MARCHET, M. Emmanuel MAZINGUE, Mme Laure MILLER, Mme Nathalie MIRAVETE, Mme Agathe MOUGENOT, M. Franck NOEL, M. Dimitri OUDIN, M. Jean-Claude PHILIPOT, Mme Marie-Thérèse PICOT, M. Claude PIQUARD, M. Kevin PONCIN, M. Eric QUENARD, M. Arnaud ROBINET, Mme Marie-Inès ROMELLE, M. Mario ROSSI, M. Jean-Marc ROZE, Mme Silvana SAHO-NUZZO, Mme Armelle SIMON, Mme Mounya TAGGAE, M. Patrick TCHANGA, M. Freddy THOMAS, M. Léo TYBURCE, Mme Elizabeth VASSEUR, Mme Catherine VAUTRIN, M. Yann VELLY, M. Vincent VERSTRAETE, M. Philippe WATTIER

Étaient représenté-e-s :

Mme Catherine CHOPART a donné pouvoir à Pascal LABELLE, Mme Sarah DA COSTA a donné pouvoir à Dany CHRISTOPHE, M. Eric DELFORGE a donné pouvoir à Laurence BILLY, M. Alban DOMINICY a donné pouvoir à Charlotte D'HARCOURT, Mme Bénédicte LE PANSE a donné pouvoir à Laurent GOBINET, M. Tarik MAZOUJ a donné pouvoir à Claude PIQUARD, Mme Orélie MINGOLLA a donné pouvoir à Emmanuel MAZINGUE, Mme Aline POUDRAS a donné pouvoir à Silvana SAHO-NUZZO

Secrétaire : Marie-Inès ROMELLE

Vice Secrétaire : Kim DUNTZE

Votes :

Pour : 59 Contre : 0 Abstention : 0

ENCAISSEMENT DE PRODUITS DE BILLETTERIE DES EXPOSITIONS DES MUSÉES DE LA VILLE ET SPECTACLES CONVENTION DE PARTENARIAT ET DE MANDAT AVEC CULTUR'IN THE CITY

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L.1611-7-1 et D.1611-16 à D.1611-32-1 à -9,

Vu la Loi n° 2021-1465 du 10 novembre 2021 portant diverses dispositions de vigilance sanitaire,

Vu le décret 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique modifié,

Vu sa délibération n°CM-2019-109 du 13 mai 2019 adoptant la politique culturelle de la Ville et le schéma d'orientations pour la Culture,

Vu l'avis favorable de la Trésorière de Reims Municipale du 29 décembre 2021,

Considérant que la Ville souhaite étendre les canaux de vente de billets d'expositions permanentes et temporaires de ses musées afin de développer le nombre de visiteurs,

Considérant l'offre de services spécifiques proposée par Cultur'in the City à destination des organisateurs et producteurs d'exposition,

Considérant que la Ville souhaite confier à Cultur'in the City, mandataire, la vente de ces billets dans le cadre de coffrets expositions et spectacles que le mandataire commercialise,

Considérant que Cultur'in the City assurera l'encaissement et le reversement, au nom et pour le compte de la Ville, des recettes issues de ces ventes de billets,

Vu l'avis de la commission Culture, relations internationales et européennes, événements culturels, festivals et animations de rue du mardi 25 janvier 2022,

Vu l'avis de la commission Finances, ressources humaines, administration générale du mercredi 26 janvier 2022,

Vu la note explicative de synthèse, jointe à la convocation et valant exposé des motifs,

Après en avoir délibéré,

DECIDE

d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention de partenariat et de mandat avec la Société Sulbir Théâtre Société, dénommée Cultur'in the City mandataire, ainsi que l'ensemble des documents afférents, pour l'encaissement de produits de billetterie des expositions des musées de la Ville dans le cadre de coffrets d'expositions et spectacles.

Les recettes correspondantes seront imputées au budget principal.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil
Municipal de la Ville de Reims,

**Pour le Maire de Reims,
Par délégation,**



Pascal LABELLE

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage en Mairie le 7 février 2022 et de la réception en
Préfecture le 7 février 2022.

Identifiant : 051-215104217-20220203-135416-DE-1-1

Nombre de membres dont le
Conseil est composé : 59

Présent(s) : 51
Représenté(s) : 8
Votant(s) : 59
Excusé(s) : 0
Absent(s) : 0

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU Conseil Municipal DE LA VILLE DE REIMS

SEANCE DU JEUDI 3 FÉVRIER 2022

Le jeudi 3 février 2022 à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal régulièrement convoqué par lettre ou courriel du vendredi 28 janvier 2022, s'est réuni à la Salle des Fêtes de l'Hôtel de Ville sous la présidence de M. Arnaud ROBINET, Maire de Reims.

Étaient présents :

M. Xavier ALBERTINI, Mme Badia ALLARD, M. Jacques AMMOURA, M. Edouard BARON, Mme Caroline BARRÉ, Mme Valérie BEAUVAIS, Mme Laurence BILLY, M. Raphaël BLANCHARD, Mme Brigitte BLONDEAU, M. David CHATILLON, M. Dany CHRISTOPHE, Mme Catherine COUTANT, Mme Marie DEPAQUY, Mme Charlotte D'HARCOURT, Mme Touria DOUAH, Mme Kim DUNTZE, M. Claude GACHET, M. Charles GERMAIN, M. Laurent GOBINET, Mme Patricia GRAIN, M. Pascal LABELLE, M. Stéphane LANG, M. Dominique LEDEME, Mme Zabbaou LIMAN, Mme Véronique MARCHET, M. Emmanuel MAZINGUE, Mme Laure MILLER, Mme Nathalie MIRAVETE, Mme Agathe MOUGENOT, M. Franck NOEL, M. Dimitri OUDIN, M. Jean-Claude PHILIPOT, Mme Marie-Thérèse PICOT, M. Claude PIQUARD, M. Kevin PONCIN, M. Eric QUENARD, M. Arnaud ROBINET, Mme Marie-Inès ROMELLE, M. Mario ROSSI, M. Jean-Marc ROZE, Mme Silvana SAHO-NUZZO, Mme Armelle SIMON, Mme Mounya TAGGAE, M. Patrick TCHANGA, M. Freddy THOMAS, M. Léo TYBURCE, Mme Elizabeth VASSEUR, Mme Catherine VAUTRIN, M. Yann VELLY, M. Vincent VERSTRAETE, M. Philippe WATTIER

Étaient représenté-e-s :

Mme Catherine CHOPART a donné pouvoir à Pascal LABELLE, Mme Sarah DA COSTA a donné pouvoir à Dany CHRISTOPHE, M. Eric DELFORGE a donné pouvoir à Laurence BILLY, M. Alban DOMINICY a donné pouvoir à Charlotte D'HARCOURT, Mme Bénédicte LE PANSE a donné pouvoir à Laurent GOBINET, M. Tarik MAZOUJ a donné pouvoir à Claude PIQUARD, Mme Orélie MINGOLLA a donné pouvoir à Emmanuel MAZINGUE, Mme Aline POUDRAS a donné pouvoir à Silvana SAHO-NUZZO

Secrétaire : Marie-Inès ROMELLE

Vice Secrétaire : Kim DUNTZE

Votes :

Pour : 59 Contre : 0 Abstention : 0

**EXPOSITION ITINÉRANTE "MADELEINE, RÉSISTANTE"
MISE À DISPOSITION DE MOYENS
CONVENTION AVEC LA SAS THE TRIBE**

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la Loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations et son décret d'application n° 2001-495 du 6 juin 2001 relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques,

Vu la Loi n° 2021-1465 du 10 novembre 2021 portant diverses dispositions de vigilance sanitaire,

Vu ses délibérations n°CM-2021-13 du 8 février 2021 adoptant la charte de la laïcité de la Ville de Reims,

Vu sa délibération n°CM-2019-109 du 13 mai 2019 adoptant la politique culturelle de la Ville et le schéma d'orientations pour la Culture, visant notamment à favoriser l'accès à la culture pour tous et partout,

Considérant la volonté de la SAS The Tribe d'organiser une exposition itinérante « Madeleine, résistante » à partir de planches de la bande dessinée héroïque et biographique de Jean-David Morvan consacrée à Madeleine Riffaud, présentée notamment au sein d'écoles et d'établissements culturels de Reims,

Considérant l'intérêt pour la Ville de concourir à ce projet d'éducation artistique et culturelle, conforme à ses objectifs,

Vu l'avis de la commission Culture, relations internationales et européennes, événements culturels, festivals et animations de rue du mardi 25 janvier 2022,

Vu la note explicative de synthèse, jointe à la convocation et valant exposé des motifs,

Après en avoir délibéré,

DECIDE

d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention de mise à disposition de moyens avec la SAS The Tribe dans le cadre de l'exposition itinérante « Madeleine, résistante ».

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil Municipal de la Ville de Reims,



**Pour le Maire de Reims,
Par délégation,**

Pascal LABELLE

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage en Mairie le 7 février 2022 et de la réception en
Préfecture le 7 février 2022.

Identifiant : 051-215104217-20220203-138905-DE-1-1

Nombre de membres dont le
Conseil est composé : 59

Présent(s) : 51
Représenté(s) : 8
Votant(s) : 59
Excusé(s) : 0
Absent(s) : 0

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU Conseil Municipal DE LA VILLE DE REIMS

SEANCE DU JEUDI 3 FÉVRIER 2022

Le jeudi 3 février 2022 à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal régulièrement convoqué par lettre ou courriel du vendredi 28 janvier 2022, s'est réuni à la Salle des Fêtes de l'Hôtel de Ville sous la présidence de M. Arnaud ROBINET, Maire de Reims.

Étaient présents :

M. Xavier ALBERTINI, Mme Badia ALLARD, M. Jacques AMMOURA, M. Edouard BARON, Mme Caroline BARRÉ, Mme Valérie BEAUVAIS, Mme Laurence BILLY, M. Raphaël BLANCHARD, Mme Brigitte BLONDEAU, M. David CHATILLON, M. Dany CHRISTOPHE, Mme Catherine COUTANT, Mme Marie DEPAQUY, Mme Charlotte D'HARCOURT, Mme Touria DOUAH, Mme Kim DUNTZE, M. Claude GACHET, M. Charles GERMAIN, M. Laurent GOBINET, Mme Patricia GRAIN, M. Pascal LABELLE, M. Stéphane LANG, M. Dominique LEDEME, Mme Zabbaou LIMAN, Mme Véronique MARCHET, M. Emmanuel MAZINGUE, Mme Laure MILLER, Mme Nathalie MIRAVETE, Mme Agathe MOUGENOT, M. Franck NOEL, M. Dimitri OUDIN, M. Jean-Claude PHILIPOT, Mme Marie-Thérèse PICOT, M. Claude PIQUARD, M. Kevin PONCIN, M. Eric QUENARD, M. Arnaud ROBINET, Mme Marie-Inès ROMELLE, M. Mario ROSSI, M. Jean-Marc ROZE, Mme Silvana SAHO-NUZZO, Mme Armelle SIMON, Mme Mounya TAGGAE, M. Patrick TCHANGA, M. Freddy THOMAS, M. Léo TYBURCE, Mme Elizabeth VASSEUR, Mme Catherine VAUTRIN, M. Yann VELLY, M. Vincent VERSTRAETE, M. Philippe WATTIER

Étaient représenté-e-s :

Mme Catherine CHOPART a donné pouvoir à Pascal LABELLE, Mme Sarah DA COSTA a donné pouvoir à Dany CHRISTOPHE, M. Eric DELFORGE a donné pouvoir à Laurence BILLY, M. Alban DOMINICY a donné pouvoir à Charlotte D'HARCOURT, Mme Bénédicte LE PANSE a donné pouvoir à Laurent GOBINET, M. Tarik MAZOUJ a donné pouvoir à Claude PIQUARD, Mme Orélie MINGOLLA a donné pouvoir à Emmanuel MAZINGUE, Mme Aline POUDRAS a donné pouvoir à Silvana SAHO-NUZZO

Secrétaire : Marie-Inès ROMELLE

Vice Secrétaire : Kim DUNTZE

Votes :

Pour : 59 Contre : 0 Abstention : 0

DEMANDES DE REMISES GRACIEUSES POUR DES ANCIENS AGENTS INDEMNISÉS AU CHÔMAGE

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Statut de la Fonction Publique Territoriale,

Vu la Loi n° 92-1446 du 31 décembre 1992 relative à l'emploi, au développement du travail à temps partiel et à l'assurance chômage ,

Vu le Décret n° 93-634 du 27 mars 1993 portant modification des articles R 351-20 et R 351-21 du Code du Travail,

Vu la Convention Unédic du 14 mai 2014 relative à l'indemnisation du chômage ainsi que son règlement général,

Vu les demandes de remises gracieuses sollicitées par 2 anciens agents de la Ville, Madame Malika Hammama et Madame Celine Ondobo,

Considérant que la situation précaire des anciens agents est la conséquence du manque de lien entre pôle emploi et les administrations en auto-assurance, d'une absence d'information de la part de Pole Emploi ainsi que les difficultés engendrées par la crise sanitaire,

Considérant la bonne foi des ex agents,

Vu l'avis de la commission Finances, ressources humaines, administration générale du mercredi 26 janvier 2022,

Vu la note explicative de synthèse, jointe à la convocation et valant exposé des motifs,

Après en avoir délibéré,

DECIDE

d'accorder dans leur globalité, les demandes de remise gracieuse de Madame Malika Hammama pour un montant de 3569,98 € et de Madame Céline Ondobo pour un montant de 2102,10 €.

Les dépenses correspondantes seront imputées au budget principal.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil Municipal de la Ville de Reims,



**Pour le Maire de Reims,
Par délégation,**

Franck NOEL

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage en Mairie le 7 février 2022 et de la réception en
Préfecture le 7 février 2022.

Identifiant : 051-215104217-20220203-135717-DE-1-1

Nombre de membres dont le
Conseil est composé : 59

Présent(s) : 51
Représenté(s) : 8
Votant(s) : 59
Excusé(s) : 0
Absent(s) : 0

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU Conseil Municipal DE LA VILLE DE REIMS

SEANCE DU JEUDI 3 FÉVRIER 2022

Le jeudi 3 février 2022 à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal régulièrement convoqué par lettre ou courriel du vendredi 28 janvier 2022, s'est réuni à la Salle des Fêtes de l'Hôtel de Ville sous la présidence de M. Arnaud ROBINET, Maire de Reims.

Étaient présents :

M. Xavier ALBERTINI, Mme Badia ALLARD, M. Jacques AMMOURA, M. Edouard BARON, Mme Caroline BARRÉ, Mme Valérie BEAUVAIS, Mme Laurence BILLY, M. Raphaël BLANCHARD, Mme Brigitte BLONDEAU, M. David CHATILLON, M. Dany CHRISTOPHE, Mme Catherine COUTANT, Mme Marie DEPAQUY, Mme Charlotte D'HARCOURT, Mme Touria DOUAH, Mme Kim DUNTZE, M. Claude GACHET, M. Charles GERMAIN, M. Laurent GOBINET, Mme Patricia GRAIN, M. Pascal LABELLE, M. Stéphane LANG, M. Dominique LEDEME, Mme Zabbaou LIMAN, Mme Véronique MARCHET, M. Emmanuel MAZINGUE, Mme Laure MILLER, Mme Nathalie MIRAVETE, Mme Agathe MOUGENOT, M. Franck NOEL, M. Dimitri OUDIN, M. Jean-Claude PHILIPOT, Mme Marie-Thérèse PICOT, M. Claude PIQUARD, M. Kevin PONCIN, M. Eric QUENARD, M. Arnaud ROBINET, Mme Marie-Inès ROMELLE, M. Mario ROSSI, M. Jean-Marc ROZE, Mme Silvana SAHO-NUZZO, Mme Armelle SIMON, Mme Mounya TAGGAE, M. Patrick TCHANGA, M. Freddy THOMAS, M. Léo TYBURCE, Mme Elizabeth VASSEUR, Mme Catherine VAUTRIN, M. Yann VELLY, M. Vincent VERSTRAETE, M. Philippe WATTIER

Étaient représenté-e-s :

Mme Catherine CHOPART a donné pouvoir à Pascal LABELLE, Mme Sarah DA COSTA a donné pouvoir à Dany CHRISTOPHE, M. Eric DELFORGE a donné pouvoir à Laurence BILLY, M. Alban DOMINICY a donné pouvoir à Charlotte D'HARCOURT, Mme Bénédicte LE PANSE a donné pouvoir à Laurent GOBINET, M. Tarik MAZOUJ a donné pouvoir à Claude PIQUARD, Mme Orélie MINGOLLA a donné pouvoir à Emmanuel MAZINGUE, Mme Aline POUDRAS a donné pouvoir à Silvana SAHO-NUZZO

Secrétaire : Marie-Inès ROMELLE

Vice Secrétaire : Kim DUNTZE

Votes :

Pour : 59 Contre : 0 Abstention : 0

CLASSEMENT SONORE DES INFRASTRUCTURES DE TRANSPORTS FERROVIAIRES
RÉVISION
PROJET D'ARRÊTÉ PRÉFECTORAL
AVIS DU CONSEIL

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de l'environnement, notamment les articles L.571-10, R.571-32 à R.571-43 relatifs au recensement et au classement sonore des infrastructures de transports terrestres,

Vu le Code de la construction et de l'habitation, notamment les articles R.111-4-1, R.1111-23-1 à R.111-23-3 relatifs à l'isolement acoustique des logements contre le bruit des transports terrestres,

Vu la Loi n° 2021-1465 du 10 novembre 2021 portant diverses dispositions de vigilance sanitaire,

Vu l'arrêté interministériel du 8 novembre 1999 relatif au bruit des infrastructures ferroviaires,

Vu les arrêtés interministériels du 25 avril 2003 relatifs à la limitation du bruit dans les établissements d'enseignements, de santé et hôteliers,

Vu l'arrêté interministériel du 23 juillet 2013 modifiant l'arrêté du 30 mai 1996 relatif aux modalités de classement des infrastructures de transports terrestres et à l'isolement acoustique des bâtiments d'habitation dans les secteurs affectés par le bruit,

Vu la circulaire du 25 mai 2004 portant sur le bruit des infrastructures de transports terrestres,

Vu l'arrêté préfectoral du 24 juillet 2001 réglementant le bruit aux abords des voies ferrées du département de la Marne,

Vu la proposition de projet de classement du réseau ferroviaire présenté par le directeur de SNCF Réseau le 26 février 2019 et confirmé le 27 avril 2021,

Vu le projet d'arrêté préfectoral portant révision du classement sonore des infrastructures de transport ferroviaires du département de la Marne,

Considérant que le classement sonore des voies ferrées de la Marne de 2001 doit être réactualisé au vu des évolutions de la réglementation intervenues en 2013 et des tracés à prendre en compte,

Considérant que le recensement et le classement des infrastructures de transports terrestres portent sur les lignes ferroviaires assurant un trafic journalier moyen supérieur à cinquante trains,

Considérant que le classement sonore présenté actualise le nombre de trains réel par jour,

Considérant que le courrier du Préfet de la Marne du 2 novembre 2021 demande un avis du conseil municipal,

Vu l'avis de la commission Cadre de vie, écologie, urbanisme, aménagement, activités économiques du lundi 24 janvier 2022,

Vu la note explicative de synthèse, jointe à la convocation et valant exposé des motifs,

Après en avoir délibéré,

DECIDE

de donner un avis favorable au projet d'arrêté préfectoral 2022 portant sur la révision du classement sonore des infrastructures de transports ferroviaires du département de la Marne, sans préjudice de l'évolution potentielle du trafic dans les années à venir et de son impact pour la protection acoustique des riverains.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil Municipal de la Ville de Reims,

**Pour le Maire de Reims,
Par délégation,**



Laure MILLER

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage en Mairie le 7 février 2022 et de la réception en Préfecture le 7 février 2022.

Identifiant : 051-215104217-20220203-137913-DE-1-1

Nombre de membres dont le
Conseil est composé : 59

Présent(s) : 51
Représenté(s) : 8
Votant(s) : 59
Excusé(s) : 0
Absent(s) : 0

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU Conseil Municipal DE LA VILLE DE REIMS

SEANCE DU JEUDI 3 FÉVRIER 2022

Le jeudi 3 février 2022 à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal régulièrement convoqué par lettre ou courriel du vendredi 28 janvier 2022, s'est réuni à la Salle des Fêtes de l'Hôtel de Ville sous la présidence de M. Arnaud ROBINET, Maire de Reims.

Étaient présents :

M. Xavier ALBERTINI, Mme Badia ALLARD, M. Jacques AMMOURA, M. Edouard BARON, Mme Caroline BARRÉ, Mme Valérie BEAUVAIS, Mme Laurence BILLY, M. Raphaël BLANCHARD, Mme Brigitte BLONDEAU, M. David CHATILLON, M. Dany CHRISTOPHE, Mme Catherine COUTANT, Mme Marie DEPAQUY, Mme Charlotte D'HARCOURT, Mme Touria DOUAH, Mme Kim DUNTZE, M. Claude GACHET, M. Charles GERMAIN, M. Laurent GOBINET, Mme Patricia GRAIN, M. Pascal LABELLE, M. Stéphane LANG, M. Dominique LEDEME, Mme Zabbaou LIMAN, Mme Véronique MARCHET, M. Emmanuel MAZINGUE, Mme Laure MILLER, Mme Nathalie MIRAVETE, Mme Agathe MOUGENOT, M. Franck NOEL, M. Dimitri OUDIN, M. Jean-Claude PHILIPOT, Mme Marie-Thérèse PICOT, M. Claude PIQUARD, M. Kevin PONCIN, M. Eric QUENARD, M. Arnaud ROBINET, Mme Marie-Inès ROMELLE, M. Mario ROSSI, M. Jean-Marc ROZE, Mme Silvana SAHO-NUZZO, Mme Armelle SIMON, Mme Mounya TAGGAE, M. Patrick TCHANGA, M. Freddy THOMAS, M. Léo TYBURCE, Mme Elizabeth VASSEUR, Mme Catherine VAUTRIN, M. Yann VELLY, M. Vincent VERSTRAETE, M. Philippe WATTIER

Étaient représenté-e-s :

Mme Catherine CHOPART a donné pouvoir à Pascal LABELLE, Mme Sarah DA COSTA a donné pouvoir à Dany CHRISTOPHE, M. Eric DELFORGE a donné pouvoir à Laurence BILLY, M. Alban DOMINICY a donné pouvoir à Charlotte D'HARCOURT, Mme Bénédicte LE PANSE a donné pouvoir à Laurent GOBINET, M. Tarik MAZOUJ a donné pouvoir à Claude PIQUARD, Mme Orélie MINGOLLA a donné pouvoir à Emmanuel MAZINGUE, Mme Aline POUDRAS a donné pouvoir à Silvana SAHO-NUZZO

Secrétaire : Marie-Inès ROMELLE

Vice Secrétaire : Kim DUNTZE

Votes :

Pour : 59 Contre : 0 Abstention : 0

TERRAIN SIS 116 RUE DE COURCELLES CESSION À LA SOCIÉTÉ SUEZ

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques,

Vu la Loi n° 2021-1465 du 10 novembre 2021 portant diverses dispositions de vigilance sanitaire,

Vu l'avis du service du Domaine n°2018-51454V0139 du 14 février 2018 actualisée le 17 décembre 2021,

Vu le courrier d'offre de cession par la Ville à la société Suez d'un terrain en nature de parking aménagé par l'occupant, à titre précaire, sis à Reims 116 rue de Courcelles, au prix de 31,26 €/m², soit un total de 42 419,82 € pour 1 357 m² à parfaire par un document d'arpentage,

Vu l'acceptation du prix par la société Suez le 23 novembre 2021,

Considérant que le terrain susvisé étant constitué pour partie d'une emprise de terrain à prélever sur la parcelle cadastrée section AC n°18, et pour partie de reliquats d'aménagement du domaine public routier, non cadastrés mais non affectés à l'usage du public, il convient préalablement à toute cession d'autoriser le déclassement, de ces reliquats de terrain,

Considérant que rien ne s'opposant à la présente cession, il convient d'autoriser la vente à la société Suez,

Considérant que la présente cession ne s'inscrivant pas dans une démarche économique d'aménagement mais dans le cadre de la gestion courante du patrimoine, celle-ci n'est pas soumise à la TVA,

Vu l'avis de la commission Cadre de vie, écologie, urbanisme, aménagement, activités économiques du lundi 24 janvier 2022,

Vu la note explicative de synthèse, jointe à la convocation et valant exposé des motifs,

Après en avoir délibéré,

DECIDE

de constater la désaffectation des emprises de terrain non cadastrées, jouxtant la parcelle cadastrée section AC n°18, sise à Reims, rue de Courcelles, représentant environ 17 et 328 m² et constituant des reliquats d'aménagement de la voirie non affectés à l'usage du public et occupés par la société Suez depuis 1985, d'en autoriser le déclassement du domaine public, et d'en prononcer l'incorporation dans le patrimoine privé communal,

d'autoriser la cession à la société Suez ou à toute personne morale qu'elle souhaiterait se substituer, des emprises de terrain suivantes, sises à Reims, rue de Courcelles situées entre la voirie et les rails de chemin de fer et représentant un total d'environ 1 357 m² à parfaire par un document d'arpentage :

- une emprise de terrain représentant environ 1 012 m² à prélever sur une parcelle plus grande cadastrée section AC n° 18,

- deux reliquats d'aménagement du domaine public à numéroté, dont le déclassement est autorisé par la présente délibération, représentant respectivement 17 m² et 328 m²,

au prix de 31, 26 €/m² soit un total d'environ 42 419,82 € pour l'ensemble de la surface du terrain, en nature de parking privé, à parfaire par un document d'arpentage,

de faire supporter à l'acquéreur les frais de notaire liés à cette acquisition,

d'autoriser Monsieur le Maire à signer tout acte et document se rapportant à la présente cession, et de constituer toutes servitudes nécessaires à cette cession,

d'autoriser l'acquéreur à déposer toute demande administrative afférente à ces emprises et à réaliser tout sondage de sol préalable à son acquisition.

Les recettes correspondantes seront imputées au budget principal.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil Municipal de la Ville de Reims,

**Pour le Maire de Reims,
Par délégation,**



Nathalie MIRAVETE

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage en Mairie le 7 février 2022 et de la réception en Préfecture le 7 février 2022.

Identifiant : 051-215104217-20220203-138805-DE-1-1

Nombre de membres dont le
Conseil est composé : 59

Présent(s) : 51
Représenté(s) : 8
Votant(s) : 59
Excusé(s) : 0
Absent(s) : 0

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU Conseil Municipal DE LA VILLE DE REIMS

SEANCE DU JEUDI 3 FÉVRIER 2022

Le jeudi 3 février 2022 à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal régulièrement convoqué par lettre ou courriel du vendredi 28 janvier 2022, s'est réuni à la Salle des Fêtes de l'Hôtel de Ville sous la présidence de M. Arnaud ROBINET, Maire de Reims.

Étaient présents :

M. Xavier ALBERTINI, Mme Badia ALLARD, M. Jacques AMMOURA, M. Edouard BARON, Mme Caroline BARRÉ, Mme Valérie BEAUVAIS, Mme Laurence BILLY, M. Raphaël BLANCHARD, Mme Brigitte BLONDEAU, M. David CHATILLON, M. Dany CHRISTOPHE, Mme Catherine COUTANT, Mme Marie DEPAQUY, Mme Charlotte D'HARCOURT, Mme Touria DOUAH, Mme Kim DUNTZE, M. Claude GACHET, M. Charles GERMAIN, M. Laurent GOBINET, Mme Patricia GRAIN, M. Pascal LABELLE, M. Stéphane LANG, M. Dominique LEDEME, Mme Zabbaou LIMAN, Mme Véronique MARCHET, M. Emmanuel MAZINGUE, Mme Laure MILLER, Mme Nathalie MIRAVETE, Mme Agathe MOUGENOT, M. Franck NOEL, M. Dimitri OUDIN, M. Jean-Claude PHILIPOT, Mme Marie-Thérèse PICOT, M. Claude PIQUARD, M. Kevin PONCIN, M. Eric QUENARD, M. Arnaud ROBINET, Mme Marie-Inès ROMELLE, M. Mario ROSSI, M. Jean-Marc ROZE, Mme Silvana SAHO-NUZZO, Mme Armelle SIMON, Mme Mounya TAGGAE, M. Patrick TCHANGA, M. Freddy THOMAS, M. Léo TYBURCE, Mme Elizabeth VASSEUR, Mme Catherine VAUTRIN, M. Yann VELLY, M. Vincent VERSTRAETE, M. Philippe WATTIER

Étaient représenté-e-s :

Mme Catherine CHOPART a donné pouvoir à Pascal LABELLE, Mme Sarah DA COSTA a donné pouvoir à Dany CHRISTOPHE, M. Eric DELFORGE a donné pouvoir à Laurence BILLY, M. Alban DOMINICY a donné pouvoir à Charlotte D'HARCOURT, Mme Bénédicte LE PANSE a donné pouvoir à Laurent GOBINET, M. Tarik MAZOUJ a donné pouvoir à Claude PIQUARD, Mme Orélie MINGOLLA a donné pouvoir à Emmanuel MAZINGUE, Mme Aline POUDRAS a donné pouvoir à Silvana SAHO-NUZZO

Secrétaire : Marie-Inès ROMELLE

Vice Secrétaire : Kim DUNTZE

Votes :

Pour : 59 Contre : 0 Abstention : 0

**HALLES ET MARCHÉS DE PLEIN AIR
TRANSMISSION D'UNE PLACE - PRÉSENTATION D'UN SUCCESSEUR PAR LE TITULAIRE DE
L'AUTORISATION D'OCCUPATION TEMPORAIRE**

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.2224-18-1,

Vu la Loi n°2014-626 du 18 juin 2014 et notamment son article 71 relative à l'Artisanat, au Commerce et aux Très Petites Entreprises (dite Loi ACTPE ou PINEL),

Vu la Loi n° 2021-1465 du 10 novembre 2021 portant diverses dispositions de vigilance sanitaire,

Vu la circulaire du 15 juin 2015 relative aux activités commerciales sur le domaine public émanant de la Secrétaire d'Etat en charge du commerce, de l'artisanat, de la consommation et de de l'économie sociale et solidaire,

Considérant la nécessité de fixer à 3 ans la durée d'exercice de l'activité des titulaires d'une autorisation d'occupation dans une halle ou un marché, visée à l'article L. 2224-18-1 du CGCT, leur permettant de présenter un successeur en cas de cession de leur fonds de commerce,

Considérant la nécessité de transposer cette durée dans le règlement municipal des marchés si ce dernier entend faire référence au droit de présentation spécifié à l'article L. 2224-18-1 du CGCT,

Vu l'avis de la commission Cadre de vie, écologie, urbanisme, aménagement, activités économiques du lundi 24 janvier 2022,

Vu la note explicative de synthèse, jointe à la convocation et valant exposé des motifs,

Après en avoir délibéré,

DECIDE

de fixer à 3 ans la durée d'exercice de l'activité des titulaires d'une autorisation d'occupation dans une halle ou un marché, leur permettant de présenter un successeur à Monsieur le Maire en cas de cession de leur fonds de commerce,

Cette présentation reste soumise à l'acceptation de Monsieur le Maire.

de transposer cette durée dans le règlement municipal des marchés.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil
Municipal de la Ville de Reims,



**Pour le Maire de Reims,
Par délégation,**

Laure MILLER

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage en Mairie le 7 février 2022 et de la réception en
Préfecture le 7 février 2022.

Identifiant : 051-215104217-20220203-139925-DE-1-1

Nombre de membres dont le
Conseil est composé : 59

Présent(s) : 51
Représenté(s) : 8
Votant(s) : 59
Excusé(s) : 0
Absent(s) : 0

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU Conseil Municipal DE LA VILLE DE REIMS

SEANCE DU JEUDI 3 FÉVRIER 2022

Le jeudi 3 février 2022 à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal régulièrement convoqué par lettre ou courriel du vendredi 28 janvier 2022, s'est réuni à la Salle des Fêtes de l'Hôtel de Ville sous la présidence de M. Arnaud ROBINET, Maire de Reims.

Étaient présents :

M. Xavier ALBERTINI, Mme Badia ALLARD, M. Jacques AMMOURA, M. Edouard BARON, Mme Caroline BARRÉ, Mme Valérie BEAUVAIS, Mme Laurence BILLY, M. Raphaël BLANCHARD, Mme Brigitte BLONDEAU, M. David CHATILLON, M. Dany CHRISTOPHE, Mme Catherine COUTANT, Mme Marie DEPAQUY, Mme Charlotte D'HARCOURT, Mme Touria DOUAH, Mme Kim DUNTZE, M. Claude GACHET, M. Charles GERMAIN, M. Laurent GOBINET, Mme Patricia GRAIN, M. Pascal LABELLE, M. Stéphane LANG, M. Dominique LEDEME, Mme Zabbaou LIMAN, Mme Véronique MARCHET, M. Emmanuel MAZINGUE, Mme Laure MILLER, Mme Nathalie MIRAVETE, Mme Agathe MOUGENOT, M. Franck NOEL, M. Dimitri OUDIN, M. Jean-Claude PHILIPOT, Mme Marie-Thérèse PICOT, M. Claude PIQUARD, M. Kevin PONCIN, M. Eric QUENARD, M. Arnaud ROBINET, Mme Marie-Inès ROMELLE, M. Mario ROSSI, M. Jean-Marc ROZE, Mme Silvana SAHO-NUZZO, Mme Armelle SIMON, Mme Mounya TAGGAE, M. Patrick TCHANGA, M. Freddy THOMAS, M. Léo TYBURCE, Mme Elizabeth VASSEUR, Mme Catherine VAUTRIN, M. Yann VELLY, M. Vincent VERSTRAETE, M. Philippe WATTIER

Étaient représenté-e-s :

Mme Catherine CHOPART a donné pouvoir à Pascal LABELLE, Mme Sarah DA COSTA a donné pouvoir à Dany CHRISTOPHE, M. Eric DELFORGE a donné pouvoir à Laurence BILLY, M. Alban DOMINICY a donné pouvoir à Charlotte D'HARCOURT, Mme Bénédicte LE PANSE a donné pouvoir à Laurent GOBINET, M. Tarik MAZOUJ a donné pouvoir à Claude PIQUARD, Mme Orélie MINGOLLA a donné pouvoir à Emmanuel MAZINGUE, Mme Aline POUDRAS a donné pouvoir à Silvana SAHO-NUZZO

Secrétaire : Marie-Inès ROMELLE

Vice Secrétaire : Kim DUNTZE

Votes :

Pour : 59 Contre : 0 Abstention : 0

**ANCIEN SITE DE LA SERNAM
DÉNOMINATION DU PARVIS DE LA GRANDE SALLE ÉVÉNEMENTIELLE
PROPOSITION DE DÉNOMINATION DE VOIES À LA COMMUNAUTÉ URBAINE DU GRAND
REIMS
AVIS DU CONSEIL**

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la Loi n° 2021-1465 du 10 novembre 2021 portant diverses dispositions de vigilance sanitaire,

Vu la restructuration de l'ancien site de la SERNAM,

Considérant la nécessité de dénommer le parvis ainsi que les deux rues parallèles à la Grande Salle Événementielle,

Considérant que la Ville souhaite proposer le nom de rue, Rue du Verger Antique à la venelle B2,

Considérant que le parvis est propriété de la Ville et qu'il appartient à cette dernière de le dénommer,

Considérant que la Ville souhaite proposer la suppression ou la dénomination des voies publiques sur son territoire avant approbation définitive par la Communauté urbaine du Grand Reims,

Considérant que la Ville souhaite proposer le nom de Rue François Sevez et Rue Hubert Germain aux deux rues parallèles à la grande salle événementielle, avant approbation par la Communauté urbaine du Grand Reims, propriétaire de voies publiques,

Considérant que la Ville peut proposer le nom de Rue Gisèle Halimi à la voie nouvellement créée, partie comprise entre le Monument aux Morts et le Cimetière, avant approbation par la Communauté urbaine du Grand Reims, propriétaire de voies publiques,

Considérant qu'il appartient à la Communauté urbaine du Grand Reims, en tant que propriétaire des voies publiques, de procéder à leur suppression ou leur dénomination,

Vu l'avis de la commission Cadre de vie, écologie, urbanisme, aménagement, activités économiques du lundi 24 janvier 2022,

Vu la note explicative de synthèse, jointe à la convocation et valant exposé des motifs,

Après en avoir délibéré,

DECIDE

- de dénommer le parvis de la Grande Salle Événementielle

**Robert Hossein
Réalisateur, Acteur, Scénariste,
Dialoguiste et Metteur en scène
(1927-2020)**

- de proposer à la Communauté urbaine du Grand Reims :

• de dénommer la première rue parallèle à la Grande Salle Événementielle

**Rue François SEVEZ
Général des Armées
(1891-1948)**

- de dénommer la seconde rue parallèle à la Grande Salle Événementielle
Rue Hubert GERMAIN
Résistant – Homme politique français
(1920-2021)
- de dénommer la voie située entre le Monument aux Morts et le Cimetière
Rue Gisèle HALIMI
Avocate, Militante féministe
Femme politique franco-tunisienne
(1927-2020)
- de dénommer, en lien avec l'une des anciennes activités du quartier, la venelle B2
« Rue du Verger Antique »

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil
Municipal de la Ville de Reims,

Pour le Maire de Reims,
Par délégation,



Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage en Mairie le 7 février 2022 et de la réception en
Préfecture le 7 février 2022.

Identifiant : 051-215104217-20220203-139927-DE-1-1

Nombre de membres dont le
Conseil est composé : 59

Présent(s) : 51
Représenté(s) : 8
Votant(s) : 59
Excusé(s) : 0
Absent(s) : 0

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU Conseil Municipal DE LA VILLE DE REIMS

SEANCE DU JEUDI 3 FÉVRIER 2022

Le jeudi 3 février 2022 à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal régulièrement convoqué par lettre ou courriel du vendredi 28 janvier 2022, s'est réuni à la Salle des Fêtes de l'Hôtel de Ville sous la présidence de M. Arnaud ROBINET, Maire de Reims.

Étaient présents :

M. Xavier ALBERTINI, Mme Badia ALLARD, M. Jacques AMMOURA, M. Edouard BARON, Mme Caroline BARRÉ, Mme Valérie BEAUVAIS, Mme Laurence BILLY, M. Raphaël BLANCHARD, Mme Brigitte BLONDEAU, M. David CHATILLON, M. Dany CHRISTOPHE, Mme Catherine COUTANT, Mme Marie DEPAQUY, Mme Charlotte D'HARCOURT, Mme Touria DOUAH, Mme Kim DUNTZE, M. Claude GACHET, M. Charles GERMAIN, M. Laurent GOBINET, Mme Patricia GRAIN, M. Pascal LABELLE, M. Stéphane LANG, M. Dominique LEDEME, Mme Zabbaou LIMAN, Mme Véronique MARCHET, M. Emmanuel MAZINGUE, Mme Laure MILLER, Mme Nathalie MIRAVETE, Mme Agathe MOUGENOT, M. Franck NOEL, M. Dimitri OUDIN, M. Jean-Claude PHILIPOT, Mme Marie-Thérèse PICOT, M. Claude PIQUARD, M. Kevin PONCIN, M. Eric QUENARD, M. Arnaud ROBINET, Mme Marie-Inès ROMELLE, M. Mario ROSSI, M. Jean-Marc ROZE, Mme Silvana SAHO-NUZZO, Mme Armelle SIMON, Mme Mounya TAGGAE, M. Patrick TCHANGA, M. Freddy THOMAS, M. Léo TYBURCE, Mme Elizabeth VASSEUR, Mme Catherine VAUTRIN, M. Yann VELLY, M. Vincent VERSTRAETE, M. Philippe WATTIER

Étaient représenté-e-s :

Mme Catherine CHOPART a donné pouvoir à Pascal LABELLE, Mme Sarah DA COSTA a donné pouvoir à Dany CHRISTOPHE, M. Eric DELFORGE a donné pouvoir à Laurence BILLY, M. Alban DOMINICY a donné pouvoir à Charlotte D'HARCOURT, Mme Bénédicte LE PANSE a donné pouvoir à Laurent GOBINET, M. Tarik MAZOUJ a donné pouvoir à Claude PIQUARD, Mme Orélie MINGOLLA a donné pouvoir à Emmanuel MAZINGUE, Mme Aline POUDRAS a donné pouvoir à Silvana SAHO-NUZZO

N'ont pas pris part au débat et au vote :

Mme Catherine COUTANT, M. Pascal LABELLE, M. Arnaud ROBINET

Secrétaire : Marie-Inès ROMELLE

Vice Secrétaire : Kim DUNTZE

Votes :

Pour : 56 Contre : 0 Abstention : 0

**IMMEUBLE SIS À REIMS 36 PLACE DU FORUM
MUSÉE LE VERGEUR
BAIL EMPHYTÉOTIQUE PAR LA SOCIÉTÉ DES AMIS DU VIEUX REIMS AU PROFIT DE LA VILLE
DE REIMS
AVENANT N° 1**

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la Loi n° 2021-1465 du 10 novembre 2021 portant diverses dispositions de vigilance sanitaire,

Vu le bail emphytéotique signé le 24 mai 2019, par lequel la société Les Amis du Vieux Reims a mis à la disposition de la Ville un immeuble sis à Reims 36, place du Forum dénommé « Musée Le Vergeur », pour une durée de 48 ans,

Considérant que ledit bail emphytéotique prévoit expressément qu'en sont exclus les deux berceaux de caves jouxtant longitudinalement la propriété voisine 3, rue du Marc, pour lesquels la société Les Amis du Vieux Reims se réserve la possibilité de faire réaliser à ses frais une division en volumes,

Considérant que la division en volumes a été réalisée le 29 novembre 2021,

Considérant, dès lors, qu'il convient de procéder à la rédaction d'un avenant au bail emphytéotique constatant la réduction de son assiette,

Vu l'avis de la commission Cadre de vie, écologie, urbanisme, aménagement, activités économiques du lundi 24 janvier 2022,

Vu la note explicative de synthèse, jointe à la convocation et valant exposé des motifs,

Après en avoir délibéré,

DECIDE

d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'avenant 1 au bail emphytéotique du 24 mai 2019 constatant la réduction de son assiette conformément à l'état descriptif de division en volumes du 29 novembre 2021.

La société des Amis du Vieux Reims prend en charge les frais d'acte.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil
Municipal de la Ville de Reims,

Pour le Maire de Reims,



Par délégation,

Nathalie MIRAVETE

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage en Mairie le 7 février 2022 et de la réception en Préfecture le 7 février 2022.

Identifiant : 051-215104217-20220203-139769-DE-1-1

Nombre de membres dont le
Conseil est composé : 59

Présent(s) : 51
Représenté(s) : 8
Votant(s) : 59
Excusé(s) : 0
Absent(s) : 0

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU Conseil Municipal DE LA VILLE DE REIMS

SEANCE DU JEUDI 3 FÉVRIER 2022

Le jeudi 3 février 2022 à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal régulièrement convoqué par lettre ou courriel du vendredi 28 janvier 2022, s'est réuni à la Salle des Fêtes de l'Hôtel de Ville sous la présidence de M. Arnaud ROBINET, Maire de Reims.

Étaient présents :

M. Xavier ALBERTINI, Mme Badia ALLARD, M. Jacques AMMOURA, M. Edouard BARON, Mme Caroline BARRÉ, Mme Valérie BEAUVAIS, Mme Laurence BILLY, M. Raphaël BLANCHARD, Mme Brigitte BLONDEAU, M. David CHATILLON, M. Dany CHRISTOPHE, Mme Catherine COUTANT, Mme Marie DEPAQUY, Mme Charlotte D'HARCOURT, Mme Touria DOUAH, Mme Kim DUNTZE, M. Claude GACHET, M. Charles GERMAIN, M. Laurent GOBINET, Mme Patricia GRAIN, M. Pascal LABELLE, M. Stéphane LANG, M. Dominique LEDEME, Mme Zabbaou LIMAN, Mme Véronique MARCHET, M. Emmanuel MAZINGUE, Mme Laure MILLER, Mme Nathalie MIRAVETE, Mme Agathe MOUGENOT, M. Franck NOEL, M. Dimitri OUDIN, M. Jean-Claude PHILIPOT, Mme Marie-Thérèse PICOT, M. Claude PIQUARD, M. Kevin PONCIN, M. Eric QUENARD, M. Arnaud ROBINET, Mme Marie-Inès ROMELLE, M. Mario ROSSI, M. Jean-Marc ROZE, Mme Silvana SAHO-NUZZO, Mme Armelle SIMON, Mme Mounya TAGGAE, M. Patrick TCHANGA, M. Freddy THOMAS, M. Léo TYBURCE, Mme Elizabeth VASSEUR, Mme Catherine VAUTRIN, M. Yann VELLY, M. Vincent VERSTRAETE, M. Philippe WATTIER

Étaient représenté-e-s :

Mme Catherine CHOPART a donné pouvoir à Pascal LABELLE, Mme Sarah DA COSTA a donné pouvoir à Dany CHRISTOPHE, M. Eric DELFORGE a donné pouvoir à Laurence BILLY, M. Alban DOMINICY a donné pouvoir à Charlotte D'HARCOURT, Mme Bénédicte LE PANSE a donné pouvoir à Laurent GOBINET, M. Tarik MAZOUJ a donné pouvoir à Claude PIQUARD, Mme Orélie MINGOLLA a donné pouvoir à Emmanuel MAZINGUE, Mme Aline POUDRAS a donné pouvoir à Silvana SAHO-NUZZO

Secrétaire : Marie-Inès ROMELLE

Vice Secrétaire : Kim DUNTZE

Votes :

Pour : 54 Contre : 0 Abstention : 5

**CRÉATION D'UNE UNITÉ DE MÉTHANISATION SUR LE TERRITOIRE DE BÉTHENY EXPLOITÉE
PAR LA SOCIÉTÉ ENERGILIS
CONSULTATION PUBLIQUE
AVIS DU CONSEIL MUNICIPAL**

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L.2122-22,

Vu le Code de l'Environnement et son article R.512-46-11,

Vu le Code de la Santé Publique,

Vu le Code de l'Urbanisme,

Vu la Loi n° 2021-1465 du 10 novembre 2021 portant diverses dispositions de vigilance sanitaire,

Vu la nomenclature des installations classées pour la protection de l'environnement,

Vu l'arrêté préfectoral n° 2021-CP-191-IC du 24 novembre 2021, joint en annexe, relatif à l'ouverture d'une consultation publique pour la création d'une unité de méthanisation sur le territoire de la commune de Bétheny, et exploitée par la société Energilis,

Considérant que la société Energilis souhaite construire et exploiter une installation de méthanisation qui sera située sur la commune de Bétheny,

Considérant qu'il revient au Conseil municipal de la Ville de rendre un avis sur cette demande d'exploitation, conformément à l'article 7 de l'arrêté préfectoral joint, une partie du territoire de la commune étant comprise dans un rayon d'un kilomètre autour du périmètre de l'installation concernée,

Vu l'avis de la commission Cadre de vie, écologie, urbanisme, aménagement, activités économiques du lundi 24 janvier 2022,

Vu la note explicative de synthèse, jointe à la convocation et valant exposé des motifs,

Après en avoir délibéré,

DECIDE

de donner un avis favorable à la demande d'exploitation de la société Energilis de l'unité de méthanisation sur le territoire de Bétheny, sous réserve de s'assurer de l'adéquation entre le fonctionnement de l'unité de méthanisation et la prévention des nuisances acoustiques, atmosphériques et olfactives effectives sur le site, l'activité du site ne devant pas générer de troubles pour le voisinage, y compris sur sa partie transport,

de demander aux services préfectoraux de s'assurer de la mise en place dans l'installation classée et notamment à l'égard des populations des zones d'habitations avoisinantes et des travailleurs, de toutes les mesures de vigilances adéquates face aux risques potentiels de quelque nature qu'ils soient.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil
Municipal de la Ville de Reims,

**Pour le Maire de Reims,
Par délégation,**



Laure MILLER

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage en Mairie le 7 février 2022 et de la réception en
Préfecture le 7 février 2022.

Identifiant : 051-215104217-20220203-139270-DE-1-1

Nombre de membres dont le
Conseil est composé : 59

Présent(s) : 51
Représenté(s) : 8
Votant(s) : 59
Excusé(s) : 0
Absent(s) : 0

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU Conseil Municipal DE LA VILLE DE REIMS

SEANCE DU JEUDI 3 FÉVRIER 2022

Le jeudi 3 février 2022 à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal régulièrement convoqué par lettre ou courriel du vendredi 28 janvier 2022, s'est réuni à la Salle des Fêtes de l'Hôtel de Ville sous la présidence de M. Arnaud ROBINET, Maire de Reims.

Étaient présents :

M. Xavier ALBERTINI, Mme Badia ALLARD, M. Jacques AMMOURA, M. Edouard BARON, Mme Caroline BARRÉ, Mme Valérie BEAUVAIS, Mme Laurence BILLY, M. Raphaël BLANCHARD, Mme Brigitte BLONDEAU, M. David CHATILLON, M. Dany CHRISTOPHE, Mme Catherine COUTANT, Mme Marie DEPAQUY, Mme Charlotte D'HARCOURT, Mme Touria DOUAH, Mme Kim DUNTZE, M. Claude GACHET, M. Charles GERMAIN, M. Laurent GOBINET, Mme Patricia GRAIN, M. Pascal LABELLE, M. Stéphane LANG, M. Dominique LEDEME, Mme Zabbaou LIMAN, Mme Véronique MARCHET, M. Emmanuel MAZINGUE, Mme Laure MILLER, Mme Nathalie MIRAVETE, Mme Agathe MOUGENOT, M. Franck NOEL, M. Dimitri OUDIN, M. Jean-Claude PHILIPOT, Mme Marie-Thérèse PICOT, M. Claude PIQUARD, M. Kevin PONCIN, M. Eric QUENARD, M. Arnaud ROBINET, Mme Marie-Inès ROMELLE, M. Mario ROSSI, M. Jean-Marc ROZE, Mme Silvana SAHO-NUZZO, Mme Armelle SIMON, Mme Mounya TAGGAE, M. Patrick TCHANGA, M. Freddy THOMAS, M. Léo TYBURCE, Mme Elizabeth VASSEUR, Mme Catherine VAUTRIN, M. Yann VELLY, M. Vincent VERSTRAETE, M. Philippe WATTIER

Étaient représenté-e-s :

Mme Catherine CHOPART a donné pouvoir à Pascal LABELLE, Mme Sarah DA COSTA a donné pouvoir à Dany CHRISTOPHE, M. Eric DELFORGE a donné pouvoir à Laurence BILLY, M. Alban DOMINICY a donné pouvoir à Charlotte D'HARCOURT, Mme Bénédicte LE PANSE a donné pouvoir à Laurent GOBINET, M. Tarik MAZOUJ a donné pouvoir à Claude PIQUARD, Mme Orélie MINGOLLA a donné pouvoir à Emmanuel MAZINGUE, Mme Aline POUDRAS a donné pouvoir à Silvana SAHO-NUZZO

Secrétaire : Marie-Inès ROMELLE

Vice Secrétaire : Kim DUNTZE

Votes :

Pour : 59 Contre : 0 Abstention : 0

C3C développement et services à la population

**MARCHÉ DE NUMÉRISATION, RECONNAISSANCE DE TEXTE ET INDEXATION DE DOCUMENTS
PATRIMONIAUX ET HISTORIQUES
CONVENTION DE GROUPEMENT DE COMMANDE**

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de la Commande Publique et notamment les articles L. 2113-6 à L.2113-8, qui définissent la constitution de groupements de commandes permettent la coordination et le regroupement des achats de plusieurs acheteurs en mutualisant les procédures de passation des marchés et qui prévoient la signature d'une convention entre les membres du groupement,

Vu la Loi n°2021-1465 du 10 novembre 2021 portant diverses dispositions de vigilance sanitaire,

Considérant l'intérêt technique économique et organisationnel de lancer une consultation commune avec la Communauté urbaine du Grand Reims afin de conclure, dans les meilleures conditions possibles, un marché relatif à la numérisation, reconnaissance de texte et indexation de documents patrimoniaux et historiques,

Considérant que la gestion administrative et la répartition des dépenses se feront selon les besoins de chaque membre du groupement

Vu l'avis de la commission Finances, ressources humaines, administration générale du mercredi 26 janvier 2022,

Vu la note explicative de synthèse, jointe à la convocation et valant exposé des motifs,

Après en avoir délibéré,

DECIDE

d'autoriser la constitution d'un groupement de commandes avec la Communauté urbaine du Grand Reims afin de conclure, dans les meilleures conditions possibles, le marché relatif à la numérisation, reconnaissance de texte et indexation de documents patrimoniaux et historiques,

d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention afférente,

de désigner la Ville comme coordonnateur du groupement.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil
Municipal de la Ville de Reims,

Le Maire de Reims



Arnaud ROBINET

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage en Mairie le 7 février 2022 et de la réception en Préfecture le 7 février 2022.

Identifiant : 051-215104217-20220203-138448-DE-1-1

Nombre de membres dont le
Conseil est composé : 59

Présent(s) : 51
Représenté(s) : 8
Votant(s) : 59
Excusé(s) : 0
Absent(s) : 0

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU Conseil Municipal DE LA VILLE DE REIMS

SEANCE DU JEUDI 3 FÉVRIER 2022

Le jeudi 3 février 2022 à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal régulièrement convoqué par lettre ou courriel du vendredi 28 janvier 2022, s'est réuni à la Salle des Fêtes de l'Hôtel de Ville sous la présidence de M. Arnaud ROBINET, Maire de Reims.

Étaient présents :

M. Xavier ALBERTINI, Mme Badia ALLARD, M. Jacques AMMOURA, M. Edouard BARON, Mme Caroline BARRÉ, Mme Valérie BEAUVAIS, Mme Laurence BILLY, M. Raphaël BLANCHARD, Mme Brigitte BLONDEAU, M. David CHATILLON, M. Dany CHRISTOPHE, Mme Catherine COUTANT, Mme Marie DEPAQUY, Mme Charlotte D'HARCOURT, Mme Touria DOUAH, Mme Kim DUNTZE, M. Claude GACHET, M. Charles GERMAIN, M. Laurent GOBINET, Mme Patricia GRAIN, M. Pascal LABELLE, M. Stéphane LANG, M. Dominique LEDEME, Mme Zabbaou LIMAN, Mme Véronique MARCHET, M. Emmanuel MAZINGUE, Mme Laure MILLER, Mme Nathalie MIRAVETE, Mme Agathe MOUGENOT, M. Franck NOEL, M. Dimitri OUDIN, M. Jean-Claude PHILIPOT, Mme Marie-Thérèse PICOT, M. Claude PIQUARD, M. Kevin PONCIN, M. Eric QUENARD, M. Arnaud ROBINET, Mme Marie-Inès ROMELLE, M. Mario ROSSI, M. Jean-Marc ROZE, Mme Silvana SAHO-NUZZO, Mme Armelle SIMON, Mme Mounya TAGGAE, M. Patrick TCHANGA, M. Freddy THOMAS, M. Léo TYBURCE, Mme Elizabeth VASSEUR, Mme Catherine VAUTRIN, M. Yann VELLY, M. Vincent VERSTRAETE, M. Philippe WATTIER

Étaient représenté-e-s :

Mme Catherine CHOPART a donné pouvoir à Pascal LABELLE, Mme Sarah DA COSTA a donné pouvoir à Dany CHRISTOPHE, M. Eric DELFORGE a donné pouvoir à Laurence BILLY, M. Alban DOMINICY a donné pouvoir à Charlotte D'HARCOURT, Mme Bénédicte LE PANSE a donné pouvoir à Laurent GOBINET, M. Tarik MAZOUJ a donné pouvoir à Claude PIQUARD, Mme Orélie MINGOLLA a donné pouvoir à Emmanuel MAZINGUE, Mme Aline POUDRAS a donné pouvoir à Silvana SAHO-NUZZO

Secrétaire : Marie-Inès ROMELLE

Vice Secrétaire : Kim DUNTZE

Votes :

Pour : 59 Contre : 0 Abstention : 0

**MARCHÉS DE FOURNITURE D'ACCESSOIRES ET PIÈCES DÉTACHÉES POUR PODIUMS ET TRIBUNES
CONVENTION DE GROUPEMENT DE COMMANDES**

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de la Commande Publique, notamment ses articles L.2113-6 à L.2113-8 qui définissent la constitution de groupements de commandes permettant la coordination et le groupement des achats de plusieurs acheteurs et mutualisant ainsi les procédures de passation des marchés,

Vu la Loi n°2021-1465 du 10 novembre 2021 portant diverses dispositions de vigilance sanitaire,

Considérant l'intérêt technique, économique et organisationnel de lancer des consultations communes avec la Communauté urbaine du Grand Reims afin de conclure, dans les meilleures conditions possibles, les marchés relatifs à :

- la fourniture d'accessoires et pièces détachées pour podiums, estrades, praticables et aménagements scéniques de marque Doublet,
- la fourniture de pièces détachées pour les tribunes démontables de marque Husson,

Considérant que l'article L.2113-7 du Code de la Commande publique prévoit la signature d'une convention entre les membres du groupement,

Considérant que la gestion administrative et la répartition des dépenses se feront selon les besoins de chaque membre du groupement,

Vu l'avis de la commission Finances, ressources humaines, administration générale du mercredi 26 janvier 2022,

Vu la note explicative de synthèse, jointe à la convocation et valant exposé des motifs,

Après en avoir délibéré,

DECIDE

d'autoriser la constitution d'un groupement de commandes avec la Communauté urbaine du Grand Reims afin de conclure, dans les meilleures conditions possibles, les marchés relatifs à :

- la fourniture d'accessoires et pièces détachées pour podiums, estrades, praticables et aménagements scéniques de marque Doublet,
- la fourniture de pièces détachées pour les tribunes démontables de marque Husson,

d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention afférente,

de désigner la Communauté urbaine du Grand Reims coordonnateur du groupement,

que la Commission d'appel d'offres sera celle du coordonnateur.

**Pour le Maire de Reims,
Par délégation,**



Mario ROSSI

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage en Mairie le 7 février 2022 et de la réception en Préfecture le 7 février 2022.

Identifiant : 051-215104217-20220203-136456-DE-1-1

Nombre de membres dont le
Conseil est composé : 59

Présent(s) : 51
Représenté(s) : 8
Votant(s) : 59
Excusé(s) : 0
Absent(s) : 0

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU Conseil Municipal DE LA VILLE DE REIMS

SEANCE DU JEUDI 3 FÉVRIER 2022

Le jeudi 3 février 2022 à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal régulièrement convoqué par lettre ou courriel du vendredi 28 janvier 2022, s'est réuni à la Salle des Fêtes de l'Hôtel de Ville sous la présidence de M. Arnaud ROBINET, Maire de Reims.

Étaient présents :

M. Xavier ALBERTINI, Mme Badia ALLARD, M. Jacques AMMOURA, M. Edouard BARON, Mme Caroline BARRÉ, Mme Valérie BEAUVAIS, Mme Laurence BILLY, M. Raphaël BLANCHARD, Mme Brigitte BLONDEAU, M. David CHATILLON, M. Dany CHRISTOPHE, Mme Catherine COUTANT, Mme Marie DEPAQUY, Mme Charlotte D'HARCOURT, Mme Touria DOUAH, Mme Kim DUNTZE, M. Claude GACHET, M. Charles GERMAIN, M. Laurent GOBINET, Mme Patricia GRAIN, M. Pascal LABELLE, M. Stéphane LANG, M. Dominique LEDEME, Mme Zabbaou LIMAN, Mme Véronique MARCHET, M. Emmanuel MAZINGUE, Mme Laure MILLER, Mme Nathalie MIRAVETE, Mme Agathe MOUGENOT, M. Franck NOEL, M. Dimitri OUDIN, M. Jean-Claude PHILIPOT, Mme Marie-Thérèse PICOT, M. Claude PIQUARD, M. Kevin PONCIN, M. Eric QUENARD, M. Arnaud ROBINET, Mme Marie-Inès ROMELLE, M. Mario ROSSI, M. Jean-Marc ROZE, Mme Silvana SAHO-NUZZO, Mme Armelle SIMON, Mme Mounya TAGGAE, M. Patrick TCHANGA, M. Freddy THOMAS, M. Léo TYBURCE, Mme Elizabeth VASSEUR, Mme Catherine VAUTRIN, M. Yann VELLY, M. Vincent VERSTRAETE, M. Philippe WATTIER

Étaient représenté-e-s :

Mme Catherine CHOPART a donné pouvoir à Pascal LABELLE, Mme Sarah DA COSTA a donné pouvoir à Dany CHRISTOPHE, M. Eric DELFORGE a donné pouvoir à Laurence BILLY, M. Alban DOMINICY a donné pouvoir à Charlotte D'HARCOURT, Mme Bénédicte LE PANSE a donné pouvoir à Laurent GOBINET, M. Tarik MAZOUJ a donné pouvoir à Claude PIQUARD, Mme Orélie MINGOLLA a donné pouvoir à Emmanuel MAZINGUE, Mme Aline POUDRAS a donné pouvoir à Silvana SAHO-NUZZO

Secrétaire : Marie-Inès ROMELLE

Vice Secrétaire : Kim DUNTZE

Votes :

Pour : 59 Contre : 0 Abstention : 0

**MARCHÉ D'ÉTUDE ET D'ASSISTANCE DES SOLUTIONS MICROSOFT
MARCHÉ DE FOURNITURE POUR LE PROTOCOLE
CONVENTION DE GROUPEMENT DE COMMANDES**

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de la Commande Publique, notamment ses articles L.2113-6 à L.2113-8 qui définissent la constitution de groupements de commandes permettant la coordination et le groupement des achats de plusieurs acheteurs et mutualisant ainsi les procédures de passation des marchés,

Vu la Loi n°2021-1465 du 10 novembre 2021 portant diverses dispositions de vigilance sanitaire,

Considérant l'intérêt technique, économique et organisationnel de lancer des consultations communes avec la Communauté urbaine du Grand Reims afin de conclure dans les meilleures conditions possibles, les marchés relatifs :

- aux études et assistance des solutions Microsoft,
- à la fourniture de décorations officielles françaises, médailles et petit matériel nécessaires au protocole,

Considérant que l'article L.2113-7 du Code de la Commande publique prévoit la signature d'une convention entre les membres du groupement,

Considérant que la gestion administrative et la répartition des dépenses se feront selon les besoins de chaque membre du groupement,

Vu l'avis de la commission Finances, ressources humaines, administration générale du mercredi 26 janvier 2022,

Vu la note explicative de synthèse, jointe à la convocation et valant exposé des motifs,

Après en avoir délibéré,

DECIDE

d'autoriser la constitution d'un groupement de commandes avec la Communauté urbaine du Grand Reims afin de conclure, dans les meilleures conditions possibles, les marchés relatifs :

- aux études et assistance des solutions Microsoft,
- à la fourniture de décorations officielles françaises, médailles et petit matériel nécessaires au protocole,

d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention afférente,

de désigner la Ville de Reims coordonnateur du groupement,

que la Commission d'appel d'offres sera celle du coordonnateur.

Le Maire de Reims



Arnaud ROBINET

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage en Mairie le 7 février 2022 et de la réception en Préfecture le 7 février 2022.

Identifiant : 051-215104217-20220203-138089-DE-1-1

Nombre de membres dont le
Conseil est composé : 59

Présent(s) : 51
Représenté(s) : 8
Votant(s) : 59
Excusé(s) : 0
Absent(s) : 0

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU Conseil Municipal DE LA VILLE DE REIMS

SEANCE DU JEUDI 3 FÉVRIER 2022

Le jeudi 3 février 2022 à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal régulièrement convoqué par lettre ou courriel du vendredi 28 janvier 2022, s'est réuni à la Salle des Fêtes de l'Hôtel de Ville sous la présidence de M. Arnaud ROBINET, Maire de Reims.

Étaient présents :

M. Xavier ALBERTINI, Mme Badia ALLARD, M. Jacques AMMOURA, M. Edouard BARON, Mme Caroline BARRÉ, Mme Valérie BEAUVAIS, Mme Laurence BILLY, M. Raphaël BLANCHARD, Mme Brigitte BLONDEAU, M. David CHATILLON, M. Dany CHRISTOPHE, Mme Catherine COUTANT, Mme Marie DEPAQUY, Mme Charlotte D'HARCOURT, Mme Touria DOUAH, Mme Kim DUNTZE, M. Claude GACHET, M. Charles GERMAIN, M. Laurent GOBINET, Mme Patricia GRAIN, M. Pascal LABELLE, M. Stéphane LANG, M. Dominique LEDEME, Mme Zabbaou LIMAN, Mme Véronique MARCHET, M. Emmanuel MAZINGUE, Mme Laure MILLER, Mme Nathalie MIRAVETE, Mme Agathe MOUGENOT, M. Franck NOEL, M. Dimitri OUDIN, M. Jean-Claude PHILIPOT, Mme Marie-Thérèse PICOT, M. Claude PIQUARD, M. Kevin PONCIN, M. Eric QUENARD, M. Arnaud ROBINET, Mme Marie-Inès ROMELLE, M. Mario ROSSI, M. Jean-Marc ROZE, Mme Silvana SAHO-NUZZO, Mme Armelle SIMON, Mme Mounya TAGGAE, M. Patrick TCHANGA, M. Freddy THOMAS, M. Léo TYBURCE, Mme Elizabeth VASSEUR, Mme Catherine VAUTRIN, M. Yann VELLY, M. Vincent VERSTRAETE, M. Philippe WATTIER

Étaient représenté-e-s :

Mme Catherine CHOPART a donné pouvoir à Pascal LABELLE, Mme Sarah DA COSTA a donné pouvoir à Dany CHRISTOPHE, M. Eric DELFORGE a donné pouvoir à Laurence BILLY, M. Alban DOMINICY a donné pouvoir à Charlotte D'HARCOURT, Mme Bénédicte LE PANSE a donné pouvoir à Laurent GOBINET, M. Tarik MAZOUJ a donné pouvoir à Claude PIQUARD, Mme Orélie MINGOLLA a donné pouvoir à Emmanuel MAZINGUE, Mme Aline POUDRAS a donné pouvoir à Silvana SAHO-NUZZO

Secrétaire : Marie-Inès ROMELLE

Vice Secrétaire : Kim DUNTZE

Votes :

Pour : 59 Contre : 0 Abstention : 0

C3C pôle services urbains

MARCHÉS D'AMÉNAGEMENT DE LA PLACETTE RUE DE SOLFÉRINO CONVENTION DE GROUPEMENT DE COMMANDES

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de la Commande publique, notamment ses articles L.2113-6 à L.2113-8, qui définissent la constitution de groupements de commandes permettant la coordination et le regroupement des achats de plusieurs acheteurs en mutualisant les procédures de passation des marchés et qui prévoient la signature d'une convention entre les membres du groupement,

Vu la Loi n° 2021-1465 du 10 novembre 2021 portant diverses dispositions de vigilance sanitaire,

Considérant l'intérêt économique et organisationnel de lancer une consultation commune avec la Communauté urbaine du Grand Reims pour la passation de marchés allotis en vue de l'aménagement d'une placette rue de Solférino,

Considérant que l'article L.2113-7 du Code de la Commande publique prévoit la signature d'une convention entre les membres du groupement,

Considérant que la gestion administrative et la répartition des dépenses se feront selon les besoins de chaque membre du groupement,

Vu l'avis de la commission Finances, ressources humaines, administration générale du mercredi 26 janvier 2022,

Vu la note explicative de synthèse, jointe à la convocation et valant exposé des motifs,

Après en avoir délibéré,

DECIDE

d'autoriser la constitution d'un groupement de commandes avec la Communauté urbaine du Grand Reims pour la passation de marchés allotis en vue de l'aménagement d'une placette rue de Solférino,

d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention afférente,

de désigner la Ville, coordonnateur du groupement,

de définir que la commission d'appel d'offres sera celle du coordonnateur.

Le Maire de Reims



Arnaud ROBINET

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage en Mairie le 7 février 2022 et de la réception en Préfecture le 7 février 2022.

Identifiant : 051-215104217-20220203-138377-DE-1-1

Nombre de membres dont le
Conseil est composé : 59

Présent(s) : 51
Représenté(s) : 8
Votant(s) : 59
Excusé(s) : 0
Absent(s) : 0

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU Conseil Municipal DE LA VILLE DE REIMS

SEANCE DU JEUDI 3 FÉVRIER 2022

Le jeudi 3 février 2022 à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal régulièrement convoqué par lettre ou courriel du vendredi 28 janvier 2022, s'est réuni à la Salle des Fêtes de l'Hôtel de Ville sous la présidence de M. Arnaud ROBINET, Maire de Reims.

Étaient présents :

M. Xavier ALBERTINI, Mme Badia ALLARD, M. Jacques AMMOURA, M. Edouard BARON, Mme Caroline BARRÉ, Mme Valérie BEAUVAIS, Mme Laurence BILLY, M. Raphaël BLANCHARD, Mme Brigitte BLONDEAU, M. David CHATILLON, M. Dany CHRISTOPHE, Mme Catherine COUTANT, Mme Marie DEPAQUY, Mme Charlotte D'HARCOURT, Mme Touria DOUAH, Mme Kim DUNTZE, M. Claude GACHET, M. Charles GERMAIN, M. Laurent GOBINET, Mme Patricia GRAIN, M. Pascal LABELLE, M. Stéphane LANG, M. Dominique LEDEME, Mme Zabbaou LIMAN, Mme Véronique MARCHET, M. Emmanuel MAZINGUE, Mme Laure MILLER, Mme Nathalie MIRAVETE, Mme Agathe MOUGENOT, M. Franck NOEL, M. Dimitri OUDIN, M. Jean-Claude PHILIPOT, Mme Marie-Thérèse PICOT, M. Claude PIQUARD, M. Kevin PONCIN, M. Eric QUENARD, M. Arnaud ROBINET, Mme Marie-Inès ROMELLE, M. Mario ROSSI, M. Jean-Marc ROZE, Mme Silvana SAHO-NUZZO, Mme Armelle SIMON, Mme Mounya TAGGAE, M. Patrick TCHANGA, M. Freddy THOMAS, M. Léo TYBURCE, Mme Elizabeth VASSEUR, Mme Catherine VAUTRIN, M. Yann VELLY, M. Vincent VERSTRAETE, M. Philippe WATTIER

Étaient représenté-e-s :

Mme Catherine CHOPART a donné pouvoir à Pascal LABELLE, Mme Sarah DA COSTA a donné pouvoir à Dany CHRISTOPHE, M. Eric DELFORGE a donné pouvoir à Laurence BILLY, M. Alban DOMINICY a donné pouvoir à Charlotte D'HARCOURT, Mme Bénédicte LE PANSE a donné pouvoir à Laurent GOBINET, M. Tarik MAZOUJ a donné pouvoir à Claude PIQUARD, Mme Orélie MINGOLLA a donné pouvoir à Emmanuel MAZINGUE, Mme Aline POUDRAS a donné pouvoir à Silvana SAHO-NUZZO

Secrétaire : Marie-Inès ROMELLE

Vice Secrétaire : Kim DUNTZE

Votes :

Pour : 59 Contre : 0 Abstention : 0

MARCHÉ DE MAINTENANCE DU LOGICIEL EYES OF NETWORK CONVENTION DE GROUPEMENT DE COMMANDES

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de la Commande Publique, notamment ses articles L.2113-6 à L.2113-8 qui définissent la constitution de groupements de commandes permettant la coordination et le groupement des achats de plusieurs acheteurs et mutualisant ainsi les procédures de passation des marchés,

Vu la Loi n°2021-1465 du 10 novembre 2021 portant diverses dispositions de vigilance sanitaire,

Considérant l'intérêt technique, économique et organisationnel de lancer une consultation commune avec la Communauté urbaine du Grand Reims de Reims afin de conclure, dans les meilleures conditions possibles, un marché relatif à la maintenance du logiciel Eyes Of Network,

Considérant que l'article L.2113-7 du Code de la Commande publique prévoit la signature d'une convention entre les membres du groupement,

Considérant que la gestion administrative et la répartition des dépenses se feront selon les besoins de chaque membre du groupement,

Vu l'avis de la commission Finances, ressources humaines, administration générale du mercredi 26 janvier 2022,

Vu la note explicative de synthèse, jointe à la convocation et valant exposé des motifs,

Après en avoir délibéré,

DECIDE

d'autoriser la constitution d'un groupement de commandes avec la Communauté urbaine du Grand Reims afin de conclure, dans les meilleures conditions possibles, le marché relatif à la maintenance du logiciel Eyes Of Network,

d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention afférente,

de désigner la Communauté urbaine du Grand Reims coordonnateur du groupement,

que la Commission d'appel d'offres sera celle du coordonnateur.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil
Municipal de la Ville de Reims,



**Pour le Maire de Reims,
Par délégation,**

Mario ROSSI

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage en Mairie le 7 février 2022 et de la réception en Préfecture le 7 février 2022.

Identifiant : 051-215104217-20220203-136433-DE-1-1

Nombre de membres dont le
Conseil est composé : 59

Présent(s) : 51
Représenté(s) : 8
Votant(s) : 59
Excusé(s) : 0
Absent(s) : 0

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU Conseil Municipal DE LA VILLE DE REIMS

SEANCE DU JEUDI 3 FÉVRIER 2022

Le jeudi 3 février 2022 à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal régulièrement convoqué par lettre ou courriel du vendredi 28 janvier 2022, s'est réuni à la Salle des Fêtes de l'Hôtel de Ville sous la présidence de M. Arnaud ROBINET, Maire de Reims.

Étaient présents :

M. Xavier ALBERTINI, Mme Badia ALLARD, M. Jacques AMMOURA, M. Edouard BARON, Mme Caroline BARRÉ, Mme Valérie BEAUVAIS, Mme Laurence BILLY, M. Raphaël BLANCHARD, Mme Brigitte BLONDEAU, M. David CHATILLON, M. Dany CHRISTOPHE, Mme Catherine COUTANT, Mme Marie DEPAQUY, Mme Charlotte D'HARCOURT, Mme Touria DOUAH, Mme Kim DUNTZE, M. Claude GACHET, M. Charles GERMAIN, M. Laurent GOBINET, Mme Patricia GRAIN, M. Pascal LABELLE, M. Stéphane LANG, M. Dominique LEDEME, Mme Zabbaou LIMAN, Mme Véronique MARCHET, M. Emmanuel MAZINGUE, Mme Laure MILLER, Mme Nathalie MIRAVETE, Mme Agathe MOUGENOT, M. Franck NOEL, M. Dimitri OUDIN, M. Jean-Claude PHILIPOT, Mme Marie-Thérèse PICOT, M. Claude PIQUARD, M. Kevin PONCIN, M. Eric QUENARD, M. Arnaud ROBINET, Mme Marie-Inès ROMELLE, M. Mario ROSSI, M. Jean-Marc ROZE, Mme Silvana SAHO-NUZZO, Mme Armelle SIMON, Mme Mounya TAGGAE, M. Patrick TCHANGA, M. Freddy THOMAS, M. Léo TYBURCE, Mme Elizabeth VASSEUR, Mme Catherine VAUTRIN, M. Yann VELLY, M. Vincent VERSTRAETE, M. Philippe WATTIER

Étaient représenté-e-s :

Mme Catherine CHOPART a donné pouvoir à Pascal LABELLE, Mme Sarah DA COSTA a donné pouvoir à Dany CHRISTOPHE, M. Eric DELFORGE a donné pouvoir à Laurence BILLY, M. Alban DOMINICY a donné pouvoir à Charlotte D'HARCOURT, Mme Bénédicte LE PANSE a donné pouvoir à Laurent GOBINET, M. Tarik MAZOUJ a donné pouvoir à Claude PIQUARD, Mme Orélie MINGOLLA a donné pouvoir à Emmanuel MAZINGUE, Mme Aline POUDRAS a donné pouvoir à Silvana SAHO-NUZZO

Secrétaire : Marie-Inès ROMELLE

Vice Secrétaire : Kim DUNTZE

Votes :

Pour : 59 Contre : 0 Abstention : 0

MARCHÉS DE SOLUTIONS INFORMATIQUES CONVENTION DE GROUPEMENT DE COMMANDES

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de la Commande Publique, notamment ses articles L.2113-6 à L.2113-8 qui définissent la constitution de groupements de commandes permettant la coordination et le groupement des achats de plusieurs acheteurs et mutualisant ainsi les procédures de passation des marchés,

Vu la Loi n°2021-1465 du 10 novembre 2021 portant diverses dispositions de vigilance sanitaire,

Considérant l'intérêt technique, économique et organisationnel de lancer des consultations communes avec la Communauté urbaine du Grand Reims afin de conclure dans les meilleures conditions possibles, les marchés relatifs :

- aux prestations d'assistance du logiciel Gescar,
- à la maintenance système de gestion des files d'attente,
- à la maintenance du logiciel Vocaza,
- à l'hébergement et la maintenance de la solution d'alerte et d'information des populations,
- à l'accès à la solution Webloc,

Considérant que l'article L.2113-7 du Code de la Commande publique prévoit la signature d'une convention entre les membres du groupement,

Considérant que la gestion administrative et la répartition des dépenses se feront selon les besoins de chaque membre du groupement,

Vu l'avis de la commission Finances, ressources humaines, administration générale du mercredi 26 janvier 2022,

Vu la note explicative de synthèse, jointe à la convocation et valant exposé des motifs,

Après en avoir délibéré,

DECIDE

d'autoriser la constitution d'un groupement de commandes avec la Communauté urbaine du Grand Reims afin de conclure, dans les meilleures conditions possibles, les marchés relatifs :

- aux prestations d'assistance du logiciel Gescar,
- à la maintenance système de gestion des files d'attente,
- à la maintenance du logiciel Vocaza,
- à l'hébergement et la maintenance de la solution d'alerte et d'information des populations,
- à l'accès à la solution Webloc,

d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention afférente,

de désigner la Communauté urbaine du Grand Reims coordonnateur du groupement,

que la Commission d'appel d'offres sera celle du coordonnateur.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil
Municipal de la Ville de Reims,

Le Maire de Reims



Arnaud ROBINET

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage en Mairie le 7 février 2022 et de la réception en
Préfecture le 7 février 2022.

Identifiant : 051-215104217-20220203-138038-DE-1-1

Nombre de membres dont le
Conseil est composé : 59

Présent(s) : 51
Représenté(s) : 8
Votant(s) : 59
Excusé(s) : 0
Absent(s) : 0

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU Conseil Municipal DE LA VILLE DE REIMS

SEANCE DU JEUDI 3 FÉVRIER 2022

Le jeudi 3 février 2022 à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal régulièrement convoqué par lettre ou courriel du vendredi 28 janvier 2022, s'est réuni à la Salle des Fêtes de l'Hôtel de Ville sous la présidence de M. Arnaud ROBINET, Maire de Reims.

Étaient présents :

M. Xavier ALBERTINI, Mme Badia ALLARD, M. Jacques AMMOURA, M. Edouard BARON, Mme Caroline BARRÉ, Mme Valérie BEAUVAIS, Mme Laurence BILLY, M. Raphaël BLANCHARD, Mme Brigitte BLONDEAU, M. David CHATILLON, M. Dany CHRISTOPHE, Mme Catherine COUTANT, Mme Marie DEPAQUY, Mme Charlotte D'HARCOURT, Mme Touria DOUAH, Mme Kim DUNTZE, M. Claude GACHET, M. Charles GERMAIN, M. Laurent GOBINET, Mme Patricia GRAIN, M. Pascal LABELLE, M. Stéphane LANG, M. Dominique LEDEME, Mme Zabbaou LIMAN, Mme Véronique MARCHET, M. Emmanuel MAZINGUE, Mme Laure MILLER, Mme Nathalie MIRAVETE, Mme Agathe MOUGENOT, M. Franck NOEL, M. Dimitri OUDIN, M. Jean-Claude PHILIPOT, Mme Marie-Thérèse PICOT, M. Claude PIQUARD, M. Kevin PONCIN, M. Eric QUENARD, M. Arnaud ROBINET, Mme Marie-Inès ROMELLE, M. Mario ROSSI, M. Jean-Marc ROZE, Mme Silvana SAHO-NUZZO, Mme Armelle SIMON, Mme Mounya TAGGAE, M. Patrick TCHANGA, M. Freddy THOMAS, M. Léo TYBURCE, Mme Elizabeth VASSEUR, Mme Catherine VAUTRIN, M. Yann VELLY, M. Vincent VERSTRAETE, M. Philippe WATTIER

Étaient représenté-e-s :

Mme Catherine CHOPART a donné pouvoir à Pascal LABELLE, Mme Sarah DA COSTA a donné pouvoir à Dany CHRISTOPHE, M. Eric DELFORGE a donné pouvoir à Laurence BILLY, M. Alban DOMINICY a donné pouvoir à Charlotte D'HARCOURT, Mme Bénédicte LE PANSE a donné pouvoir à Laurent GOBINET, M. Tarik MAZOUJ a donné pouvoir à Claude PIQUARD, Mme Orélie MINGOLLA a donné pouvoir à Emmanuel MAZINGUE, Mme Aline POUDRAS a donné pouvoir à Silvana SAHO-NUZZO

Secrétaire : Marie-Inès ROMELLE

Vice Secrétaire : Kim DUNTZE

Votes :

Pour : 59 Contre : 0 Abstention : 0

MARCHÉS DES MOYENS GÉNÉRAUX ET MOBILES CONVENTION DE GROUPEMENT DE COMMANDES

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de la Commande Publique, notamment ses articles L.2113-6 à L.2113-8 qui définissent la constitution de groupements de commandes permettant la coordination et le groupement des achats de plusieurs acheteurs et mutualisant ainsi les procédures de passation des marchés,

Vu la Loi n°2021-1465 du 10 novembre 2021 portant diverses dispositions de vigilance sanitaire,

Considérant l'intérêt technique, économique et organisationnel de lancer des consultations communes avec la Communauté urbaine du Grand Reims afin de conclure, dans les meilleures conditions possibles, les marchés relatifs :

- à la fourniture d'imprimés administratifs à façon,
- aux équipements de protection motocyclistes et cyclistes,
- au blanchissage des vêtements de travail et d'équipements de protection individuelle,
- à la réparation de clés pour véhicules,
- à la fourniture de pièces détachées pour engins TP,
- à la prestation de sellerie pour véhicules,
- à l'acquisition, au paramétrage et à la maintenance d'un système de gestion de clés,

Considérant que l'article L.2113-7 du Code de la Commande publique prévoit la signature d'une convention entre les membres du groupement,

Considérant que la gestion administrative et la répartition des dépenses se feront selon les besoins de chaque membre du groupement,

Vu l'avis de la commission Finances, ressources humaines, administration générale du mercredi 26 janvier 2022,

Vu la note explicative de synthèse, jointe à la convocation et valant exposé des motifs,

Après en avoir délibéré,

DECIDE

d'autoriser la constitution d'un groupement de commandes avec la Communauté urbaine du Grand Reims afin de conclure, dans les meilleures conditions possibles, les marchés relatifs :

- à la fourniture d'imprimés administratifs à façon,
- aux équipements de protection motocyclistes et cyclistes,
- au blanchissage des vêtements de travail et d'équipements de protection individuelle,
- à la réparation de clés pour véhicules,
- à la fourniture de pièces détachées pour engins TP,
- à la prestation de sellerie pour véhicules,
- à l'acquisition, au paramétrage et à la maintenance d'un système de gestion de clés,

d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention afférente,

de désigner la Communauté urbaine du Grand Reims coordonnateur du groupement,

que la Commission d'appel d'offres sera celle du coordonnateur.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil
Municipal de la Ville de Reims,

**Pour le Maire de Reims,
Par délégation,**



Mario ROSSI

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage en Mairie le 7 février 2022 et de la réception en
Préfecture le 7 février 2022.

Identifiant : 051-215104217-20220203-138058-DE-1-1

Nombre de membres dont le
Conseil est composé : 59

Présent(s) : 51
Représenté(s) : 8
Votant(s) : 59
Excusé(s) : 0
Absent(s) : 0

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU Conseil Municipal DE LA VILLE DE REIMS

SEANCE DU JEUDI 3 FÉVRIER 2022

Le jeudi 3 février 2022 à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal régulièrement convoqué par lettre ou courriel du vendredi 28 janvier 2022, s'est réuni à la Salle des Fêtes de l'Hôtel de Ville sous la présidence de M. Arnaud ROBINET, Maire de Reims.

Étaient présents :

M. Xavier ALBERTINI, Mme Badia ALLARD, M. Jacques AMMOURA, M. Edouard BARON, Mme Caroline BARRÉ, Mme Valérie BEAUVAIS, Mme Laurence BILLY, M. Raphaël BLANCHARD, Mme Brigitte BLONDEAU, M. David CHATILLON, M. Dany CHRISTOPHE, Mme Catherine COUTANT, Mme Marie DEPAQUY, Mme Charlotte D'HARCOURT, Mme Touria DOUAH, Mme Kim DUNTZE, M. Claude GACHET, M. Charles GERMAIN, M. Laurent GOBINET, Mme Patricia GRAIN, M. Pascal LABELLE, M. Stéphane LANG, M. Dominique LEDEME, Mme Zabbaou LIMAN, Mme Véronique MARCHET, M. Emmanuel MAZINGUE, Mme Laure MILLER, Mme Nathalie MIRAVETE, Mme Agathe MOUGENOT, M. Franck NOEL, M. Dimitri OUDIN, M. Jean-Claude PHILIPOT, Mme Marie-Thérèse PICOT, M. Claude PIQUARD, M. Kevin PONCIN, M. Eric QUENARD, M. Arnaud ROBINET, Mme Marie-Inès ROMELLE, M. Mario ROSSI, M. Jean-Marc ROZE, Mme Silvana SAHO-NUZZO, Mme Armelle SIMON, Mme Mounya TAGGAE, M. Patrick TCHANGA, M. Freddy THOMAS, M. Léo TYBURCE, Mme Elizabeth VASSEUR, Mme Catherine VAUTRIN, M. Yann VELLY, M. Vincent VERSTRAETE, M. Philippe WATTIER

Étaient représenté-e-s :

Mme Catherine CHOPART a donné pouvoir à Pascal LABELLE, Mme Sarah DA COSTA a donné pouvoir à Dany CHRISTOPHE, M. Eric DELFORGE a donné pouvoir à Laurence BILLY, M. Alban DOMINICY a donné pouvoir à Charlotte D'HARCOURT, Mme Bénédicte LE PANSE a donné pouvoir à Laurent GOBINET, M. Tarik MAZOUJ a donné pouvoir à Claude PIQUARD, Mme Orélie MINGOLLA a donné pouvoir à Emmanuel MAZINGUE, Mme Aline POUDRAS a donné pouvoir à Silvana SAHO-NUZZO

Secrétaire : Marie-Inès ROMELLE

Vice Secrétaire : Kim DUNTZE

Votes :

Pour : 59 Contre : 0 Abstention : 0

MARCHÉS DE RANGEMENTS SÉCURISÉS ET DE FOURNITURE DE PAPIER CONVENTION DE GROUPEMENT DE COMMANDES

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de la Commande Publique, notamment ses articles L.2113-6 à L.2113-8 qui définissent la constitution de groupements de commandes permettant la coordination et le groupement des achats de plusieurs acheteurs et mutualisant ainsi les procédures de passation des marchés,

Vu la Loi n°2021-1465 du 10 novembre 2021 portant diverses dispositions de vigilance sanitaire,

Considérant l'intérêt technique, économique et organisationnel de lancer des consultations communes avec la Communauté urbaine du Grand Reims et le CCAS de Reims afin de conclure dans les meilleures conditions possibles, les marchés relatifs à :

- l'achat, la location, la réparation et le déménagement de rangements sécurisés,
- la fourniture de papier pour photocopieurs, imprimantes et impression offset,

Considérant que l'article L.2113-7 du Code de la Commande publique prévoit la signature d'une convention entre les membres du groupement,

Considérant que la gestion administrative et la répartition des dépenses se feront selon les besoins de chaque membre du groupement,

Vu l'avis de la commission Finances, ressources humaines, administration générale du mercredi 26 janvier 2022,

Vu la note explicative de synthèse, jointe à la convocation et valant exposé des motifs,

Après en avoir délibéré,

DECIDE

d'autoriser la constitution d'un groupement de commandes avec la Communauté urbaine du Grand Reims et le CCAS de Reims afin de conclure, dans les meilleures conditions possibles, les marchés relatifs à :

- l'achat, la location, la réparation et le déménagement de rangements sécurisés,
- la fourniture de papier pour photocopieurs, imprimantes et impression offset,

d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention afférente,

de désigner la Ville coordonnateur du groupement,

que la Commission d'appel d'offres sera celle du coordonnateur.

Le Maire de Reims



Arnaud ROBINET

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage en Mairie le 7 février 2022 et de la réception en Préfecture le 7 février 2022.

Identifiant : 051-215104217-20220203-138425-DE-1-1

Nombre de membres dont le
Conseil est composé : 59

Présent(s) : 51
Représenté(s) : 8
Votant(s) : 59
Excusé(s) : 0
Absent(s) : 0

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU Conseil Municipal DE LA VILLE DE REIMS

SEANCE DU JEUDI 3 FÉVRIER 2022

Le jeudi 3 février 2022 à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal régulièrement convoqué par lettre ou courriel du vendredi 28 janvier 2022, s'est réuni à la Salle des Fêtes de l'Hôtel de Ville sous la présidence de M. Arnaud ROBINET, Maire de Reims.

Étaient présents :

M. Xavier ALBERTINI, Mme Badia ALLARD, M. Jacques AMMOURA, M. Edouard BARON, Mme Caroline BARRÉ, Mme Valérie BEAUVAIS, Mme Laurence BILLY, M. Raphaël BLANCHARD, Mme Brigitte BLONDEAU, M. David CHATILLON, M. Dany CHRISTOPHE, Mme Catherine COUTANT, Mme Marie DEPAQUY, Mme Charlotte D'HARCOURT, Mme Touria DOUAH, Mme Kim DUNTZE, M. Claude GACHET, M. Charles GERMAIN, M. Laurent GOBINET, Mme Patricia GRAIN, M. Pascal LABELLE, M. Stéphane LANG, M. Dominique LEDEME, Mme Zabbaou LIMAN, Mme Véronique MARCHET, M. Emmanuel MAZINGUE, Mme Laure MILLER, Mme Nathalie MIRAVETE, Mme Agathe MOUGENOT, M. Franck NOEL, M. Dimitri OUDIN, M. Jean-Claude PHILIPOT, Mme Marie-Thérèse PICOT, M. Claude PIQUARD, M. Kevin PONCIN, M. Eric QUENARD, M. Arnaud ROBINET, Mme Marie-Inès ROMELLE, M. Mario ROSSI, M. Jean-Marc ROZE, Mme Silvana SAHO-NUZZO, Mme Armelle SIMON, Mme Mounya TAGGAE, M. Patrick TCHANGA, M. Freddy THOMAS, M. Léo TYBURCE, Mme Elizabeth VASSEUR, Mme Catherine VAUTRIN, M. Yann VELLY, M. Vincent VERSTRAETE, M. Philippe WATTIER

Étaient représenté-e-s :

Mme Catherine CHOPART a donné pouvoir à Pascal LABELLE, Mme Sarah DA COSTA a donné pouvoir à Dany CHRISTOPHE, M. Eric DELFORGE a donné pouvoir à Laurence BILLY, M. Alban DOMINICY a donné pouvoir à Charlotte D'HARCOURT, Mme Bénédicte LE PANSE a donné pouvoir à Laurent GOBINET, M. Tarik MAZOUJ a donné pouvoir à Claude PIQUARD, Mme Orélie MINGOLLA a donné pouvoir à Emmanuel MAZINGUE, Mme Aline POUDRAS a donné pouvoir à Silvana SAHO-NUZZO

Secrétaire : Marie-Inès ROMELLE

Vice Secrétaire : Kim DUNTZE

Votes :

Pour : 59 Contre : 0 Abstention : 0

MARCHÉS DE FORMATIONS CONVENTION DE GROUPEMENT DE COMMANDES

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de la Commande Publique, notamment ses articles L.2113-6 à L.2113-8 qui définissent la constitution de groupements de commandes permettant la coordination et le groupement des achats de plusieurs acheteurs et mutualisant ainsi les procédures de passation des marchés,

Vu la Loi n°2021-1465 du 10 novembre 2021 portant diverses dispositions de vigilance sanitaire,

Considérant l'intérêt technique, économique et organisationnel de lancer des consultations communes avec la Communauté urbaine du Grand Reims et le CCAS de Reims afin de conclure dans les meilleures conditions possibles, les marchés relatifs aux :

- formations en maintenance industrielle,
- formations dans le domaine de l'eau et de l'assainissement,
- formations relatives aux autorisations de conduite,

Considérant que l'article L.2113-7 du Code de la Commande publique prévoit la signature d'une convention entre les membres du groupement,

Considérant que la gestion administrative et la répartition des dépenses se feront selon les besoins de chaque membre du groupement,

Vu l'avis de la commission Finances, ressources humaines, administration générale du mercredi 26 janvier 2022,

Vu la note explicative de synthèse, jointe à la convocation et valant exposé des motifs,

Après en avoir délibéré,

DECIDE

d'autoriser la constitution d'un groupement de commandes avec la Communauté urbaine du Grand Reims et le CCAS de Reims afin de conclure, dans les meilleures conditions possibles, les marchés relatifs aux :

- formations en maintenance industrielle,
- formations dans le domaine de l'eau et de l'assainissement,
- formations relatives aux autorisations de conduite.

d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention afférente,

de désigner la Communauté urbaine du Grand Reims coordonnateur du groupement,

que la Commission d'appel d'offres sera celle du coordonnateur.

**Pour le Maire de Reims,
Par délégation,**



Mario ROSSI

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage en Mairie le 7 février 2022 et de la réception en Préfecture le 7 février 2022.

Identifiant : 051-215104217-20220203-138078-DE-1-1

Nombre de membres dont le
Conseil est composé : 59

Présent(s) : 51
Représenté(s) : 8
Votant(s) : 59
Excusé(s) : 0
Absent(s) : 0

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU Conseil Municipal DE LA VILLE DE REIMS

SEANCE DU JEUDI 3 FÉVRIER 2022

Le jeudi 3 février 2022 à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal régulièrement convoqué par lettre ou courriel du vendredi 28 janvier 2022, s'est réuni à la Salle des Fêtes de l'Hôtel de Ville sous la présidence de M. Arnaud ROBINET, Maire de Reims.

Étaient présents :

M. Xavier ALBERTINI, Mme Badia ALLARD, M. Jacques AMMOURA, M. Edouard BARON, Mme Caroline BARRÉ, Mme Valérie BEAUVAIS, Mme Laurence BILLY, M. Raphaël BLANCHARD, Mme Brigitte BLONDEAU, M. David CHATILLON, M. Dany CHRISTOPHE, Mme Catherine COUTANT, Mme Marie DEPAQUY, Mme Charlotte D'HARCOURT, Mme Touria DOUAH, Mme Kim DUNTZE, M. Claude GACHET, M. Charles GERMAIN, M. Laurent GOBINET, Mme Patricia GRAIN, M. Pascal LABELLE, M. Stéphane LANG, M. Dominique LEDEME, Mme Zabbaou LIMAN, Mme Véronique MARCHET, M. Emmanuel MAZINGUE, Mme Laure MILLER, Mme Nathalie MIRAVETE, Mme Agathe MOUGENOT, M. Franck NOEL, M. Dimitri OUDIN, M. Jean-Claude PHILIPOT, Mme Marie-Thérèse PICOT, M. Claude PIQUARD, M. Kevin PONCIN, M. Eric QUENARD, M. Arnaud ROBINET, Mme Marie-Inès ROMELLE, M. Mario ROSSI, M. Jean-Marc ROZE, Mme Silvana SAHO-NUZZO, Mme Armelle SIMON, Mme Mounya TAGGAE, M. Patrick TCHANGA, M. Freddy THOMAS, M. Léo TYBURCE, Mme Elizabeth VASSEUR, Mme Catherine VAUTRIN, M. Yann VELLY, M. Vincent VERSTRAETE, M. Philippe WATTIER

Étaient représenté-e-s :

Mme Catherine CHOPART a donné pouvoir à Pascal LABELLE, Mme Sarah DA COSTA a donné pouvoir à Dany CHRISTOPHE, M. Eric DELFORGE a donné pouvoir à Laurence BILLY, M. Alban DOMINICY a donné pouvoir à Charlotte D'HARCOURT, Mme Bénédicte LE PANSE a donné pouvoir à Laurent GOBINET, M. Tarik MAZOUJ a donné pouvoir à Claude PIQUARD, Mme Orélie MINGOLLA a donné pouvoir à Emmanuel MAZINGUE, Mme Aline POUDRAS a donné pouvoir à Silvana SAHO-NUZZO

Secrétaire : Marie-Inès ROMELLE

Vice Secrétaire : Kim DUNTZE

Votes :

Pour : 59 Contre : 0 Abstention : 0

MARCHÉ D'ACQUISITION DE CERTIFICATS ÉLECTRONIQUES CONVENTION DE GROUPEMENT DE COMMANDES

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de la Commande Publique, notamment ses articles L.2113-6 à L.2113-8 qui définissent la constitution de groupements de commandes permettant la coordination et le groupement des achats de plusieurs acheteurs et mutualisant ainsi les procédures de passation des marchés,

Vu la Loi n°2021-1465 du 10 novembre 2021 portant diverses dispositions de vigilance sanitaire,

Considérant l'intérêt technique, économique et organisationnel de lancer des consultations communes avec la Communauté urbaine du Grand Reims, la Caisse des Ecoles de Reims, l'ESAD de Reims, le CCAS de Reims et la REMS afin de conclure, dans les meilleures conditions possibles, un marché d'acquisition de certificats électroniques professionnels,

Considérant que l'article L.2113-7 du Code de la Commande publique prévoit la signature d'une convention entre les membres du groupement,

Considérant que la gestion administrative et la répartition des dépenses se feront selon les besoins de chaque membre du groupement,

Vu l'avis de la commission Finances, ressources humaines, administration générale du mercredi 26 janvier 2022,

Vu la note explicative de synthèse, jointe à la convocation et valant exposé des motifs,

Après en avoir délibéré,

DECIDE

d'autoriser la constitution d'un groupement de commandes avec la Communauté urbaine du Grand Reims, la Caisse des Ecoles de Reims, l'ESAD de Reims, le CCAS de Reims et la REMS afin de conclure, dans les meilleures conditions possibles, un marché d'acquisition de certificats électroniques professionnels,

d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention afférente,

de désigner la Communauté urbaine du Grand Reims coordonnateur du groupement,

que la Commission d'appel d'offres sera celle du coordonnateur.

Le Maire de Reims



Arnaud ROBINET

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage en Mairie le 7 février 2022 et de la réception en Préfecture le 7 février 2022.

Identifiant : 051-215104217-20220203-138551-DE-1-1

Nombre de membres dont le
Conseil est composé : 59

Présent(s) : 51
Représenté(s) : 8
Votant(s) : 59
Excusé(s) : 0
Absent(s) : 0

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU Conseil Municipal DE LA VILLE DE REIMS

SEANCE DU JEUDI 3 FÉVRIER 2022

Le jeudi 3 février 2022 à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal régulièrement convoqué par lettre ou courriel du vendredi 28 janvier 2022, s'est réuni à la Salle des Fêtes de l'Hôtel de Ville sous la présidence de M. Arnaud ROBINET, Maire de Reims.

Étaient présents :

M. Xavier ALBERTINI, Mme Badia ALLARD, M. Jacques AMMOURA, M. Edouard BARON, Mme Caroline BARRÉ, Mme Valérie BEAUVAIS, Mme Laurence BILLY, M. Raphaël BLANCHARD, Mme Brigitte BLONDEAU, M. David CHATILLON, M. Dany CHRISTOPHE, Mme Catherine COUTANT, Mme Marie DEPAQUY, Mme Charlotte D'HARCOURT, Mme Touria DOUAH, Mme Kim DUNTZE, M. Claude GACHET, M. Charles GERMAIN, M. Laurent GOBINET, Mme Patricia GRAIN, M. Pascal LABELLE, M. Stéphane LANG, M. Dominique LEDEME, Mme Zabbaou LIMAN, Mme Véronique MARCHET, M. Emmanuel MAZINGUE, Mme Laure MILLER, Mme Nathalie MIRAVETE, Mme Agathe MOUGENOT, M. Franck NOEL, M. Dimitri OUDIN, M. Jean-Claude PHILIPOT, Mme Marie-Thérèse PICOT, M. Claude PIQUARD, M. Kevin PONCIN, M. Eric QUENARD, M. Arnaud ROBINET, Mme Marie-Inès ROMELLE, M. Mario ROSSI, M. Jean-Marc ROZE, Mme Silvana SAHO-NUZZO, Mme Armelle SIMON, Mme Mounya TAGGAE, M. Patrick TCHANGA, M. Freddy THOMAS, M. Léo TYBURCE, Mme Elizabeth VASSEUR, Mme Catherine VAUTRIN, M. Yann VELLY, M. Vincent VERSTRAETE, M. Philippe WATTIER

Étaient représenté-e-s :

Mme Catherine CHOPART a donné pouvoir à Pascal LABELLE, Mme Sarah DA COSTA a donné pouvoir à Dany CHRISTOPHE, M. Eric DELFORGE a donné pouvoir à Laurence BILLY, M. Alban DOMINICY a donné pouvoir à Charlotte D'HARCOURT, Mme Bénédicte LE PANSE a donné pouvoir à Laurent GOBINET, M. Tarik MAZOUJ a donné pouvoir à Claude PIQUARD, Mme Orélie MINGOLLA a donné pouvoir à Emmanuel MAZINGUE, Mme Aline POUDRAS a donné pouvoir à Silvana SAHO-NUZZO

Secrétaire : Marie-Inès ROMELLE

Vice Secrétaire : Kim DUNTZE

Votes :

Pour : 59 Contre : 0 Abstention : 0

DÉLÉGATION DU CONSEIL MUNICIPAL À L'EXÉCUTIF COMPTE RENDU

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L.2122-22 et L.2122-23,

Vu le Code de la Commande Publique,

Vu la Loi n°2021-1465 du 10 novembre 2021 portant diverses dispositions de vigilance sanitaire,

Vu ses délibérations n°CM-2020-73 du 28 mai 2020 et n°CM-2021-294 du 8 novembre 2021 donnant délégation à Monsieur le Maire,

Considérant que Monsieur le Maire doit rendre compte auprès du Conseil municipal des décisions prises en vertu des délégations accordées par le Conseil municipal,

Vu la note explicative de synthèse, jointe à la convocation et valant exposé des motifs,

Après en avoir délibéré,

DECIDE

de prendre acte du compte rendu relatif à l'exercice des délégations accordées par le Conseil municipal à l'exécutif.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil
Municipal de la Ville de Reims,

Le Maire de Reims



Arnaud ROBINET

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage en Mairie le 7 février 2022 et de la réception en
Préfecture le 7 février 2022.

Identifiant : 051-215104217-20220203-139635-DE-1-1